

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2011

**Accueillir le grand public à la BnF :
origines, permanences et évolutions.**

Marie Galvez

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur des universités – ensib

Remerciements

Au moment d'achever ce travail, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont soutenue dans sa réalisation à commencer par Madame Jacqueline Sanson, directrice de la Bibliothèque nationale de France, pour l'intérêt constant porté à mes recherches.

Je remercie également Mesdames Marie de Laubier, chef du projet Richelieu ; Isabelle Mangou, chef du projet d'évolution du Haut-de-Jardin ; Ariane James-Sarrazin, chef du service des expositions de la BnF ; Marie-Pierre Laffitte, conservateur au département des manuscrits latins de la BnF ; Laure Rioust, conservateur au département des manuscrits ; et Eve Netchine, directrice-adjointe de la bibliothèque de l'Arsenal, pour l'excellent accueil qu'elles m'ont réservée en entretien et l'aide précieuse qu'elles m'ont apportée en répondant à mes questions.

Ma gratitude va aussi à MM. Bruno Blasselle, directeur de la bibliothèque de l'Arsenal, Aurélien Conraux, chef de la mission pour la gestion de la production documentaire et des archives, et Dominique Varry, professeur des universités à l'Enssib et directeur de ce mémoire.

Mes remerciements vont enfin à ma famille, pour son soutien indéfectible, ainsi qu'à tous les amis qui m'ont soutenue dans la réalisation de ce travail.

Résumé : La formule « nous n'avons rien inventé », si souvent employée pour relativiser les dernières innovations de notre époque, peut-elle également s'appliquer aux bibliothèques ? Il semble en effet qu'il soit possible d'établir, en termes d'accueil du grand public à la BnF, un parallèle entre la situation existant dans la seconde moitié du XIX^e siècle et certains aspects des actuels projets Richelieu et Tolbiac (évolution du Haut-de-Jardin). Ces similitudes semblent notamment porter sur l'organisation des expositions, sur la place d'une éventuelle offre de lecture publique ainsi que sur la prise en compte, de plus en plus importante, des lecteurs dont les revendications, parfois audacieuses, contribuent à ancrer la Bibliothèque dans la modernité de son temps.

Descripteurs : Bibliothèque nationale (France) - - 19^e siècle - - 21^e siècle - - catalogues d'expositions - - livres et lectures

Abstract : The phrase « we are not making anything up » seems to suit French libraries' current situation. Indeed, it seems possible to draw a parallel between the second half of the nineteenth century and the present projects of Richelieu and Tolbiac concerning the reception of the general public (that is to say the readers who come to the library with other purposes than research) in the French national Library. These likenesses concern above all the exhibitions, the kind of readings the establishment offers to its non-researcher public and the way to satisfy readers' reclamations. These requests, sometimes quite audacious, help the national library to change and to accept the modernity of its time.

Keywords : French national Library - - nineteenth century - - twentyfirst century - - exhibitions catalogues - - books and readings



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105,USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : ACCUEILLIR LE VISITEUR, LE « CURIEUX AVIDE DE S’INSTRUIRE ».....	10
I. Rapide historique des expositions	10
II. Les expositions sous Léopold Delisle	12
1. <i>L’exposition permanente de la galerie Mazarine.....</i>	<i>12</i>
2. <i>Des expositions temporaires très liées à l’actualité.....</i>	<i>23</i>
III. Quelles résonnances avec l’actuel projet Richelieu ?	26
1. <i>D’une galerie des "merveilles" à une galerie des "trésors"</i>	<i>26</i>
2. <i>Des expositions aux objectifs changés</i>	<i>29</i>
PARTIE 2 : ACCUEILLIR LE LECTEUR NON-CHERCHEUR OU L’OFFRE DE LECTURE PUBLIQUE A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE.....	32
I. Rapide historique de la salle publique de lecture	32
1. <i>Un projet ancien</i>	<i>32</i>
2. <i>Le tournant de 1868.....</i>	<i>33</i>
3. <i>Inauguration et réception de la salle publique.....</i>	<i>35</i>
II. De l’ouvrier soucieux d’approfondissement à la jeunesse studieuse	39
1. <i>Installations successives et fonctionnement de la salle publique</i>	<i>39</i>
2. <i>Un changement d’orientation.....</i>	<i>42</i>
3. <i>Une remise en cause progressive de l’ouverture à tous</i>	<i>45</i>
III. Le Haut-de-Jardin actuel et à venir descendant de la salle B ?.....	46
1. <i>L’omniprésence des étudiants</i>	<i>46</i>
2. <i>Comment faire venir d’autres publics ?</i>	<i>49</i>
PARTIE 3 : VERS UNE BIBLIOTHEQUE MODERNE ET LA FORMATION D’UNE COMMUNAUTE DE LECTEURS.....	51
I. L’extension des horaires d’ouverture	51
1. <i>Une question ancienne.....</i>	<i>51</i>
2. <i>qui ressurgit avec acuité sous Léopold Delisle</i>	<i>53</i>
II. Vers une bibliothèque « lieu de vie »	55
1. <i>La création d’un espace convivial.....</i>	<i>55</i>
2. <i>Le projet d’un lieu de « déambulation » et de flânerie</i>	<i>56</i>
III. Vers la formation d’une communauté de lecteurs	57
1. <i>Favoriser la communication entre lecteurs.....</i>	<i>57</i>
2. <i>Des demandes très « modernes ».....</i>	<i>58</i>
CONCLUSION	62
SOURCES	63
I. SOURCES MANUSCRITES	63
1. <i>Archives nationales (Paris).....</i>	<i>63</i>
2. <i>Bibliothèque nationale (Paris)</i>	<i>63</i>
<i>Nouvelles acquisitions françaises.....</i>	<i>63</i>
<i>Archives Modernes.....</i>	<i>63</i>
<i>Archives administratives</i>	<i>64</i>

II. SOURCES IMPRIMEES	64
BIBLIOGRAPHIE	69
I. Aspects culturels	69
II. Histoire du livre et de la lecture.	69
III. Histoire des bibliothèques	71
IV. Histoire de la Bibliothèque nationale	73
1. <i>Etudes générales</i>	73
2. <i>Etudes particulières</i>	74
ANNEXES.....	78 0

Sigles et abréviations

AM : Archives modernes

AN : Archives nationales

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BnF : Bibliothèque nationale de France

INHA : Institut National d'Histoire de l'Art

NAF : Nouvelles acquisitions françaises

Introduction

Il est courant de dire que les bibliothèques connaissent actuellement d'importants bouleversements ; certains vont même jusqu'à parler de « révolution », invoquant le développement des nouvelles technologies de l'information, l'évolution des pratiques de lecture et l'omniprésence de l'image dans notre société. Cependant, ces problématiques sont-elles vraiment le propre de notre époque ? Ne peut-on au contraire considérer certaines d'entre elles comme des résurgences ou l'aboutissement de questionnements commencés il y a bien longtemps ? L'adage « rien ne s'invente » prendrait alors toute sa signification...

Pour vérifier cette théorie, il nous a semblé intéressant de consacrer notre étude au « grand public » de la Bibliothèque nationale de France. En effet, cet établissement s'apprête à connaître d'importantes transformations grâce aux deux grands projets menés actuellement sur ses sites Richelieu (projet de grande envergure impliquant la rénovation et la modernisation du quadrilatère dans son ensemble) et Tolbiac (projet d'évolution du Haut-de-Jardin). Tous deux ont notamment pour objectif d'accueillir de nouveaux publics, qu'il nous semble possible de regrouper dans l'expression « grand public ». Cependant, que faut-il entendre exactement par ce terme ? Il désigne essentiellement, dans notre étude, le public « non-chercheur » de l'institution c'est-à-dire principalement les visiteurs (du lieu ou des expositions) et les lecteurs venant à la Bibliothèque à des fins d'étude (non de recherche) ou de loisirs.

Rappelons que le souci du « grand public » est ancien à la Bibliothèque nationale puisqu'à l'époque de la monarchie, des visites sont déjà organisées sur demande, et qu'à partir du Premier Empire quelques modestes tentatives d'expositions se mettent en place (sur lesquelles nous aurons bien sûr l'occasion de revenir plus longuement). Cependant, il faut attendre l'administration de Léopold Delisle (1874-1905) pour voir l'établissement se doter d'une véritable politique en la matière en installant une exposition permanente dans ses locaux et en organisant pour la première fois des expositions thématiques régulières. Un peu plus tôt dans le siècle, la Bibliothèque nationale avait manifesté son intérêt pour la lecture publique en créant en 1868, à l'intérieur du département des imprimés, une « salle publique de lecture ouverte à tout venant » censée répondre, dans l'esprit des dirigeants, à l'insuffisance des bibliothèques municipales de Paris et aux nombreux projets menés par les partisans des bibliothèques populaires. L'histoire de cette « salle B » unique en son genre demeure une aventure originale dans l'histoire de l'institution qui ne prit fin qu'en 1935 et sur laquelle il nous semblait intéressant de nous attarder.

L'objectif de cette étude consiste en effet à se demander en quoi l'histoire d'un grand établissement se retrouve dans son présent et, surtout, dans ses projets futurs. En un mot, en quoi la Bibliothèque nationale se souvient-elle de son passé pour affronter son présent et préparer son avenir, notamment en ce qui concerne l'accueil du « grand public » ? Nous tenterons de répondre à cette question en étudiant dans un premier temps l'accueil des visiteurs, des « curieux », pour reprendre une expression de l'époque, en comparant l'œuvre de Delisle au projet actuel de réaménagement de Richelieu ; puis, l'accueil des lecteurs « non-chercheurs », en mettant en parallèle l'expérience de la salle B avec le projet actuel d'évolution du Haut-de-Jardin ; enfin,

nous nous efforcerons de voir comment, au XIX^e siècle, apparaissent déjà des revendications qu'il est possible de qualifier de « modernes », dans la mesure où elles continuent d'exister, et comment émerge progressivement l'idée d'une communauté de lecteurs.

Pour mener à bien ce travail, nous avons eu recours, pour la partie historique, à la consultation d'un certain nombre de sources archivistiques, lesquelles ne se sont pas toujours révélées aussi riches que nous le supposions. En effet, il ne reste que peu de documents correspondant à l'administration de Léopold Delisle, ce dernier ayant fait disparaître la plupart de ses dossiers après l'annonce de son départ anticipé de la Bibliothèque. Il est de même extrêmement difficile de trouver des informations relatives à la salle publique de lecture, création qui n'a jamais suscité l'enthousiasme des conservateurs et dont le fonctionnement, en dehors des relevés statistiques de fréquentation, n'est que très rarement mentionné par le personnel de l'établissement. Or, ces archives, conservées principalement au département des manuscrits (archives modernes) de Richelieu ou à Tolbiac (archives administratives) sont les seules sources d'informations qu'il nous reste, pour une époque où les enquêtes de publics n'existent pas. Leur silence, sur les questions qui nous occupent, nous a amené à consulter la presse du temps, avec toutes les précautions dont il convient d'entourer l'utilisation de cette source d'informations, souvent de parti pris.

De même, l'absence de discours clair sur les objectifs des expositions ou de la salle B, sur ce que nous appellerions aujourd'hui les « missions » de l'établissement, nous a conduit à effectuer une étude très précise des rares textes que nous possédons ; il a fallu notamment prendre garde aux termes employés par les professionnels pour qualifier leurs entreprises, les mots devenant révélateurs de conceptions, de contenus profonds et subliminaux. Dans une certaine mesure, notre étude vise moins à étudier des publics sur lesquels nous n'avons pas d'informations que d'étudier des discours et des structures, dont on peine à évaluer l'impact.

Pour la partie contemporaine, nous avons essentiellement procédé à des entretiens avec les conservateurs responsables des départements et des projets abordés dans cette étude, entretiens complétés par la consultation des rares documents imprimés traitant de ces questions. En effet, notre travail s'intéressant surtout aux futures orientations de l'établissement (ainsi qu'aux éventuels liens que celles-ci entretiennent avec le passé), peu de documents y font allusion et, rien n'ayant encore été arrêté, les propos des professionnels demeurent riches de conditionnel et parfois teintés de confidentialité, ce qui constitue autant de contraintes avec lesquelles nous avons essayé de composer.

Rapide rappel historiographique

Peut-être n'est-il pas inutile, avant de commencer cette étude, de rappeler que la discipline dans laquelle elle s'inscrit, l'histoire des bibliothèques, est assez récente, puisqu'elle date seulement des années 1980. En France, l'*Histoire de l'édition*¹ a précédé celle des bibliothèques, et ce n'est qu'en 1991 que paraît, aux Editions du Cercle de la Librairie, le grand ouvrage en plusieurs tomes intitulé *Histoire des bibliothèques françaises*². Il est également symptomatique de voir que le premier livre consacré aux bibliothèques publiques françaises de la Révolution à 1939 a été publié en Angleterre en 1977, et traduit seulement dix

¹ Cf. *Histoire de l'édition française*, sous la dir. d'Henri-Jean Martin et Roger Chartier, Paris, Promodis, 1983.

² Cf. *Histoire des bibliothèques françaises*, tome III, sous la dir. de Dominique Varry, Paris, Promodis, 1991.

ans plus tard en français³.

L'histoire de la Bibliothèque nationale suit ce mouvement puisque c'est en 1988 que paraît la grande œuvre de Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*⁴. Dix ans plus tôt, en 1978, Jean François Foucaud avait consacré sa thèse d'Ecole des Chartes à *La Bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet*⁵, contribuant à prouver l'importance de la période 1830-1848 dans la réorganisation de l'établissement et l'intérêt précoce des pouvoirs publics pour cette question. Avec la création de la grande Bibliothèque en 1998, et le déménagement qu'elle entraîne, de nombreux articles⁶ et ouvrages paraissent sur l'histoire de l'institution, afin de conserver le souvenir de son fonctionnement lorsqu'elle n'occupait que le quadrilatère Richelieu. Parmi ces publications, il faut mentionner *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*⁷, qui fait le point sur un certain nombre d'aspects peu étudiés jusqu'alors et apporte notamment des informations inédites sur la réorganisation du département des imprimés dans la seconde moitié du XIX^e siècle⁸.

Enfin, depuis l'inauguration du site de Tolbiac, la Bibliothèque, prenant exemple sur le *comité d'histoire du ministère de la Culture* (arrêté du 11 mars 1993), a créé un *comité d'histoire de la BnF* dont les missions s'articulent autour de trois grands axes : susciter des recherches, des études, des travaux bibliographiques, des guides des collections, et les mettre à la disposition du personnel et du public ; promouvoir la coordination des efforts des départements et des agents qui effectuent des études et des recherches dans ce domaine ; favoriser le rassemblement et la conservation des documents utiles à cette histoire⁹. Dans le cadre de ses travaux, le comité a déjà publié une *Bibliographie historique de la Bibliothèque nationale de France*, organisée par tranches chronologiques, dont les périodes 1994-2007 et 1975-1993 sont téléchargeables en ligne, ainsi que de nombreux dossiers et notices biographiques sur les directeurs de la Bibliothèque et les conservateurs des départements des médailles et des manuscrits, également accessibles sur le site de l'institution. Actuellement, les études en cours portent sur les anciens registres de prêt des Imprimés, les archives orales de l'établissement, une bibliographie des catalogues d'expositions, un dictionnaire des fonds spéciaux et des principales collections et provenances, les fonds allemands et les Rapports d'activité de la Bibliothèque.

Notons encore que, très récemment, la BnF a manifesté son intérêt pour l'histoire des bibliothèques en y consacrant le thème de ses derniers « ateliers du livre », le 14 décembre dernier.

³Cf. Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, trad. de l'anglais par Thierry Lefèvre et Yves Sardat, Paris, Promodis, 1987.

⁴ Cf. Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*, Paris, Droz, 1988.

⁵ Cf. Jean-François Foucaud, *La bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet (1830-1848)*, préf. d'Henri-Jean Martin, Paris, Bibliothèque nationale, coll. mémoires de la section d'histoire moderne et contemporaine, 1978.

⁶Notons qu'après quatre ans d'interruption, c'est en janvier 1999 que paraît le premier numéro de la *Revue de la Bibliothèque nationale de France*. Cf. Jean-Pierre Angremy, « Lettre du président », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 1, janvier 1999.

⁷ Cf. Bruno Blasselle, Laurent Portes, *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, Paris, Bnf, 1998, p. 212-242.

⁸ Cf. Claire Lesage, « Henri Labrouste et le département des Imprimés », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, op. cité.

⁹ Cf. www.bnf.fr, « La Bibliothèque » > « Connaître la BnF » > « Histoire » > « Comité d'histoire de la BnF », 15 décembre 2010.

Partie 1 : Accueillir le visiteur, le « curieux avide de s'instruire »

I. RAPIDE HISTORIQUE DES EXPOSITIONS

Afin de bien comprendre l'importance et l'originalité de l'entreprise menée par Léopold Delisle, il ne semble pas inutile de rappeler quelques éléments historiques et de revenir sur l'origine des expositions de la Bibliothèque nationale.

Il convient d'abord de préciser que l'Ancien Régime tint longtemps le public à l'écart des collections de la bibliothèque royale. Ce n'est qu'en 1692 que l'abbé de Louvois, fils du ministre et maître de la librairie, décida d'ouvrir la bibliothèque, deux jours par semaine, à ceux qui voudraient y étudier ; encore ce premier essai fut-il presque aussitôt interrompu, suite à un vol. En 1720, l'abbé Jean-Paul Bignon obtint la mise en place à la bibliothèque d'un régime régulier de communication et de prêt, au profit des savants français et étrangers. L'arrêt du conseil du 11 octobre 1720, en officialisant ces dispositions, mentionne une autre catégorie de public et déclare que :

« Outre les entrées accordées aux savants, la bibliothèque est ouverte au public une fois par semaine, depuis onze heures du matin et jusqu'à une heure de l'après-midi ; et seront alors toutes les personnes que Sa Majesté a déjà attachées à ladite bibliothèque, ainsi que les autres qu'Elle se propose d'y attacher encore, sous les ordres dudit sieur bibliothécaire, obligées de se trouver durant ledit temps es salles, cabinets et galeries d'icelle, pour satisfaire la curiosité de tous ceux que l'envie de s'instruire y attirera¹⁰ ».

Ces bonnes dispositions ne sont en réalité appliquées qu'à partir de 1735, dans un mouvement général d'ouverture des bibliothèques (Saint-Germain des Prés ouvre en 1745, l'Arsenal et Sainte-Geneviève en 1759). L'arrêt de 1720 demeure cependant très intéressant dans la mesure où il emploie des termes (« curiosité », « envie de s'instruire ») appelés à s'imposer durablement pour désigner les motivations, réelles ou supposées, des visiteurs.

En 1789, la Bibliothèque est ouverte au public deux fois par semaine, de neuf heures à deux heures, et, pour les savants et chercheurs munis d'une autorisation, tous les jours. Ces derniers pouvaient recevoir plusieurs volumes à la fois, et le nombre des présences au département des imprimés dépassait couramment cent personnes maniant plusieurs centaines de volumes (à une époque où le département en possédait environ 300 000).

A la Révolution, la Bibliothèque est investie d'une mission pédagogique qui la conduit à accueillir dans ses locaux des cours d'archéologie ouverts à tous, ainsi que l'Ecole des

¹⁰ Cf. Bruno Blasselle, Jacqueline Melet-Sanson, *La Bibliothèque nationale de France: mémoire de l'avenir*, Paris, Gallimard, 2006.

langues orientales vivantes puis, sous la Restauration et de manière momentanée, l'École des Chartes. Dans le même temps, l'établissement continue de recevoir, les mardis et vendredis de chaque semaine, les visiteurs désireux de découvrir le lieu et de pouvoir contempler quelques chefs d'œuvres issus des collections de la Bibliothèque. Afin de satisfaire cette curiosité, les conservateurs sont chargés d'organiser, chacun dans son département, l'exposition de quelques pièces « remarquables » qui sont disposées frontalement, sur des pupitres, en avant des rayonnages des galeries servant de magasins¹¹. Ces initiatives restent cependant modestes et dispersées, en l'absence de fil directeur et de politique claires.

Le mérite d'avoir organisé des expositions permanentes bien définies et librement visitables semble revenir à Jean Duchesne aîné. Entré au cabinet des estampes en 1795 à l'âge de quinze ans, grâce à la protection du conservateur d'alors, Joly, Duchesne gravit rapidement les échelons¹² et multiplie les projets d'amélioration. Dès 1807, il rassemble, avec l'assentiment du conservateur, quarante des plus belles estampes de la collection du département qu'il fait encadrer de façon convenable afin de former une « première exposition perpétuelle à la portée de tous les visiteurs de la Bibliothèque impériale ». L'objectif visé est clairement pédagogique puisque Duchesne parle d'une exposition « servant de base à l'histoire de la gravure depuis son origine jusqu'à nos jours » ; il s'agit notamment de faire connaître au public « non seulement les plus belles gravures au burin mais aussi celles qui sont remarquables par leur ancienneté ou leur rareté¹³ ».

L'initiative de Duchesne est vite suivie par les départements des manuscrits, des imprimés ainsi que des cartes et plans¹⁴. Ces expositions reçoivent l'applaudissement du public qui peut ainsi, sans le secours particulier des employés « prendre une idée sommaire mais déjà fort intéressante des chefs d'œuvres de la numismatique, de l'imprimerie et de la gravure, de l'art d'enluminer et de relier à toutes les époques¹⁵ ». Le souci de satisfaire la curiosité d'un public varié est en effet très présent dans l'esprit de Duchesne qui écrit :

« Son utilité [de l'exposition] est universellement reconnue par les amateurs qui y admirent un grand nombre de pièces rares ; par les artistes qui viennent s'y inspirer en parcourant les œuvres des grands maîtres ; par les gens de lettres qui y trouvent des renseignements exacts sur les costumes, les monuments et les pays dont ils traitent dans leurs ouvrages ; et par les savants qui y voient réunies les diverses figures, médailles ou pierres gravées dont ils ont besoin pour orner leurs dissertations et leurs mémoires¹⁶ ».

¹¹ Il semble en effet qu'elles aient eu lieu dans les magasins ! Cf. Archives modernes 122 : « Pour ces expositions, l'on utilisa les galeries qui servaient de magasin et dont les parois étaient revêtues de livres ; en avant des rayonnages, des pupitres renfermaient les objets exposés, le public à certains jours était admis dans ces vastes galeries » (brouillon non daté mais postérieur à 1875).

¹² Il est 2^e employé en 1803, conservateur-adjoint en 1806 et directeur effectif en 1815 en raison de la mauvaise santé de Joly.

¹³ Cf. Jean Duchesne, *Notice des estampes exposées dans la bibliothèque royale*, Paris, 1819.

¹⁴ Cf. Simone Balayé, « Les publics de la Bibliothèque nationale », *Histoire des bibliothèques françaises*, tome III, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 1991, p. 331.

¹⁵ Cf. Jean Duchesne, *Description des estampes exposées dans la galerie de la bibliothèque impériale formant un aperçu historique des productions de l'art et de la gravure, accompagnée de recherches sur l'origine, l'accroissement et la disposition méthodique de la collection*, Paris, 1855, p. 4. Notice biographique par Paulin Paris.

¹⁶ Cf. Jean Duchesne, *Notice des estampes exposées dans la bibliothèque royale*, op. cit., p. 7.

En parallèle, Duchesne poursuit d'importants travaux d'inventaire et de catalogage des documents, préambule nécessaire à son entreprise ; il est également le premier à rédiger quelques modestes catalogues d'expositions. Conservateur à partir de 1839, c'est en 1854 qu'il prend une décision riche d'avenir en donnant l'ordre de transporter dans la belle galerie de l'ancien palais Mazarin la « meilleure partie » de son cabinet des estampes. La nouvelle disposition de la galerie et son ornementation restaurée contribuent en effet à faire de cet espace un « merveilleux » lieu d'exposition pour lequel Duchesne reçoit de nombreuses félicitations. Après sa mort, survenue en 1855, son entreprise n'est pas poursuivie, probablement en raison des importants travaux entrepris à cette époque à la Bibliothèque.

Sous le second Empire, c'est principalement la Section géographique, mieux logée dans l'ancien local des Estampes, qui montre quelques raretés : mappemondes, portulans, astrolabes, monuments de l'expédition d'Égypte dont le moulage de la pierre de Rosette. En parallèle, les visites des locaux organisées pour les curieux se poursuivent les mardis et vendredis de chaque semaine. En 1867, la Bibliothèque doit s'insérer, à la demande de son autorité de tutelle, le ministère de l'Instruction publique, dans le contexte culturel de l'époque en participant à l'exposition universelle. Victor Duruy entend notamment mettre en valeur les documents provenant des dernières missions scientifiques accomplies par son département ministériel, c'est-à-dire essentiellement des calques et des dessins dont l'administrateur d'alors, Jules-Antoine Taschereau, craint qu'ils ne soient guère attractifs pour la « foule » des visiteurs. Duruy sélectionne cependant des documents très spécialisés (manuscrits de la collection Minoïde Mynas, calques de la collection Gaignières, carte japonaise et documents du fonds Grimblot) avant de se ranger tardivement, en octobre 1866, à l'avis de Taschereau : les calques de la collection Gaignières, jugés trop difficiles d'accès, ne sont finalement pas exposés. Le cabinet des médailles, installé provisoirement au premier étage du bâtiment donnant sur la rue de Richelieu, est également mis à contribution : il expose certaines pièces remarquables qui, afin de prévenir tout détournement, sont consignées dans un catalogue sommaire.

II. LES EXPOSITIONS SOUS LEOPOLD DELISLE

1. L'exposition permanente

Il faut attendre l'administration de Léopold Delisle (1874-1905) pour voir commencer à se définir et à se développer un véritable projet pour les expositions. La période y est certes favorable : la France s'est enfin dotée d'un régime stable, soucieux d'instruction populaire et appelé à durer ; l'activité culturelle, et notamment l'activité muséographique, semblent à leur comble ; enfin, la Bibliothèque, grâce aux réformes du prédécesseur de Delisle, Jules-Antoine Taschereau (1858-1874)¹⁷, et aux grands travaux d'Henri Labrousse, paraît avoir remédié à la plupart des abus et lacunes qui lui étaient si souvent reprochés au cours de la première moitié du XIX^e siècle. Certes, la reconstruction n'est pas encore achevée, mais la Bibliothèque paraît en avoir terminé avec ses années sombres et être définitivement entrée dans l'ère des réformes.

¹⁷ Jules-Antoine Taschereau est entré à la Bibliothèque en 1852 comme directeur-adjoint spécialement chargé des travaux du catalogue. Le décret du 14 juillet 1858, portant réorganisation de la Bibliothèque, le nomme administrateur-général, fonction qu'il occupe jusqu'en 1874.

Si l'on admet que chaque directeur d'établissement s'efforce de réaliser, au cours de son administration, un projet lui tenant particulièrement à cœur, alors celui de Taschereau aura été la réalisation des catalogues méthodiques et celui de Delisle la mise en place d'expositions. Peut-être n'est-il pas inutile à ce point de notre étude de tracer à grands traits le portrait de cet administrateur hors du commun. Né en 1826, Léopold Delisle fait ses études à l'École des Chartes d'où il sort en 1849 avec le titre d'archiviste-paléographe. Titulaire du premier prix Colbert en 1851 pour ses *Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, il entre en 1852 à la Bibliothèque nationale. D'abord simple employé, il devient par la suite bibliothécaire en 1866 puis conservateur en 1871, récompense que lui décerne la République pour avoir défendu avec courage le département des manuscrits contre le personnel de l'insurrection communale¹⁸. En 1874, cet éminent érudit succède à Jules-Antoine Taschereau, à la tête de la Bibliothèque, renouant ainsi avec une tradition plusieurs fois séculaire qui place généralement des savants au plus haut poste de l'institution (et non des journalistes comme Taschereau). Passionné par les manuscrits et la codicologie, Léopold Delisle est l'auteur de nombreuses monographies spécialisées mais également l'instigateur des premières grandes expositions de la Bibliothèque.

Si les sources nous manquent pour connaître en détail ces entreprises et cerner les motivations réelles de Léopold Delisle, il est certain que la question des expositions est posée dès 1875, soit un an seulement après la nomination du nouveau directeur. L'initiative en revient, une fois encore au conservateur du département des estampes, à cette époque Henri Delaborde. C'est lui, en effet, qui, le 2 février 1875, lors d'une réunion du Comité consultatif soumet à ses collègues une proposition dont il les a déjà entretenus : « celle de transformer la belle galerie Mazarine, actuellement vide et inutile, en une sorte d'exposition permanente des objets les plus remarquables des quatre départements de la Bibliothèque, de manière à offrir aux visiteurs une idée d'ensemble de ses richesses¹⁹ ». Dans l'esprit du fonctionnaire, il s'agit de justifier les dépenses étatiques engagées pour la restauration de la galerie et de mieux faire connaître les trésors de l'institution, sans pour autant nuire aux recherches savantes, préoccupation principale des conservateurs. Delaborde déclare ainsi :

« Il ne s'agirait pas, bien entendu, de démembrer les collections en leur enlevant des instruments nécessaires au travail, mais simplement de distraire pour un temps les objets rares et curieux, de nature à faire honneur à la Bibliothèque, sans nuire aux recherches et aux études. Incunables, belles reliures, manuscrits enluminés, estampes choisies pourraient être ainsi placés dans des vitrines et offrir une exhibition pleine d'intérêt²⁰ ».

Dans sa pensée, le spectacle serait aussi bien dans les meubles d'exposition qu'autour, étant entendu qu'il ne faudrait pas masquer les belles peintures de la galerie mais au contraire les laisser apparentes.

Le Comité s'associe à cette proposition à l'unanimité moins une voix, celle du conservateur du cabinet des médailles, Anatole Chabouillet, qui émet des réserves sur la sécurité des collections et estime que chaque département doit rester dépositaire des collections qui le composent. Le projet de Delaborde, qui reprend celui de son prédécesseur Duchesne, a en effet ceci de novateur qu'il entend rassembler dans un même espace une partie des objets et

¹⁸ Cf. Bibliothèque nationale, *Léopold Delisle, administrateur-général de la Bibliothèque nationale de 1874 à 1905*, exposition organisée pour le cinquantenaire de sa mort, Paris, 1960.

¹⁹ Cf. Bibliothèque nationale, Archives modernes 72, Séance du Comité consultatif du 2 février 1875, f. 217-218.

²⁰ Cf. Ibid.

documents que chaque département exposait jusque-là, avec plus ou moins d'intérêt et de développement, de son côté. Ce regroupement, permanent qui plus est, a pour objectif de créer du sens, de rappeler l'histoire des collections de l'établissement et d'établir des liens logiques identifiables par le public (« une idée d'ensemble »), lequel sera encore plus impressionné par cette réunion, dans un même espace, des plus beaux chefs d'œuvre de la bibliothèque. L'intervention d'Henri Delaborde est donc d'une importance capitale dans la mesure où le conservateur y expose un projet de « formule » ou de « prestation » bien défini dans le temps (une exposition « permanente »), dans l'espace (la galerie Mazarine), ainsi que dans la présentation de certaines natures de collections (les objets évoqués à titre d'exemples appartiennent surtout au patrimoine écrit : incunables, manuscrits, estampes) dont la « curiosité » et la « rareté », termes clés appelés à se répéter, sont mises en avant.

Ce projet n'est cependant pas immédiatement mis en application, la Bibliothèque ayant reçu de son ministre l'ordre de prendre part aux activités culturelles contemporaines en organisant, à l'occasion du Congrès des sciences géographiques, une « petite exposition spéciale », laquelle présente, comme en 1867, le double avantage d'éviter des déplacements de collections²¹ et d'offrir au public « une exhibition capable de l'intéresser, sans distraire aucun objet utile aux travailleurs ». Il est entendu que cette exposition temporaire doit être organisée « à peu de frais » dans la galerie Mazarine. Nous n'avons que très peu d'échos de cette manifestation, sur laquelle bien évidemment aucune enquête de publics n'a été menée. Nous savons simplement que des travaux préparatoires pour l'installation des documents exposés sont menés en avril-mai 1875 (forçant même des ouvriers à travailler les dimanches 4 avril et 23 mai) et que l'exposition a dû ouvrir au plus tôt en juin. La revue *La Nature* la qualifie de « très belle et très curieuse » et rappelle qu'elle constitue « une intéressante annexe à l'Exposition de géographie ouverte au palais des Tuileries²² ».

Outre de précieux monuments cartographiques empruntés aux départements des imprimés, des manuscrits et des estampes, il semble que l'exposition ait également donné à voir les célèbres globes de Coronelli ordinairement conservés dans un local situé derrière la salle publique de lecture, dont le plafond a été percé de deux larges ouvertures circulaires, munies de balustrades, permettant d'examiner les sphères par en haut ou par en bas. Cette modeste exposition doit se terminer le 2 novembre 1875 mais Delisle propose de la prolonger en plaçant une partie des objets dans la salle des globes et l'ancien bureau des entrées²³. Il s'agit peut-être, pour le directeur, de maintenir des expositions rue de Richelieu, à une époque où le cabinet des médailles, en travaux, est provisoirement fermé aux visiteurs. En effet, après cette première expérience, le Comité consultatif souhaite poursuivre l'entreprise et, en attendant l'installation de la galerie Mazarine, ouvrir davantage les départements aux visiteurs. En mars 1876, il déclare vouloir faire connaître au public, le mardi, la galerie des estampes ainsi que les salles où doivent être exposées les collections géographiques et les inscriptions puniques récemment découvertes à Carthage²⁴.

La grande préoccupation de l'époque demeure cependant le projet d'aménagement de la galerie Mazarine dont l'achèvement est prévu pour l'Exposition universelle de 1878. Afin de tenir les délais, Léopold Delisle multiplie les consultations auprès de l'architecte, Jean-Louis

²¹ En 1867, les conservateurs avaient organisé leur propre exposition afin d'éviter le déplacement des collections au Champ-de-Mars ; ils avaient alors fait valoir que la Bibliothèque était elle-même une « exposition permanente ».

²² Cf. Charles Letort, « Les grands globes de la bibliothèque nationale », *La Nature*, n° 116, p. 177-179.

²³ Cf. Bibliothèque nationale, Archives modernes 72, Séance du Comité consultatif du 23 octobre 1875.

²⁴ Cf. Ibid. Séance du 1^{er} mars 1876, f. 268.

Pascal, et sollicite les tutelles afin d'obtenir des crédits spéciaux²⁵.

Nous n'avons que peu d'informations sur la constitution de cette fameuse galerie ; une note non datée de Léopold Delisle²⁶ déclare cependant que tous les efforts se sont concentrés sur les collections de manuscrits et d'imprimés et que, parmi les objets en bon état susceptibles d'être exposés, la sélection s'est opérée suivant des critères correspondant à : « l'intérêt du contenu », « l'antiquité », « la rareté », « la beauté de l'exécution » et « les conditions exceptionnelles » de conservation. Les procès-verbaux des séances du Comité consultatif restent quant à eux obstinément muets sur la galerie Mazarine jusqu'au 4 avril 1878, où sont précisées les modalités des visites : elles sont fixées à trois jours par semaine (les mardis, jeudis et samedis) de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et ne nuiront pas aux recherches érudites dans la mesure où les pièces exposées pourront être communiquées aux savants les jours non-publics²⁷. La surveillance des collections les jours d'ouverture est assurée par l'adjonction de cinq gardiens de la paix.

Les documents de l'époque (y compris la note non datée de Léopold Delisle) parlent « des » galeries d'exposition, ce qui contribue à prouver que si le noyau de l'exposition se situe dans la galerie Mazarine, elle se prolonge dans au moins deux pièces voisines : une « galerie » inférieure (peut-être la chambre de Mazarin) et une galerie de bois, sorte de « traverse²⁸ » mettant en communication les anciens bâtiments de la Bibliothèque avec les nouvelles constructions de la rue Richelieu (et dont la porte d'entrée s'ouvre sur le vestibule du premier étage). Cette galerie de bois présente, sur les murs de sa partie méridionale, une centaine de cadres renfermant une série de pièces diplomatiques, ce qui lui vaut aussi à l'époque l'appellation de « galerie des chartes ».

L'ouverture officielle de l'exposition a lieu le 23 juillet 1878 c'est-à-dire au moment précis où se déroule l'exposition universelle du champ de Mars. La disposition des pièces, réalisée à moindres frais, fait appel à un mobilier composé d'armoires-vitrines (aux murs) et de tables-vitrines (au centre) en bois blanc noirci, toutes soigneusement numérotées ; elle semble avoir été réalisée à la hâte par Pascal et Thierry-Poux (conservateur des imprimés) en seulement quatre mois, et est donc, de ce fait, considérée comme provisoire (un provisoire appelé en réalité, comme souvent, à durer)²⁹. Si les archives sont peu désertes sur cette inauguration, nous connaissons cependant l'agencement et le contenu de l'exposition grâce à des articles

²⁵ Cf. Ibid. Séance du 8 novembre 1876, f. 292.

²⁶ Cf. BN/AM/122.

²⁷ Cf. Bn/AM/72, Séance du 4 avril 1878, f. 341.

²⁸ Cf. Jean Duchesne, *Description des estampes exposées dans la galerie de la bibliothèque impériale formant un aperçu historique des productions de l'art et de la gravure, accompagnée de recherches sur l'origine, l'accroissement et la disposition méthodique de la collection*, op. cité. « On a souvent parlé de la galerie Mazarine : il semblerait donc qu'il n'y en ait qu'une seule, tandis que Félibien dit, tome II, p. 76 : « Dans le palais Mazarin il y a trois galeries ». Un autre auteur rapporte que c'est François Mansart qui fit les deux galeries adossées à l'hôtel de Nevers, et Sauval donne, à ce sujet deux articles intitulés la Galerie basse et la Galerie haute. Cette galerie supérieure est bien connue, c'est celle où sont placés maintenant les manuscrits, la galerie inférieure serait celle où sont placées les estampes, la troisième galerie serait une sorte de traverse ».

²⁹ BN/AM/122, un dossier de correspondance entre l'administrateur et les ministres de l'instruction publique et des travaux publics « au sujet de l'installation d'une exposition de manuscrits, de monuments typographiques et de reliures pour le mois de mai 1878 dans la galerie Mazarine ». Dans une lettre non-datée, le ministre des travaux publics demande à Pascal de réduire le coût de son projet d'aménagement : il parvient à réaliser une économie de 4 800 francs en allégeant le dispositif initialement prévu pour soutenir les voûtes de la galerie. Le 29 janvier 1878, le ministre de l'instruction publique approuve les modifications ; les travaux ont dû commencer peu après. Le 4 juillet 1878, Delisle informe sa tutelle que l'architecte n'a pas encore livré la galerie mais qu'il l'espère pour le 15 juillet. Le 20 juillet, Delisle est en mesure d'annoncer l'ouverture de l'exposition pour le 23 et invite le ministre de l'instruction publique à l'inauguration ; celui-ci répond le 26 qu'il est contraint de s'absenter et visitera l'exposition à son retour.

comme celui paru dans le journal *Le Soleil*, en 1878, sous le titre « L'exposition de la bibliothèque nationale³⁰ ». L'auteur y décrit minutieusement les pièces exposées (manuscrits et imprimés) et la véracité de ces propos est confirmée par une publication, postérieure, de la Bibliothèque³¹.

Il apparaît ainsi que les manuscrits sont exposés dans la partie méridionale de la galerie, « seul vestige qui soit encore debout de l'ancien palais Mazarin », et divisés en onze groupes thématiques correspondants : aux origines de la Bibliothèque ; aux manuscrits et xylographes orientaux et américains ; aux manuscrits grecs ; à la paléographie de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne depuis Charlemagne ; à la paléographie de la France depuis Charlemagne jusqu'à la fin du Moyen Âge ; à la peinture des manuscrits ; aux manuscrits des rois et reines de France ; enfin, aux reliures de manuscrits, autographes et pièces diverses sur papyrus et sur parchemin (groupes neuf, dix et onze). Il est précisé que ces trois derniers groupes sont composés de pièces qui sont « enfermées dans des cadres accrochés au mur méridional d'une galerie annexe qui unit les anciens bâtiments du palais Mazarin aux nouvelles constructions en façade sur la rue de Richelieu³² » : il s'agit donc de la fameuse « galerie des chartes ».

Les imprimés occupent, quant à eux, des armoires et des vitrines placées dans la partie septentrionale de la galerie Mazarine et dans la pièce qui la précède ; ils sont répartis en quatorze groupes : les impressions xylographiques ; les origines de l'imprimerie à Mayence et dans les Pays-Bas avant 1473 ; les livres imprimés par Pfister à Bamberg ; les impressions de Fust et Schoeffer ; les ouvrages imprimés à Strasbourg ; les livres imprimés en Italie et en Espagne (groupes six et sept) ; les ouvrages imprimés en Allemagne, en Bohême, en Hollande, en Belgique, en Angleterre, en Suisse, en Danemark (groupes huit et neuf) ; les ouvrages imprimés à Paris ; les ouvrages imprimés en différentes villes de France ; les livres à figures ; les livres relatifs à la découverte de l'Amérique, des ouvrages annotés et quelques spécimens de la collection musicale ; enfin, les reliures (quatorzième et dernier groupe). Outre cette exposition de manuscrits et d'imprimés, une importante exposition d'estampes, chefs d'œuvre de l'école française, est organisée dans la galerie affectée à ce département et dans la pièce qui en constitue l'antichambre.

L'article publié dans le journal *Le Soleil* est intéressant dans la mesure où, en plus de décrire avec minutie l'agencement des documents, il qualifie les pièces exposées, faisant appel à un vocabulaire particulier, riche de sens et appelé à se répéter. Le terme de « curiosité », qui renvoie à la tradition muséographique du XVIII^e siècle, est le premier employé, afin de souligner la sélection qui a été faite parmi les collections :

« Ces armoires et ces vitrines ont été remplies des ouvrages les plus curieux, manuscrits et imprimés, que possède la Bibliothèque nationale. Je dis les plus curieux

³⁰ Cf. NAF 13 027. Cf. aussi annexes du présent document.

³¹ Cf. Bibliothèque nationale, départements des imprimés, manuscrits, estampes, *Notice des objets exposés*, Paris, Champion, 1881.

³² Il est possible que cette galerie ait été appelée la « galerie des chartes ». Cf. Bibliothèque nationale, Archives modernes 730, *Etat des manuscrits exposés dans la galerie Mazarine et dans la galerie des Chartes*, août 1878, catalogue 363. Une main postérieure à 1878 a précisé près de la mention Galerie des Chartes : « Toutes les pièces qui se trouvaient dans cette galerie en ont été retirées et ont été mises les unes dans les vitrines de la galerie Mazarine et les autres dans les vitrines du fonds latin, dans le cabinet de M. Omont et sur les épinettes du fonds arabe et des volumes atlas. Plus tard, certaines ont été retirées de leur cadre et replacées dans leurs cartons ».

parce que les ouvrages exposés ne constituent qu'une faible partie des trésors renfermés dans notre premier établissement scientifique et littéraire ».

Le mot « merveille » est peut-être le plus usité (« chacune de ces reliures est une pure merveille ») suivi de près par des qualificatifs évoquant à la fois la richesse et le puissance des princes tels que « magnificence », « éblouissement », l'équation parfaite étant réalisée par le terme de « trésor » (moins utilisé cependant que celui de « merveille »). L'article est surtout passionnant dans la mesure où il évoque plusieurs catégories de publics auxquelles l'exposition semble destinée : elle va en effet « provoquer l'admiration des étrangers, des provinciaux voire des parisiens » dans le contexte de l'exposition universelle, et « procurer aux bibliographes ainsi qu'aux simples amateurs une de ces satisfactions artistiques qu'on n'oublie pas ». L'exposition de la galerie Mazarine (ou plus exactement des trois galeries) se veut donc ouverte au plus large public possible : au savant comme à l'honnête homme du XIX^e siècle désireux de s'instruire.

Cette conception se retrouve clairement exposée par Léopold Delisle quelques années plus tard, dans un *Rapport sur l'état de la bibliothèque nationale au 31 décembre 1881*, l'un des rares documents dans lequel l'administrateur explique sa démarche et son intérêt pour les expositions. Léopold Delisle écrit ainsi :

« L'exposition universelle de 1878 qui devait faire affluer à Paris tant de Français et d'Étrangers me sembla une occasion naturelle d'essayer une installation qui permit de voir méthodiquement, en quelques heures, un choix des objets les plus précieux et les plus caractéristiques de nos collections. [...] Depuis le mois de juin 1878, les visiteurs peuvent, le mardi et le vendredi, de chaque semaine se promener dans plusieurs galeries où, malgré les inconvénients d'aménagement provisoire, mes collaborateurs ont réussi à grouper systématiquement un grand nombre de livres imprimés et manuscrits, d'actes publics ou privés, écrits sur papyrus, sur parchemin et sur papier, de pièces autographes, de cartes et autres documents géographiques, de gravures et de lithographies, d'inscriptions, de médailles, de camées et d'antiques de toutes espèces ».

L'administrateur fait ici référence aux trois galeries de l'exposition permanente de manuscrits et d'imprimés mais aussi aux petites expositions de pièces précieuses organisées par les autres départements dans leurs propres locaux.

En effet, si l'objectif initial semble avoir été de réunir les « merveilles » des quatre départements (Léopold Delisle explique, dans la partie du Rapport consacré aux bâtiments, que « la galerie Mazarine et plusieurs pièces aboutissant soit au pied soit au haut du grand escalier seront aménagées pour une exposition permanente des objets les plus intéressants *de chaque département* qu'il importe de mettre sous les yeux des visiteurs ») seuls les documents *écrits* vont être regroupés clairement dans la galerie Mazarine et les pièces voisines, pour des raisons matérielles dues aux travaux de réaménagement des locaux, mais aussi peut-être en raison de l'immense intérêt, un peu exclusif, que porte l'administrateur aux manuscrits et aux imprimés anciens. Dans son Rapport, après avoir longuement vanté les mérites de l'exposition des trois galeries, il déclare :

« Il n'y a pas [non plus] à parler de l'exposition des estampes ni de celle des médailles et antiques ; *toutes deux sont restées dans l'état où le public est*

habitué à les voir depuis un certain nombre d'années, état déjà fort satisfaisant mais auquel de notables améliorations seront apportées quand nous serons mis en jouissance des nouveaux bâtiments ».

Quel est donc le ou les public(s) attendu(s) et quels sont les objectifs intellectuels de Léopold Delisle en organisant cette exposition permanente de manuscrits et d'imprimés ? En réalité, il semble que le public visé (mais pas forcément atteint, nous le verrons) ait été le plus large possible, l'objectif étant à la fois éducatif et instructif. Il s'agit de mettre sous les yeux des visiteurs « avec des notices explicatives » les objets les plus intéressants « moins encore pour satisfaire une curiosité parfaitement légitime en elle-même que pour *développer le goût du beau dans toutes les classes de la société* et pour *y répandre des notions exactes* sur l'histoire de l'écriture, de la gravure, de l'imprimerie, de la reliure et de tous les arts qui ont servi à la fabrication et à la décoration des livres, et par là à la propagande des connaissances humaines, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'aux temps modernes ». Cette visée pédagogique et didactique se retrouve dans la description détaillée des pièces :

« L'exposition de livres imprimés est particulièrement instructive : les volumes qui la composent ont été choisis et classés avec le soin le plus scrupuleux et nulle part ailleurs que dans la galerie Mazarine on trouverait une collection aussi nombreuse et aussi concrète de livres propres à éclairer l'histoire des origines de l'imprimerie et à faire suivre le développement de cet art [...]. Le département des manuscrits a fourni tous les éléments essentiels de l'histoire des écritures et de la fabrication des livres chez les peuples orientaux et dans les différents pays de l'Europe, depuis l'antiquité jusqu'à la renaissance. Les pièces qu'il a exposées suffisent pour initier à la paléographie et pour donner une idée des chefs d'œuvre que le pinceau des enlumineurs a semé à profusion dans les livres du Moyen Âge³³ ».

Développement du goût artistique et surtout initiation à l'art de la reliure et à la paléographie, nous sommes bien là en présence d'un projet très chartiste imaginé par un érudit désireux de faire partager sa passion.

Pour instruire le public, à une époque où ce souci n'a jamais été plus présent, comme en témoigne l'élaboration des célèbres lois scolaires voulues par Jules Ferry, un certain nombre d'outils, très classiques, sont proposés : « Pour les principales séries, des *livrets explicatifs* font connaître par des *notices substantielles* la nature et la date de chaque objet, ainsi que le genre d'intérêt qu'il présente. Autant que possible, *un résumé* des explications se trouve copié sur un carton à côté de l'objet lui-même ». De modestes catalogues, assez élitistes sont aussi réalisés³⁴ : ils sont le plus souvent dépourvus d'images (s'ils en possèdent, elles sont peu nombreuses et placées au milieu du volume) et reprennent exactement, armoire par armoire et vitrine par vitrine, l'agencement de l'exposition, en reproduisant le texte des cartels, augmenté de considérations sur l'origine et l'attribution des pièces ne pouvant être comprises que des seuls spécialistes. Aucune recontextualisation en direction du « grand public » n'est proposée et il semble, de fait, que l'honnête homme du XIX^e siècle, le « curieux avide de s'instruire » ait finalement été assez peu présent à la Bibliothèque. Les sources nous manquent, à une époque où les enquêtes de publics n'existent pas, pour affirmer la chose avec certitude ; cependant, la présentation retenue pour l'exposition, le caractère érudit des

³³ Cf. note non datée de Léopold Delisle, op. cité.

³⁴ Cf. Bibliothèque nationale, départements des imprimés, manuscrits, estampes, *Notice des objets exposés*, op. cité.

catalogues, ainsi que le prestige du lieu devaient attirer plus d'initiés que de véritables néophytes.

Les archives de l'administrateur, ainsi que celles du ministère de l'Instruction publique, restent muettes sur les réactions des visiteurs. L'un des seuls documents que nous ayons est une lettre émanant du relieur Marius Michel, (d'un spécialiste donc), qui salue le regroupement des richesses et la qualité artistique de l'exposition. Il écrit, le 3 août 1878, à l'administrateur-général :

« Nous sortons éblouis de la magnifique exposition de reliures anciennes que vous avez installée à la bibliothèque nationale. Beaucoup de ces splendides modèles nous sont déjà connus, familiers même, mais leur réunion nous a rempli d'admiration. Nous venons d'en trouver de si complètes et de si riches dont nous ignorions l'existence, que nous venons vous prier de vouloir bien nous accorder l'autorisation de prendre quelques croquis de ces merveilles, qui ont pour nous un intérêt tout particulier. Les efforts que nous faisons pour maintenir notre industrie à la hauteur d'un art seront auprès de vous la meilleure recommandation³⁵ ».

La presse, de son côté, rappelle souvent que l'exposition est ouverte à tous et s'efforce de rendre plus attractives les pièces exposées en les expliquant, parfois même en les comparant à des objets plus évocateurs pour les lecteurs. L'un d'eux, *Le Voltaire*, entreprend de manière amusante, avec la liberté de ton qui caractérise le journal, un véritable « décryptage »³⁶. Constatant que l'exposition est assez méconnue (« Combien de parisiens ne connaissent le département des manuscrits que par oui-dire ! Il suffit pour s'y rendre que le hasard des recherches vous y appelle. Ce n'est en somme que le cas d'un petit nombre. Et beaucoup de personnes qui connaissent le Mont-Blanc ignorent la galerie Mazarine »), il déclare qu'il n'existe rien de plus riche intellectuellement que « cette galerie où sont gardés, sous vitrines, une certaine quantité des exemplaires les plus curieux de la bibliothèque ». Pour l'auteur, tout visiteur, même le plus néophyte, tire un enseignement de cette exposition (« Une heure passée dans la galerie Mazarine fait d'ailleurs comprendre aussitôt, même au simple profane, la richesse des ouvrages qui y sont enfermés ») dont les pièces sont moins incompréhensibles qu'il n'y paraît au premier abord :

« Ces morceaux d'écorce d'arbres sur lesquels sont inscrits des signes bizarres ne sont autre chose qu'un papyrus arabe, et ces pages contenant des figures, des traits noirs et blancs, un manuscrit mexicain. Dans une autre vitrine, des carrés noirs avec bordures de bois marron, pareils à des ardoises sur lesquelles on aurait écrit avec un mauvais crayon, donnent les comptes du règne de Philippe-le-Hardi. Ce sont des tablettes de cire. ».

Le journal est également l'un des seuls à reconnaître (en plus de l'aspect didactique sur lequel il n'insiste pas) la place qu'une pareille exposition laisse à l'évasion et au développement de l'imaginaire :

« On a, chaque fois qu'on tourne les pages, surtout celles des missels, l'émotion que produisent la vue du Beau et l'évocation des époques disparues ! Car, en feuilletant un livre d'heures, on pense invinciblement aux temps évanouis, à ces

³⁵ Cf. BN, Archives Modernes 227, dossier 22.

³⁶ Cf. BN/NAF 13 027, *Le Voltaire*, « Vieux bouquins », 1886, f.22.

temps où les troubadours chantaient sous les balcons des châtelaines. Et la pensée s'en va, et la rêverie arrive... ! Les vieux missels sont nécessaires puisqu'ils font rêver³⁷».

Ces efforts d'explicitation, liés à ceux, plus institutionnels, des conservateurs, parviennent-ils à mobiliser un large public ? Il ne semble pas, la Bibliothèque continuant de paraître assez inaccessible et réservée aux seuls initiés, comme contribue à le prouver un article du *Journal des débats*, paru le 10 mai 1895. Il y est question d'un projet de musée du livre et des arts graphiques, étudié par Arnold Müller, de la *Revue des industries du Livre*, et Breton, professeur à l'École Estienne, dont le journaliste souligne l'originalité et l'ouverture à tous. En effet, citant quelques entreprises, il précise que « ces trésors gardent leurs secrets – comme ceux de la Bibliothèque nationale, des Archives etc. – aux artistes, aux bibliophiles, aux grands amateurs qui ont le loisir d'aller les admirer³⁸ ». Cet article, en énumérant les catégories de visiteurs supposés montre que les services de la Bibliothèque nationale sont jugés réservés à une élite.

La tentation muséographique

Dans la volonté, très démocratique, de mettre sous les yeux des visiteurs les « merveilles » et les « chefs d'œuvre » que possède la Bibliothèque, les conservateurs s'interrogent sur la publicité qui pourrait être donnée à certaines pièces entrées dans les collections au gré des hasards de l'histoire, mais qui ne correspondent pas aux attributions premières de l'établissement. Pour être méritoires, ces efforts comportent cependant le risque de créer des excroissances, plus ou moins pertinentes, aux expositions et donc de nuire à la cohérence de l'ensemble. Ainsi, le 2 février 1875, le conservateur du cabinet des médailles, Anatole Chabouillet, rappelle que son département possède plusieurs tableaux de maîtres anciens « que le manque d'espace empêche d'exposer aux yeux du public et qu'il serait cependant intéressant de rendre à l'attention des connaisseurs³⁹ ». Il s'agit de dix tableaux (quatre de Boucher, trois de Natoire et trois de Van Loo) destinés à décorer la salle de lecture définitive du cabinet des médailles mais qui pourraient être provisoirement placés soit dans la salle du Parnasse soit dans le département des estampes. Cette proposition, soumise au ministre de l'Instruction publique, est approuvée en mars-avril 1875.

Il est intéressant de remarquer que l'exposition de la galerie Mazarine et des pièces adjacentes, malgré son caractère permanent et statique, n'est jamais qualifiée, dans les documents officiels pas plus que dans la presse, de « musée ». Pourtant, le terme est employé par Léopold Delisle dans une note manuscrite non datée et non-achevée : il y évoque l'intérêt qu'il y aurait à exposer « les objets qui constituent le fonds essentiel d'un *musée* bibliographique et qui permettent, même à des yeux inexpérimentés, de suivre l'histoire du livre depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes ». L'appellation de « musée bibliographique » est assez vite abandonnée par l'administrateur puisqu'elle ne figure pas dans le Rapport adressé au ministre de l'Instruction publique en 1881, par exemple. Par conséquent, bien que la tentation ait dû en être forte, à une époque où fleurit ce type d'institutions et où il n'existe pas de structure consacrée à l'exposition du livre ou de l'écrit dans la capitale, l'idée d'un musée n'a finalement pas été retenue. Les raisons de ce choix ne

³⁷ Cf. Ibid., f.23.

³⁸ Cf. BN/NAF/13 027, f.82.

³⁹ Cf. BN/AM/72, f. 217.

sont exposées nulle part, mais il est probable que la Bibliothèque ait refusé de s'inscrire dans un projet muséal clairement identifié dans la mesure où celui-ci aurait pu nuire à la visibilité de ses missions (elle reste avant tout une institution de lecture et de recherche), entraîner éventuellement un changement de tutelle (les musées dépendent de l'administration des Beaux-arts) et, surtout, la forcer à adopter une politique de renouvellement régulier de collections pour un fonds très spécifique (et difficilement renouvelable car très historique) ; autant d'éléments qui l'auraient également placée dans une situation de concurrence vis-à-vis d'autres institutions parisiennes qui, il n'y a pas si longtemps encore, lui disputaient une partie de ses collections.

Notons que la « tentation muséographique » de Léopold Delisle est loin d'être originale et isolée ; elle s'inscrit parfaitement, au contraire, dans le contexte du temps ainsi que dans les projets qui ont agités (et agitent encore) l'histoire de l'institution. Rappelons, en effet, que l'idée de créer un « musée » à la Bibliothèque nationale est très ancienne. Les collections du cabinet des médailles auraient pu se prêter à un projet de cette nature, lequel ne voit finalement pas le jour, l'établissement étant suffisamment occupé dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à prouver le bien-fondé de la présence de ce département rue de Richelieu (puis à livrer aux grands musées du Second Empire, celui de Saint-Germain-en-Laye et celui des Souverains notamment, les pièces les plus curieuses de ses collections). La question de créer un musée épigraphique (ou « paléographique ») est en revanche sérieusement envisagée sous l'administration de Léopold Delisle. Elle a pour origine une importante découverte : celle de 2 038 inscriptions puniques trouvées en septembre 1875 à Carthage par M. de Sainte-Marie, premier drogman du consulat de Tunis, et envoyées par lui à la Bibliothèque nationale. Ces pièces ne se rattachent qu'accessoirement aux collections de l'établissement, aussi Léopold Delisle n'hésite-t-il pas à se séparer, à la demande du directeur des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique, de soixante-quinze d'entre elles pour participer à la création d'un « musée ethnographique des missions scientifiques ». Que faire cependant des autres pièces ? Si les conservateurs sont très désireux de placer ces merveilles sous les yeux du public, ils ne savent quel espace suffisamment vaste trouver, dans les locaux, pour accueillir semblable exposition ; le Comité pense encastrier ces inscriptions dans l'un des murs de l'établissement mais Pascal avoue ne pas connaître de surface aux dimensions suffisantes pour ce projet. L'architecte propose alors de créer plutôt une sorte de musée épigraphique dans la cour d'honneur de la Bibliothèque qu'il souhaite couvrir d'une toiture en verre⁴⁰.

Il reste cependant que, sans en avoir le terme exact, l'exposition permanente de la galerie Mazarine s'inscrit totalement dans les logiques muséales de l'époque. En cette fin du XIX^e siècle, en effet, le musée, pour reprendre les termes de Dominique Poulot, « fait son entrée dans l'arsenal pédagogique de l'Etat moderne⁴¹ ». Corollaire de l'école⁴², il a pour objectifs principaux d'éduquer, de moraliser et d'instruire, tout en mettant en valeur l'histoire nationale afin de développer en chacun la fibre patriotique. Or, l'exposition permanente de la Bibliothèque nationale entend, nous l'avons vu, éduquer au beau et instruire en donnant une idée des grandes évolutions de l'écriture et de l'imprimerie ; l'approche retenue est chronologique et correspond à la volonté maintes fois affirmée par l'établissement de faire œuvre de pédagogie. L'aspect patriotique, de son côté, est très présent ; en effet, en soulignant la richesse des fonds, l'exposition entend mettre en valeur l'histoire de la Bibliothèque,

⁴⁰ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

⁴¹ Cf. Dominique Poulot, *Une histoire des musées de France : XVIII-XX^e siècle*, Paris, La découverte, 2005.

⁴² Cf. *Ibid.*, Un Rapport du sous-secrétariat d'Etat des Beaux-arts sur le budget des exercices 1899 et 1900 déclare que « le musée est un établissement d'enseignement au même titre que l'école dont il est le complément nécessaire ».

indissociable, dans l'esprit du personnel et du public, de celle de la nation française. Dans le brouillon inachevé où Léopold Delisle expose son projet, il apparaît clairement que certaines parties de l'exposition n'ont d'autre but que de rappeler la grandeur de la France ; il écrit ainsi : « L'armoire XI est tout à la France du Moyen Âge. Les titres des livres que nous y avons rangés réveilleront de *grands souvenirs* », plus loin « Une autre armoire est plus particulièrement encore consacrée aux souvenirs de notre histoire nationale. Il y a là une série de livres royaux qui forme en quelque sorte un *résumé vivant de nos annales* pendant une période de plus de dix siècles ». La célébration patriotique de l'institution passe aussi par le culte des grands hommes, ces bienfaiteurs, érudits ou politiques, qui ont permis à la Bibliothèque d'acquérir son prestige (or, pour citer à nouveau Dominique Poulot, le musée démocratique témoigne d'une « atmosphère intellectuelle qui tient l'art pour une éducation civique et le culte des grands hommes pour une fabrique des grands hommes⁴³ »). Dès le mois de février 1879, le Comité consultatif décide d'accepter la proposition de l'administration des Beaux-arts en commandant à divers artistes douze bustes destinés à la décoration de la galerie Mazarine. Léopold Delisle pense que les hommes dont les bustes sont appelés à figurer dans cette galerie doivent être choisis « parmi les *personnages historiques*, les *administrateurs*, les *savants* et les *bienfaiteurs* qui ont contribué d'une manière plus ou moins directe à constituer les incomparables collections conservées à la bibliothèque ». Il propose : Charles V, François I^{er}, Guillaume Budé, Jacques Auguste de Thou, Peiresc, Pierre Dupuy, Louis XIV, Colbert, l'abbé de Marolles, Mabillon, de Caylus, Van Praet.

Notons que l'ouverture à tous correspond aussi à un impératif de partage de l'équipement public, totalement assimilé par la Bibliothèque qui évoque à plusieurs reprises la nécessité où elle se trouve de justifier les sacrifices consentis par l'Etat, en donnant à voir les enrichissements que ces investissements financiers ont permis.

Révision de l'exposition permanente : des problèmes de conservation

L'entreprise enthousiaste lancée par Léopold Delisle et son équipe doit être revue en 1901 après la découverte des dégâts matériels qu'entraîne l'exposition permanente, dans un mobilier de fortune, des documents anciens. Dans une lettre adressée au ministre, le 7 janvier⁴⁴, l'administrateur rappelle que l'agencement de la galerie, réalisée dans l'urgence en 1878 et considéré comme provisoire, s'est en réalité maintenu et cause bien des problèmes de conservation : Delisle parle d'une « installation rudimentaire », « à tous égards défectueuse » qui devait être remplacée à bref délai et dont la transformation, « qui s'impose depuis une vingtaine d'années, ne saurait être ajournée plus longtemps ». Il évoque « les dangers que courent tous les jours et les détériorations qu'ont déjà subies les objets exposés depuis 23 ans sous des verres de la plus mince épaisseur, dans des meubles en bois blanc, mal ajustés, garnis de serrures et que le moindre crochet peut faire jouer ». Il résulte de cela que les « inestimables trésors » de la galerie sont dans un « déplorable état ». Si le personnel parvient à assurer la surveillance des pièces, il ne peut « les protéger contre la poussière qui en ternit et en ronge les feuillets », ce qui fait dire à Léopold Delisle que « tel ou tel de nos manuscrits a plus souffert pendant les vingt-cinq dernières années que pendant les seize ou dix-sept siècles qu'il a traversés pour arriver jusqu'à nous ». Une note, malheureusement non datée et non signée s'interroge sur l'opportunité d'organiser des expositions spéciales temporaires de pièces originales ou des expositions permanentes de reproductions. Dès 1901, en effet, Delisle réfléchit à l'idée de substituer des reproductions fac-similées aux documents originaux. La

⁴³ Cf. Dominique Poulot, *Patrimoine et musées : l'institution de la culture*, Paris, Hachette, 2001.

⁴⁴ Cf. BN/AM/122, f. 559-560.

décision n'est cependant pas prise puisqu'en 1907, l'exposition permanente (mais sans doute revue) de la galerie est toujours en place⁴⁵.

2. Les expositions temporaires

L'un des premiers reproches qui peut être fait à l'exposition permanente de la galerie Mazarine et des pièces adjacentes est son aspect très rétrospectif : elle s'arrête à la Révolution française, et ne présente par conséquent aucune pièce contemporaine ou datant seulement de la première moitié du XIX^e siècle. On peut également opposer, pour expliquer la fréquentation assez ciblée dont l'exposition fait l'objet, le côté figé de la présentation et l'absence de mouvement dans les collections. Cette critique est facile mais en réalité un peu rapide : en effet, Léopold Delisle était conscient de la nécessité de maintenir éveillée l'attention du public et donc d'instaurer un certain renouvellement régulier des collections, aussi fut-il le premier à organiser un système d'exposition des dernières acquisitions de la Bibliothèque. L'objectif est clairement d'attirer le public par de la nouveauté et de l'amener ensuite à visiter l'exposition permanente. L'idée est évoquée pour la première fois devant le Comité consultatif le 26 mars 1879 ; Delisle émet l'hypothèse d'utiliser la salle Voltaire pour : « une exposition temporaire que l'on renouvellerait suivant les circonstances. On pourrait ainsi mettre sous les yeux du public les objets les plus intéressants choisis parmi les acquisitions nouvelles faites par la bibliothèque, ainsi que les pièces sur lesquelles l'attention des hommes d'étude se trouverait momentanément appelée ».

Finalement, le choix de la salle Voltaire n'est pas retenu et c'est aux extrémités de la galerie Mazarine que l'administrateur fait installer, le 24 juin 1879, deux montres destinées à « recevoir quelques-unes des plus récentes acquisitions du département des imprimés et du département des manuscrits⁴⁶ ». Il s'agit « d'organiser une exposition temporaire qui a pour objet de mettre successivement sous les yeux des visiteurs les objets les plus importants dont l'établissement s'enrichit chaque année tantôt par des dons, tantôt par des échanges, le plus souvent par les acquisitions que permet d'effectuer un budget malheureusement trop restreint⁴⁷ ».

Cet exemple est vite suivi par les conservateurs des Estampes et des Médailles qui souhaitent installer, chacun dans leur département, une vitrine présentant leurs derniers enrichissements⁴⁸.

Il revient surtout à Léopold Delisle d'avoir organisé les premières expositions thématiques de la Bibliothèque, ce qui a permis à l'établissement de rappeler sa place au sein du réseau des institutions parisiennes et de donner une image plus moderne de ses services en s'intégrant à l'actualité culturelle nationale voire internationale. Ces manifestations ont lieu en marge de l'exposition permanente de manuscrits et

⁴⁵ Cf. Henri Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal, Camille Couderc, *La Bibliothèque nationale*, Paris, Laurens, 1907.

⁴⁶ Cf. BN/AM/122, Léopold Delisle, *Exposition des récentes acquisitions de la Bibliothèque nationale*, imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Retrou, f. 563-564.

⁴⁷ Cf. *Ibid.*

⁴⁸ Cf. BN/AM/72, Séance du Comité consultatif du 9 juillet 1879, f. 391 : « Le conservateur du département des estampes pense qu'une exposition temporaire des estampes les plus remarquables dont s'enrichit annuellement la bibliothèque serait également intéressante pour le public, et il exprime le désir qu'une vitrine convenablement aménagée soit disposée à cet effet dans son département. Le conservateur du département des médailles exprime un vœu analogue relativement à une exposition des pièces les plus importantes acquises chaque année par le cabinet des médailles ».

d'imprimés, dans un espace précédant la galerie Mazarine, appelé « salle du Parnasse⁴⁹ » en raison de l'installation en son centre de la célèbre sculpture représentant le Parnasse français réalisée par Titon du Tillet. Quelles sont donc ces expositions ?

Outre celle de 1875, organisée, comme nous l'avons vu, dans le cadre du second congrès international des sociétés de géographie, elles se succèdent à intervalles réguliers, le plus souvent à l'occasion de commémorations ou pour marquer un accroissement extraordinaire des collections. Ainsi, fin octobre 1884 est élaborée une exposition pour le second centenaire de la mort de Pierre Corneille⁵⁰. Ouverte au public tous les jours de 10 heures à 4 heures, elle présente des documents de et sur l'auteur : les éditions originales de toutes les pièces de théâtre de l'écrivain, les livrets auxquels donna lieu l'apparition du *Cid*, les éditions collectives des œuvres de Corneille, des éditions du XVIII^e remarquables par leur « condition exceptionnelle » ou par le nom des personnages auxquels elles ont appartenu, enfin, certaines pièces rappelant différentes circonstances de la vie du poète ainsi que des autographes et des portraits gravés⁵¹. Le choix des documents exposés résulte d'un travail collectif mené par les conservateurs des quatre départements. Pour l'occasion, un partenariat (prêt de pièces et aide dans la rédaction des cartels) est établi avec les bibliothèques Sainte-Geneviève, de l'Université et de l'Institut.

Quelques années plus tard, en avril 1899, l'exposition organisée à l'occasion du second centenaire de la mort de Jean Racine, suit le même modèle en présentant des éditions originales et des traductions des pièces de l'auteur, des éditions des XVII^e et XVIII^e siècles, des poésies diverses, des manuscrits et des livres annotés par Racine ainsi que des documents relatifs à son existence (portraits, estampes, médailles)⁵². Notons qu'exceptionnellement, l'exposition a lieu dans une partie de la galerie Mazarine (la salle du Parnasse devant être alors occupée, par la présentation des nouvelles acquisitions de la bibliothèque par exemple).

Quatre ans après l'exposition Corneille, c'est une exposition d'un choix de manuscrits des fonds Libri et Barrois⁵³, récemment réintégrés à la Bibliothèque, qui est organisée, en avril 1888. L'établissement est en effet parvenu un an plus tôt, après bien des démarches, à rentrer en possession de ces documents précieux qui lui avaient été dérobés. Dès leur arrivée, des travaux de mise en ordre et de classement ont été entrepris pour en permettre la communication aux savants ; cependant, cette entreprise s'annonçant très longue, il est décidé de donner une première satisfaction à la curiosité du public en exposant dans les vitrines de la salle du Parnasse français, à l'entrée de la galerie Mazarine, un choix des volumes et des pièces retrouvés⁵⁴. L'objectif de cette exposition, outre celui de justifier auprès du plus grand nombre les efforts financiers

⁴⁹ Cf. BN/AM/72, Séance du Comité consultatif du 26 mars 1879, f. 380 : « Léopold Delisle entretient le Comité consultatif du changement que doit entraîner dans une des parties de l'Exposition du département des imprimés l'installation du vase de Sèvres au milieu de la galerie Mazarine. Le Parnasse de Titon du Tillet, auquel cette place était primitivement réservée, a dû être monté dans la salle qui précède la galerie (chambre de Mazarin), à l'endroit où se trouvait la grande vitrine octogonale portant le numéro VI, et cette vitrine, renfermant quatre livres ouverts de grand format, et un grand nombre d'admirables reliures du XV^e siècle a été provisoirement établie au centre de la galerie Mazarine ».

⁵⁰ Cf. BN/AM/73, Séance du Comité consultatif du 5 novembre 1884, f. 183.

⁵¹ Cf. Bibliothèque nationale, *Notice des objets exposés dans la salle du Parnasse français à l'occasion du second centenaire de la mort de Pierre Corneille, octobre 1884*, Paris, Chamerot, 1884.

⁵² Cf. Bibliothèque nationale, *Notice des objets exposés dans la galerie Mazarine à l'occasion du second centenaire de la mort de Jean Racine, avril 1899*, Paris, imprimerie nationale, avril 1899.

⁵³ Cf. BN/AM/73, Séance du Comité consultatif du 4 avril 1888, f. 354.

⁵⁴ Cf. Bibliothèque nationale, *Notice d'un choix de manuscrits des fonds Libri et Barrois exposés dans la salle du Parnasse français*, avril 1888, Paris, Chamerot, 1888.

consentis par la Bibliothèque, est le même que pour la galerie Mazarine : éduquer et instruire, même si le caractère particulier de l'exposition, saisissable surtout par les familiers de l'affaire Libri, a dû principalement attirer des initiés. Le catalogue déclare vouloir mettre en valeur « la beauté de l'exécution » autant que « la valeur des textes », montrer « les chefs d'œuvre de la calligraphie », « les morceaux les plus précieux pour l'histoire des arts », « les vénérables représentants des premiers siècles du Moyen Âge », et attirer « l'attention des diplomatistes » mais, plus généralement, de tous « les amis des arts et des lettres », sur les pièces exposées.

En 1889, la Bibliothèque nationale s'associe à l'Exposition universelle en exposant dans ses locaux, et non dans ceux de l'Exposition, privilège qu'elle est parvenue cette fois encore à obtenir en rappelant la nécessité de préserver l'intégrité de ces fonds, un choix d'objets géographiques ainsi que des plus importantes acquisitions contractées par l'établissement au cours des dix dernières années⁵⁵. L'approche retenue est certainement destinée à répondre aux attentes du ministère de l'Instruction publique, qui, comme en 1867, entend mettre en valeur les missions scientifiques organisées par son département ainsi que les investissements financiers consentis récemment pour l'enrichissement des collections. Grâce à un crédit de 2 000 francs accordé par le ministre, l'administration peut louer le mobilier nécessaire et organiser l'exposition qui est ouverte le 11 juin 1889 dans le vestibule d'honneur (pour les dernières acquisitions) et la section de géographie (pour les documents relatifs à cette matière). Il est précisé que rien n'est changé dans les jours et heures de visite des autres espaces d'expositions, lesquels continuent d'être ouverts aux visiteurs les mardis et vendredis de 10 heures à quatre heures. Cette exposition temporaire est définitivement fermée le 1^{er} décembre 1889.

Quelques années plus tard, en 1892, la Bibliothèque nationale participe à la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique en organisant une exposition thématique. Elle s'inscrit en cela dans l'actualité internationale de l'époque, l'Espagne accueillant au même moment, à San-Lucar, les américanistes du monde entier et préparant à Madrid une importante exposition. En l'absence de catalogue, c'est un article paru dans *Le Figaro*, le 13 juillet 1892, sous le titre « Une exposition américaine à la bibliothèque nationale » qui nous renseigne sur le contenu et les motivations de cette manifestation⁵⁶. Il s'agit d'abord pour la France de rappeler la position prépondérante qu'elle occupe en Europe et dans le monde en participant à un événement d'envergure internationale (« La France n'a pas voulu rester étrangère à la célébration d'un événement qui a eu les conséquences les plus considérables dans l'histoire économique et politique du globe »). La description des pièces exposées, provenant essentiellement de la section de géographie, souligne la richesse des collections de la Bibliothèque en même temps qu'elle tente de prouver une certaine antériorité de la découverte de l'Amérique par les Français (« On sait que nos pêcheurs basques et bretons [...] auront vu quelques-uns des points du continent américain »), rappelant ce faisant l'ancienneté des colonies françaises, approche chauvine s'il en est et totalement assumée par l'auteur (lequel va jusqu'à mentionner « l'ennemi héréditaire » : « Les Allemands se sont souvent moqués de notre ignorance en géographie, nous pouvons cependant admirer à la Bibliothèque une série de cartes ou d'atlas provenant tous de l'École hydrographique normande, qui sont particulièrement intéressants par leurs modes de projections »). Cette exposition d'importance a reçu le concours de plusieurs

⁵⁵ Cf. BN/AM/73, Séances du Comité consultatif des 9 janvier, 6 mars, 5 juin et 20 novembre 1889.

⁵⁶ Cf. BN/NAF/13 027, f. 67.

ministères (de la guerre, de la marine, des affaires étrangères), des archives nationales et de particuliers (membres de l'Institut). Pour le journaliste, il s'agit d'un événement exceptionnel qu'il faut absolument visiter : « Une exposition semblable n'ayant jamais été faite, il y a bien des chances pour que la génération actuelle ne la revoie pas. C'est une raison pour la visiter ! ».

En septembre 1897, elle réitère l'expérience de 1875 en s'associant à sa manière au congrès des orientalistes qui se tient à cette époque à Paris. Pour l'occasion, elle présente 188 articles (100 manuscrits et 88 imprimés) et rédige un catalogue qui développe les notices de manuscrits et d'imprimés orientaux appartenant à l'exposition permanente et que le public peut donc contempler dans la galerie Mazarine. Il semble que dans ce même espace ait été organisée une présentation spéciale des manuscrits d'Eugène Burnouf et de la collection Schefer ainsi que des livres chinois provenant de la collection d'Henri Cordier. Dans le vestibule du département des manuscrits sont exposés des autographes d'orientalistes, aquarelles, cartes et plans, et globes relatifs à l'orient ; divers monuments orientaux sont également visibles au cabinet des médailles⁵⁷.

Cependant, la plus importante exposition organisée sous l'administration de Léopold Delisle semble être celle consacrée aux Primitifs français en 1904. Très aboutie, elle est menée en étroite collaboration avec le musée du Louvre, les deux établissements, loin de s'installer dans une concurrence ou une indifférence stérile s'étant concertés et répartis les axes de travail en fonction de la nature des collections conservées (peintures et sculptures au Louvre ; manuscrits, imprimés et estampes à la Bibliothèque nationale) afin de créer un grand événement culturel à destination de Paris et de la province. La preuve de ce partenariat réside notamment dans l'agencement du catalogue d'exposition : une première partie présente les galeries du Louvre ; la seconde, celles de la Bibliothèque nationale.

III. Quelles résonnances avec l'actuel Projet Richelieu ?

1. D'une galerie des « merveilles » à une galerie des « trésors »

Comme nous l'évoquions en introduction, l'objectif de cette étude est de tenter d'établir une continuité entre les différentes politiques adoptées par la Bibliothèque au fil du temps pour accueillir le public non chercheur. Par conséquent, il importe à présent de se demander en quoi l'action de Delisle présente, toutes proportions gardées, certaines résonnances contemporaines.

⁵⁷ Cf. BN/AM/122.

Tout d'abord, à bien y regarder, le contexte culturel actuel n'est pas sans présenter quelques similitudes avec celui de la fin du XIX^e siècle. Nous nous situons en effet dans une période de grands travaux (projet du Grand Paris) qui prévoit la réforme de nombreuses institutions ; notre époque se caractérise également par un fort engouement patrimonial (que celui-ci soit local ou national) ainsi que par un regain d'intérêt pour l'histoire de France qui, s'il est loin sans doute de s'exprimer dans toutes les catégories de la société, pourrait être officialisé à l'échelle de l'Etat par la concrétisation du projet, si controversé, de création d'une « Maison de l'Histoire de France ». L'heure est donc, apparemment, au dynamisme culturel, aux grandes réalisations, et c'est dans ce cadre facilitateur que la Bibliothèque nationale, désireuse de ne pas rester à l'écart de l'activité contemporaine, a décidé d'entreprendre d'importantes réformes, notamment sur son site historique, en élaborant le « Projet Richelieu ».

Ce dernier, qui doit se dérouler en deux phases (2010-2014 ; 2014-2017), répond à plusieurs objectifs : il s'agit d'abord de réhabiliter les bâtiments et équipements de Richelieu afin de mieux assurer la sécurité des personnes, des biens et des collections patrimoniales conservées sur le site ; de conforter l'existence d'un pôle d'excellence scientifique créé par la réunion de trois bibliothèques (Bibliothèque nationale de France, INHA, Ecole nationale des Chartes) ; enfin, et c'est l'aspect qui nous intéresse plus particulièrement, « d'offrir à un public plus nombreux des services renouvelés et modernisés ». Le quadrilatère entend en effet s'ouvrir à un plus large public qui, après avoir accédé aux bâtiments en empruntant l'une des deux entrées mises en place (le 58 rue de Richelieu ou le 2 rue Vivienne), trouvera sur le site : un grand hall rénové, plus spacieux et lumineux, agrémenté d'un café et d'une librairie ; des espaces dévolus aux activités pédagogiques, lesquelles pourront aussi se prolonger dans les départements ; et une salle Ovale devenue un espace fédérateur, à la pointe des nouvelles technologies, offrant une documentation de référence, d'accompagnement et d'introduction à des disciplines variées couvertes par les collections, sur un mode de lecture-plaisir ou de lecture-découverte⁵⁸. Surtout, le Projet prévoit : « un parcours libre » de visite des locaux permettant de voir toutes les salles de lecture, des magasins ainsi que de beaux espaces patrimoniaux comme la rotonde Van Praet ou la chambre de Mazarin ; une exposition des « trésors » de tous les départements, en particulier des Monnaies, médailles et antiques, rassemblés dans la Galerie Mazarine et dans d'autres espaces (salle de Luynes, salle des Colonnes) ; enfin, l'aménagement de deux galeries (Mansart et Colbert) destinées à des expositions temporaires.

Le site Richelieu entend donc se doter d'une « galerie des trésors⁵⁹ » qui, par sa localisation (la galerie Mazarine et d'autres pièces prestigieuses) ainsi que son objectif (présenter les plus belles pièces des départements spécialisés pour un public le plus large possible), paraît descendre de l'exposition permanente créée, dans le même espace, par Léopold Delisle en son temps. Cependant, l'approche retenue actuellement pour cette galerie, qui n'en est encore qu'au premier stade de sa réflexion, diffère sur de nombreux points, comme il fallait s'y attendre, de celle de son homologue du XIX^e siècle.

⁵⁸ Cf. www.bnf.fr, « Rénovation du quadrilatère Richelieu », « Pourquoi la rénovation ? », 15 décembre 2010.

⁵⁹ Le mot « trésor » est explicitement employé, ce qui n'était pas le cas sous Delisle ; les contemporains ayant plutôt recours aux termes de « merveilles », de « chefs d'œuvre » et de « pièces remarquables ».

En ce qui concerne les pièces exposées, il ne s'agit pas aujourd'hui d'accorder une place majoritaire au livre, comme c'était le cas sous Delisle, ni même d'assurer une certaine parité entre les collections ; de fait, si la disparition de l'actuel musée des monnaies et médailles a bien lieu, question qui est encore débattue actuellement, il est certain que les objets qui y étaient jusqu'alors attachés iront à la galerie Mazarine où ils occuperont, en raison de leur nombre et de leur attractivité, une place prépondérante⁶⁰. Il sera important de veiller à concilier la présence de ces objets « forts » avec ceux des autres départements. La future galerie des trésors souhaite, en effet, montrer la diversité et la cohérence des collections en créant des liens et en établissant des résonnances entre les objets exposés. Il s'agit, comme au XIX^e, de prouver le bien-fondé de la présence de ces collections patrimoniales à Richelieu, mais aussi de rappeler, en filigrane, d'une manière plus implicite que celle employée par Delisle, l'histoire de la Bibliothèque et de ses enrichissements successifs, par le seul recours à la sélection et à la présentation des pièces. L'objectif profond de cette galerie est, comme à l'origine, de créer quelque chose d'esthétique, de mettre en valeur des collections d'exception dans un lieu d'exception (car les conservateurs sont bien conscients que l'intérêt du public se portera autant sur l'architecture de la galerie que sur les pièces exposées).

Cependant, contrairement au XIX^e siècle, le projet de la galerie des trésors ne poursuit pas d'objectif didactique : il n'est pas question de retracer l'histoire de l'imprimé (le livre, de toutes les façons, risque d'y être minoritaire et l'on ignore si la présentation obéira à un ordre chronologique ou thématique). La galerie ne cherche pas non plus véritablement à faire œuvre de pédagogie : tout au plus pourra-t-elle être utilisée comme support ou illustration concrète pour les animations qui auront été réalisées avec les enfants dans le cadre particulier, et bien défini, des ateliers pédagogiques (il n'est pas exclu en effet, après un travail avec de jeunes élèves, de monter ensuite à l'étage visiter la galerie). L'un des changements majeurs avec la période Delisle tient également au fait que l'établissement souhaite aujourd'hui tenir compte des nouvelles pratiques culturelles (nouvelles manières d'approcher, d'appréhender les œuvres d'art et le patrimoine en général) et donc reconnaître comme légitime la déambulation ou la simple flânerie parmi les collections (ce qui ne semble que toléré par un XIX^e siècle surtout soucieux d'instruction populaire).

Notons aussi que, dans l'élaboration de ce projet, les conservateurs se trouvent confrontés à des problèmes que rencontraient déjà leurs prédécesseurs comme ceux du renouvellement et de la conservation des pièces exposées. En effet, le projet Richelieu n'entend pas créer un musée ou une sorte de « coffre-fort » où seraient conservées des objets exceptionnels ; cependant, comment renouveler l'intérêt du public pour une exposition qui est à la fois permanente et gratuite ? Delisle avait répondu à cette question en présentant les nouvelles acquisitions de la Bibliothèque et en organisant des expositions thématiques dans les pièces voisines de la galerie ; le Projet Richelieu, lui, envisage de faire tourner, tous les trois mois par exemple, les documents exposés. L'autre problème qui se pose est celui de la conservation des collections : le XIX^e siècle avait délaissé cet aspect important qui ressurgit en 1901 lorsque l'administrateur constate avec inquiétude que l'exposition a considérablement nui à l'état des documents (on songe alors à les remplacer par des fac-similés). Aujourd'hui, le numérique peut

⁶⁰ En fait, il apparaît que des collections provenant des quatre départements seront présents, ce qui n'est pas sans rappeler le projet initial présenté par Henri Delaborde devant le Comité consultatif en 1875.

apparaître comme une solution à ce problème, même si, dans l'esprit de ses concepteurs, la galerie doit avant tout s'efforcer de présenter des originaux.

Notons que la volonté de présenter les « trésors » de la Bibliothèque est d'ores et déjà visible à la BnF⁶¹. Cet été par exemple, l'établissement a organisé plusieurs manifestations culturelles autour de ses collections et notamment l'exposition *Des Trésors pour l'été : enrichissements remarquables de la Bibliothèque nationale de France* qui proposait une promenade libre permettant de découvrir des œuvres singulières évoquant divers aspects de la connaissance, de l'histoire et de la culture. Une soixantaine de documents de toute nature (manuscrits, reliures, musique, audiovisuel, spectacles, dessins, estampes, photographies, affiches, spectacles) étaient présentés dans la galerie François I^{er} (site de Tolbiac) du 19 juin au 24 août 2010. Il s'agissait de mettre en valeur les enrichissements les plus récents, comme le fait régulièrement l'opération « Trésor du mois » organisé dans l'espace découverte du site François Mitterrand⁶². « L'abécédaire des collections », situé dans le hall est de Tolbiac, ne renvoie pas, quant à lui, aux dernières acquisitions mais a été pensé comme une sélection trimestrielle de documents patrimoniaux ; il doit permettre, à travers quelques notions essentielles illustrées par des mots-clés⁶³, de découvrir trésors, pièces rares et documents insolites choisis parmi les richesses des fonds de la bibliothèque et renouvelables tous les trois mois. La galerie des « trésors » serait une entreprise de rassemblement plus original et plus importante mais qui se renouvellerait tous les trois mois.

Notons que la BnF s'efforce, de manière plus discrète et dans une démarche historique (et non patriotique à tout prix comme sous la Troisième République), de mettre en valeur son histoire : il existe à Tolbiac, près de l'abécédaire des collections, mais assez peu visible pour le public, une frise illustrée soulignant les grandes dates de l'institution. A Richelieu, les bustes des grands administrateurs de la Bibliothèque ornent toujours le vestibule (même s'ils n'attirent que très rarement l'attention des lecteurs, pressés de gagner la salle ovale ou les départements spécialisés) ; à Tolbiac, il existe la galerie des donateurs. Depuis 1998 et l'ouverture du site François Mitterrand, un comité d'histoire de la BnF s'est créé qui n'exclut pas de communiquer un jour le résultat de certaines de ses recherches dans un cycle de conférences « grand public ».

2. Des expositions aux objectifs changés

Outre la « galerie des trésors », le Projet Richelieu entend développer des espaces d'expositions dans la galerie Mansart et la Crypte, mais surtout permettre au public d'admirer, en y pénétrant ou non, des magasins et des salles de lecture où seront exposés

⁶¹ Cf. François Dupuigrenet-Desroussilles, *Trésors de la bibliothèque nationale*, Paris, Nathan, 1986. Rappelons aussi qu'en 1995 une exposition temporaire autour des Trésors de la Bibliothèque nationale de France a été organisée. Cf. BnF, *Trésors de la Bibliothèque nationale de France, Volume I, Mémoires et merveilles, VIII^e-XVIII^e siècle*, sous la dir. de Marie-Hélène Tesnière, Paris, BnF, 1996 ; BnF, *Trésors de la Bibliothèque nationale de France, Volume II, Aventures et créations, XIX^e-XX^e siècle*, sous la dir. de Marie-Odile Germain et Antoine Coron, Paris, BnF, 2000. F

⁶² Du 25 octobre au 10 décembre 2010, le « Trésor du mois » est un feuillet manuscrit de « La marche écossaise » de Debussy retrouvé.

⁶³ A comme Actualité, C comme Curiosités, D comme Dons, E comme Encyclopédisme, F comme Fragilité, H comme Histoire, M comme Multimédias, N comme Nombre, O comme Ordre, P comme Patrimoine, R comme Repères, T comme Trésors, U comme Universalisme. Cf. www.bnf.fr, « abécédaire des collections », 15 décembre 2010.

des documents anciens représentatifs des collections d'un département. Or, nous avons vu qu'il est probable qu'à la fin du XVIII^e siècle des visites de magasins aient déjà été organisées ; quant à la mise en valeur de pièces d'exception dans les salles des départements elles-mêmes, c'est une formule qui a presque toujours existé à la Bibliothèque. La nouveauté réside peut-être davantage dans l'idée d'un parcours totalement libre, inconcevable au XIX^e siècle où la déambulation dans l'ensemble des locaux n'était possible qu'accompagnée d'un membre du personnel et à certains moments bien précis de la semaine, en l'occurrence les mardis et vendredis.

Que dire des expositions temporaires et thématiques menées actuellement par la BnF, sinon qu'elles diffèrent considérablement de celles de leurs prédécesseurs ? En effet, si la volonté d'organiser des manifestations en lien avec l'actualité nationale ou internationale, en faisant appel au prêt entre établissements par exemple, est toujours présente, les thèmes retenus ainsi que la scénographie ont beaucoup évolué. La Bibliothèque propose à présent de nombreuses expositions destinées à satisfaire, dans leur diversité, les publics fréquentant l'institution, les expositions aux sujets assez spécialisés côtoyant des manifestations se voulant plus adaptées au « grand public »⁶⁴. L'ouverture du site de Tolbiac a permis à l'établissement de multiplier le nombre de ses expositions annuelles et de mettre en place de nombreux espaces ayant chacun une ligne de programmation dédiée. La Bibliothèque possède ainsi en Haut-de-Jardin : une galerie de 900 m² destinée à la présentation de grands sujets transversaux ; la galerie François I^{er} qui accueille dans ses 350 m² des expositions plus ciblées, aux sujets plus restreints ; l'allée Julien Cain, dont les cimaises disposées face aux verrières ne permettent de recevoir que des multiples (souvent des expositions graphiques ou de photographies) ; la galerie des donateurs, ouverte au printemps 2010, chargée de mettre en exergue des dons majeurs, exposés pendant un mois et demi dans ses 100 m². La Bibliothèque dispose aussi d'espaces permanents ou semi-permanents : les globes de Coronelli, qui constituent un parcours d'accompagnement en lien avec le département des cartes et plans (espace qui doit bientôt être revu afin d'accueillir davantage d'animations) ; l'abécédaire des collections, déjà évoqué ; la frise chronologique ; et le « labo » consacré aux nouvelles technologies de l'écriture et de la lecture, tout récemment créé, en septembre 2010. Un projet est actuellement étudié en vue de créer, à partir de l'inventaire de la faune et de la flore de la « forêt » du Rez-de-Jardin, réalisé par le Museum d'Histoire naturelle, une exposition permanente, dans l'allée de l'Encyclopédie. Prévue pour durer cinq ans, elle présenterait des planches tactiles, des sons, des odeurs et pourraient être enrichie d'éléments multimédia.

La multiplication des espaces et l'élargissement considérable des thèmes abordés ne sont pas les seules différences que présentent les expositions contemporaines par rapport à leurs prédécesseurs. Le changement s'effectue aussi et surtout en termes de contenu et de présentation. Les expositions actuelles « grand public » sont marquées par un remarquable effort d'explicitation dont témoignent notamment les catalogues. Très complets et richement illustrés, ils proposent le plus souvent une recontextualisation, plus ou moins développée, des thèmes abordés dans l'exposition, ce qui rend ces derniers plus accessibles. L'exemple du catalogue de l'exposition « Bestiaires », organisée en 2005 à Tolbiac, nous paraît particulièrement révélateur de cet effort d'explicitation⁶⁵. L'objectif poursuivi était alors, après le succès de l'exposition

⁶⁴ On pense bien sûr à l'exposition X organisée en 2007 ou encore à celle intitulée « Héros, de Achille à Zidane », en 2008.

⁶⁵ Nous avons choisi cette exposition car elle nous paraissait, par l'époque retenue (le Moyen Âge, période tant prisée des érudits du XIX^e siècle) ainsi que par les collections de l'établissement auxquelles elle faisait appel (manuscrits enluminés notamment)

« Bestiaire du Moyen Âge », organisée à Troyes du 19 juin au 19 septembre 2004⁶⁶, d'exposer sur le site François Mitterrand les trésors enluminés du bestiaire médiéval possédés par la BnF. La préface du catalogue, écrite par le président Jean-Noël Jeanneney, prouve la volonté de l'établissement de faire connaître au public les richesses qu'il possède en espérant que le visiteur en tirera un enseignement (plus en termes de grandes conceptions générales qu'en termes de connaissances précises) et en reconnaissant la part que cette exposition laisse, de toutes les façons, à l'imaginaire (aspect que ne mentionne jamais le personnel de la Bibliothèque sous Delisle, trop attaché à l'instruction ; seul un article du journal *Le Voltaire* évoquait cet appel à la rêverie). Jean-Noël Jeanneney écrit ainsi :

« Qui ne se souvient d'avoir étudié sur les bancs de l'école les funérailles de la poule Coppée, l'histoire de Renart et des anguilles, les tracas du goupil avec le loup Ysengrin, son compère ? [...] Le bestiaire médiéval suscite le rêve, il fait sourire, il émerveille, mais il est aussi le reflet d'une certaine conception chrétienne du monde. [...] Cette exposition thématique présente toutes les richesses des manuscrits enluminés de la BnF, sans s'inquiéter des clivages de dates ou d'école artistiques – splendeur sans contrainte ! [...] Nul visiteur de nos galeries et de ces pages n'échappera au bonheur de ratifier l'évidence que ce monde, rude ou exquis, n'a rien perdu de sa séduction, au service de l'imaginaire ».

On ne peut s'empêcher de relever le passage relatif à la « splendeur sans contrainte » ! Que de chemin parcouru depuis les premières expositions !

se rapprocher un peu de l'exposition de la galerie Mazarine. Cf. Marie-Hélène Tesnière, *Bestiaire médiéval, enluminures*, Paris, BnF, 2005.

⁶⁶ Cf. Marie-Hélène Tesnière, Thierry Delcourt, *Bestiaire du Moyen Âge, Les animaux dans les manuscrits*, Paris, Somogy éditions d'art, 2004.

Partie 2 : Accueillir le lecteur non-chercheur ou l'offre de lecture publique à la Bn

Si la Bibliothèque nationale passe, au XIX^e siècle comme encore aujourd'hui, aux yeux du public, pour être essentiellement une institution de recherche, fréquentée majoritairement par des savants et des lettrés, cette image ne doit pas faire oublier que l'établissement est également investi d'une mission de lecture publique.

I. RAPIDE HISTORIQUE DE LA SALLE PUBLIQUE DE LECTURE

1. Un projet ancien

Longtemps, la Bibliothèque n'a pas fait de distinction entre ses catégories de lecteurs, accueillant de fait plutôt des érudits dans ses départements spécialisés, et des lecteurs aux motivations extrêmement diverses dans l'unique salle de lecture des Imprimés. Cette situation est à l'origine de nombreuses plaintes, sans cesse répétées, émanant de « lecteurs sérieux » gênés par le voisinage de ceux qui ne viennent à la Bibliothèque que pour se chauffer ou lire le journal. La figure du clochard ou du dilettante fait partie de ces images d'Epinal que les journaux véhiculent à plaisir tout au long du XIX^e siècle⁶⁷. Conscient de cette situation et désireuse d'y remédier, la Bibliothèque crée dès 1833 une salle « de lecture », ouverte à tous, sur laquelle, malheureusement, nous n'avons que peu d'informations. Située au premier étage de l'aile est de la cour d'honneur, à l'emplacement de la salle de lecture des manuscrits occidentaux⁶⁸, elle semble avoir possédé un fonds de 20 000 ouvrages, mis à la disposition des lecteurs, avec, de plus, la possibilité de communiquer d'autres livres provenant du département des imprimés grâce à un monte-charge. Chauffée et confortable, la salle souffrit bientôt de son abondante fréquentation et, dès 1845, le bibliophile Jacob évoquait les difficultés qu'entraînait, selon lui, l'afflux d'un public peu choisi rue de Richelieu :

« La Bibliothèque du roi ne sert plus à personne pour avoir voulu servir à tout le monde, elle n'offre aucune ressource efficace aux études élevées et profondes ; elle favorise l'oisiveté lisailleuse [alors qu'elle] est fuie et redoutée par les travailleurs sérieux⁶⁹ ».

Il rapportait également les impressions de Joseph Van Praet qui s'inquiétait de cette « invasion de barbares⁷⁰ » lisant installés sur les barreaux des échelles ou à même le

⁶⁷ Cf. Annexes du présent document.

⁶⁸ Cf. Eve Netchine et Edmée Strauch, « La salle B ou 70 ans de lecture publique à la Bibliothèque nationale », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1998. Simone Balayé semble quant à elle considérer que cette salle se situait au rez-de-chaussée du petit hôtel de Cotte. Cf. Simone Balayé, « Les publics de la Bibliothèque nationale », *Histoire des bibliothèques françaises*, tome III, op. cité.

⁶⁹ Cf. P.-L. Jacob, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, Paris, Alliance des arts, 1845, p. 9.

⁷⁰ Cf. Ibid.

parquet (comportement qui n'est pas sans rappeler celui des lecteurs de la BPI ou du Haut-de-jardin de Tolbiac). Cette affluence prouve que cette salle de lecture rencontra un vif succès (dans les premières années, il y vint jusqu'à 500 personnes par jour) qui n'empêcha cependant pas sa fermeture, à une date et pour des raisons qui demeurent inconnues (peut-être étaient-elles liées aux travaux). En 1857, il n'est, en tout cas, plus du tout fait mention de son existence.

La question de la place de ce lectorat « populaire » et de sa cohabitation avec les chercheurs est à nouveau posée avec acuité au moment de la Commission Mérimée, en 1858. Cette importante réunion de fidèles soutiens de l'Empire, dirigée par l'éminent sénateur, écrivain et ancien inspecteur des monuments historiques, Prosper Mérimée, a pour objectif « d'examiner l'organisation actuelle du service personnel et matériel de la Bibliothèque impériale ; de rechercher et signaler les diverses améliorations à introduire dans cette organisation ; enfin, d'indiquer en conséquence la nature des travaux de disposition et d'appropriation intérieures à réaliser » et s'interroge longuement, au cours de ses séances, sur la publicité à donner à l'institution. En effet, « La Bibliothèque doit-elle être publique, ouverte à tout venant ou bien ne faut-il y admettre que des personnes conduites par l'amour de l'étude et munies d'une autorisation ?⁷¹ ».

En réponse à cette question, le Rapport de la Commission Mérimée propose la création de deux salles de lecture au département des imprimés : l'une réservée aux « travailleurs sérieux », aux « personnes dûment autorisées » ; et l'autre « absolument publique », « ouverte à tout venant »⁷². Le ministre de l'Instruction publique, Gustave Rouland, en ratifiant cette proposition⁷³, investit officiellement la Bibliothèque impériale d'une double mission, de recherche et de lecture publique, en même temps qu'il reconnaît l'existence, au sein de l'établissement, de deux catégories bien distinctes de publics ayant chacune un usage différent des collections. La mesure tarde cependant à être réalisée, en raison des importants travaux de rénovation et de reconstruction que connaît la Bibliothèque au cours de cette période. Si l'aménagement de la salle de travail des Imprimés occupe l'attention des contemporains, devenant pour Labrousse prétexte à un véritable manifeste architectural⁷⁴, celui de la salle publique de lecture n'est que très tardivement abordé par l'administration de la Bibliothèque, preuve de l'intérêt très relatif qu'elle porte à sa création.

2. Le tournant de 1868 : la création de la salle B

Ce n'est qu'en juin 1866, assez tardivement donc, que l'administration de la Bibliothèque se

⁷¹ Cf. Prosper Mérimée, *Rapport présenté à Son Excellence le ministre de l'Instruction publique*, Paris, Imprimerie impériale, 1858, p. 10-11.

⁷² Notons que Prosper Mérimée s'exprime peu sur cette question, pourtant très importante. Il est vrai que le président a le plus souvent tendance à raisonner en fonction de ce qui passe alors pour le modèle bibliothéconomique de la période : le British Museum de Londres (dont le directeur Antonio Panizzi est de ses amis). Notons aussi que, parmi les membres de la Commission, seul Armand Louis Marie Marchand, conseiller à la cour de cassation, se déclare contre cette scission des publics, considérant que la Bibliothèque doit être une et ne pas créer de distinctions. Cf. AN/F/17/3457, Procès-verbaux des séances de la Commission Mérimée.

⁷³ Cf. Gustave Rouland, *Rapport à l'Empereur par Son Excellence le ministre de l'Instruction publique et des Cultes concernant les améliorations à apporter à l'organisation de la Bibliothèque impériale*, Paris, Dupont, Avril 1860.

⁷⁴ Cf. Claire Lesage, « Henri Labrousse et le département des imprimés », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, op. cité.

soucie de la constitution de la salle publique de lecture. Elle décide que ses collections seront composées majoritairement de doubles, provenant du département des imprimés ou obtenus par voie d'échanges avec des libraires⁷⁵. En septembre, c'est la question du coût financier de la mise en place du fonds qui est abordée. Dans la mesure où la nouvelle salle doit compter 30 000 ou 40 000 volumes adaptés aux besoins spécifiques de son public, l'administrateur Taschereau demande une augmentation de 50 000 francs du budget consacré aux acquisitions et reliures pour 1867 (lequel est habituellement de 72 000 francs). L'objectif est de parer au plus pressé en créant un premier fonds d'ouvrages, destiné à s'accroître grâce à un crédit de 10 000 francs annuels, qui ne sera hélas pas toujours versé avec régularité⁷⁶. Il s'agit d'acquérir les grandes collections que l'établissement ne possède pas en double ainsi que tous les ouvrages d'arts et métiers dont le dépôt légal ne fournit qu'un seul exemplaire, car il faut « être en mesure de donner aux lecteurs, dans la salle publique comme dans l'autre, un exemplaire de toute nouvelle édition de ces ouvrages techniques publiés avec les progrès nouveaux de la Science ». En octobre, la Bibliothèque s'occupe de former avec les doubles du département des imprimés la collection « d'ouvrages divers » devant servir de noyau aux 30 000 ou 40 000 volumes appelés à composer le fonds de la salle B. L'activité de Taschereau et de ses collaborateurs s'accélère en mars 1867 ; il ne s'agit plus alors d'envisager des échanges, de demander des crédits ou de répertorier des doubles mais bien d'étudier le cœur du problème c'est-à-dire la nature des ouvrages à disposer dans la salle publique et la place qui doit être laissée au libre-accès⁷⁷.

Pour mener à bien ce travail, le directeur fait appel à un personnel élargi, composé des conservateurs des Imprimés et de leurs adjoints⁷⁸, et répartit les tâches. Richard et Rathery sont chargés de dresser la liste des livres devant composer le fonds de la salle publique ; ils dressent un premier bilan de leur travail en avril 1867 : pour eux, ce fonds doit en priorité se constituer d'ouvrages de références et de grands recueils généraux de nature historique ou scientifique, comme les *Mémoires sur l'Histoire de France* par exemple, afin d'éviter d'acquérir des ouvrages séparés sur une époque ou la vie d'un homme. Mettant à profit la fermeture annuelle de la quinzaine de Pâques, les conservateurs poursuivent sérieusement leur étude, dépouillant le *Catalogue de l'Histoire de France*, faisant appel à l'expérience des employés afin d'avoir un aperçu des ouvrages les plus demandés et allant jusqu'à examiner les collections conservées à la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers. Le personnel se déclare favorable à ce que des recueils d'ornementation et des livres à figures, quelque élevé que puisse en être le prix, soient inscrits sur la liste des acquisitions de la salle publique.

Le travail mené par les conservateurs est donc essentiellement d'ordre pratique ; aucun développement théorique sur la nature précise du public à accueillir, sur ses besoins spécifiques ainsi que sur les missions de la salle de la rue Colbert n'est énoncé. Cependant, en filigrane, à travers l'évocation des ouvrages se rapportant aux sciences et à l'industrie, l'allusion aux arts et métiers ou aux documents figurés, c'est bien un

⁷⁵ Nous savons ainsi que des exemplaires du *Catalogue des manuscrits hébreux et samaritains*, récemment publié par la Bibliothèque sont ainsi échangés contre des ouvrages provenant de la maison Firmin-Didot, pour la salle publique de lecture.

⁷⁶ En octobre 1868, par exemple, Taschereau rappelle au ministre que 30 000 francs, sur les 50 000 reconnus nécessaires à la dotation de la salle publique, n'ont toujours pas été versés. Or, « si nous ne mettons pas sans nouveaux délais la salle publique de lecture où nous désirons appeler les industriels, les ouvriers, en état de leur fournir les livres qui leur sont indispensables, cette création deviendra stérile et la combinaison des deux salles sera complètement manquée ». Cf. BN/AM/208, dossier 25 (comptabilité).

⁷⁷ Cf. BN/AM/71, « Quelle partie des collections appartenant au département des imprimés convient-il de choisir pour la placer sur les rayons établis autour de la nouvelle salle et quels sont les ouvrages qui, dans cette même salle, pourront être livrés sans demande c'est-à-dire tenus à la libre disposition des travailleurs ? Quels sont le nombre et la nature des livres à placer dans la salle du premier étage, aujourd'hui unique salle de lecture, destinée à devenir salle publique ? ».

⁷⁸ En l'occurrence Paulin Richard, Edme Rathery et Olivier Barbier.

public populaire de commerçants et d'artisans qui s'esquisse. Pourtant, rien n'est clairement dit, ce qui est étonnant de la part de conservateurs, capables d'avoir recours à des trésors d'éloquence quand le sujet (catalogues, acquisitions, dons) les passionnent. Cela veut-il dire que la constitution de la salle B aux 30 000 ouvrages jugés « largement suffisants » ne les intéresse pas ? Ou bien faut-il voir dans cette discrétion inhabituelle l'expression d'un travail mené à la hâte, une simple manière de « parer au plus pressé » ?

3. Inauguration et réception de la salle B

En définitive, la salle publique de lecture est inaugurée le 2 juin 1868 ; celle réservée aux « travailleurs autorisés », le 12 du même mois. L'ouverture simultanée des deux salles que souhaitait l'administrateur Taschereau n'a donc finalement pas été possible ; cependant le pire, c'est-à-dire ouvrir la salle de travail avant la salle B, a pu être évité.

Nous savons malheureusement peu de choses sur l'inauguration de la salle publique, puis sur son fonctionnement, les registres des procès-verbaux du Comité consultatif étant très peu diserts sur le sujet. Il est certain cependant que, compte-tenu du retard des travaux et des échecs répétés de Taschereau pour acquérir les maisons formant l'angle de la rue Colbert et de la rue Vivienne, elle se situe encore à l'emplacement de l'ancienne salle de lecture des Imprimés. Pour des raisons de surveillance, elle possède sa propre entrée, au numéro 3 de la rue Colbert : une porte discrète sur le côté, écartée de la grande entrée donnant sur le square Louvois qu'empruntent les travailleurs. Comme la nouvelle salle construite par Labrouste, elle accueille le public de 10 heures à 4 heures mais se distingue par son ouverture le dimanche, caractéristique d'un projet de lecture populaire. Prévue pour accueillir 200 personnes, elle se compose de 25 000 volumes et n'a pas encore atteint, faute de crédits suffisants, le chiffre de 30 000 ou 40 000 volumes fixé par le Rapport Mérimée. Aucune édition ou reliure précieuses n'y figure car la salle publique doit être une bibliothèque « usuelle, instructive, utile à tous⁷⁹ ». Un catalogue de ses ouvrages a été dressé, à la manière d'un catalogue de vente, mais il n'est pas tenu à la libre disposition des lecteurs. Comme le suggérait le Rapport Mérimée, certains ouvrages, probablement les usuels, sont laissés en libre-accès⁸⁰. La salle publique apparaît autonome puisque, contrairement à 1833, elle ne semble pas faire appel aux autres collections du département des imprimés. Son personnel est peu nombreux, composé d'un bibliothécaire ainsi que de quelques employés et auxiliaires, car le noyau de l'équipe de l'ancienne salle de lecture unique a été majoritairement transféré dans la salle Labrouste. Ainsi, la salle publique présente peu d'éléments nouveaux : son emplacement, ses locaux, et même ses collections, composées de nombreux doubles, paraissent inchangés, ce qui explique en partie l'absence de publicité qui entoure son inauguration.

La constitution de la salle publique est souvent présentée, nous l'avons vu, comme un moyen de séparer deux catégories de lecteurs : les travailleurs, hommes de lettres

⁷⁹ Cf. AN/F17/3457, *Rapport de la Commission Mérimée*, op.cité.

⁸⁰ Cf. Règlement de 1868, article 64 : « Il est interdit aux lecteurs de prendre dans les armoires, tablettes ou portefeuilles les objets qu'ils désirent avoir, sauf, toutefois, ceux qui, par une mesure toute particulière, auront été mis à la libre disposition du public ».

connus pour leur publications ; et les lecteurs lambda qui ne poursuivent pas de recherches érudites. Cela signifie-t-il que sa création corresponde essentiellement à une volonté de favoriser les études des savants en les délivrant de la bruyante présence des lecteurs communs ? Doit y voir au contraire un réel souci d'adaptation aux besoins spécifiques des classes moyennes et populaires ? Il est d'autant plus difficile de répondre à cette question que les sources nous manquent. S'il est certain que les commissions ministérielles, celle de 1858 comme celle de 1860, instituées par le ministère de l'Instruction publique et composées, notamment dans le second cas, d'intellectuels éclairés, se situent dans la volonté contemporaine de prise en compte d'un lectorat populaire, qu'en est-il du personnel de l'institution ? La correspondance de l'administrateur-général ne contient aucun exposé théorique et enthousiaste sur le sujet, comme le directeur est capable d'en rédiger lorsqu'il s'agit de défendre ses projets de catalogues méthodiques, par exemple. Aucune lettre ne nous éclaire sur ce qu'il pense réellement de cette création. Lorsque le personnel évoque cette mesure, c'est pour rappeler qu'elle a été ordonnée par le gouvernement, qu'elle fait partie de la réorganisation de la Bibliothèque, et qu'elle sera très profitable pour les « travailleurs », lesquels cesseront de se plaindre du gênant voisinage des « lecteurs ». L'administrateur-général écrit :

« La Commission de réorganisation de la Bibliothèque instituée en 1858, frappée des abus et des justes plaintes causés par l'existence d'une salle unique où l'hiver des individus ne venaient que pour être dans un lieu bien chauffé, où l'été ils s'endormaient sur un livre futile, mais, en toute saison, usurpaient aux tables les places des vrais travailleurs, des hommes d'étude sérieux qui ne trouvaient plus jamais passé midi ni moyen de s'asseoir ni moyen d'écrire, la Commission proposa, et dans le décret de réorganisation adopta, la création de deux salles⁸¹ ».

Il reste que, en décidant de mettre à la disposition de tous des usuels (manuels de grammaire et d'orthographe, dictionnaires, code civil), des ouvrages de références (l'*Histoire de France* de Michelet, par exemple), des classiques (œuvres de Molière, Corneille, Voltaire), ainsi que de nombreuses publications techniques, l'établissement agit en partisan d'un type de lecture que Noë Richter nomme « utilitaire⁸² ». Il s'agit, en effet, d'assurer aux personnes l'accès à une première base de connaissances, indispensable à la vie en société et à l'expression de la citoyenneté (d'où la présence de livres juridiques et historiques) ; de permettre l'intégration de l'individu à un certain nombre de références communes (les classiques) ; et d'offrir la possibilité d'un approfondissement des savoirs professionnels de chacun (d'où une attention particulière accordée aux ouvrages scientifiques et techniques)⁸³. Il est possible également de dire qu'en dotant la nouvelle salle publique de collections provenant pour l'essentiel de ses doubles, l'établissement contribue à créer une réplique, moins étendue et moins riche, de la salle de travail (à cette différence toutefois que l'accent est davantage mis sur les publications techniques dans la salle B). D'ailleurs, le règlement qui y figure semble

⁸¹ Cf. BNAM/213, dossier 22 : salle de lecture, lettre de Taschereau à un certain Paris, clerc de notaire, le 26 octobre 1871. Dans sa lettre, datée du 16, le demandeur parlait de « petite salle » pour la salle publique et de « grande salle » pour la salle de travail.

⁸² Cf. Noë Richter, *Du conditionnement à la culture : l'offre de lecture des Lumières à la Troisième République*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, 2003.

⁸³ Cf. BN/AM/208/Dossier 22 : salle de lecture, lettre de Taschereau à M. Brunet, datée du 25 juillet 1868 au sujet des deux salles : « L'autre salle, entièrement publique, ouverte tous les jours, même le dimanche, rue Colbert n° 3, renferme une collection de 30 000 volumes choisis parmi lesquels se trouvent, outre les classiques, une série considérable d'ouvrages relatifs à la philosophie, à la théologie, à l'histoire, aux sciences et à l'industrie [...] ».

être le même que pour celui des autres sections⁸⁴ et interdire par conséquent la communication des publications récentes, pourtant très demandées.

Que ce soit dans la salle de travail ou dans la salle publique, la Bibliothèque reste fidèle à sa mission : favoriser les études, savantes dans un cas, « utiles » dans l'autre, en veillant à ne jamais être comparée à un kiosque à journaux ou à un cabinet de lecture. Dans ce contexte, quelle place occupent les ouvrages distrayants ? C'est une question importante car l'ouverture dominicale, ainsi que l'interdiction faite aux étudiants d'accéder à la salle de travail, risquent d'amener rue Colbert quantité de flâneurs et de jeunes gens friands de ces lectures. Or, l'attitude de l'administration vis-à-vis du roman, genre à la mode, particulièrement prisé par le lectorat populaire, demeure assez floue. Si, comme le laisse à penser la manière dont est conçu le règlement de 1868, les deux salles du département des imprimés obéissent aux mêmes prescriptions en matière de communication de documents, cela signifie que les romans sont interdits dans la salle publique, tout du moins dans les premiers temps de son existence car une lettre du 6 décembre 1872 prouve que des romans, « choisis parmi les meilleurs d'Alexandre Dumas, de Victor Hugo et de George Sand « dans son beau temps » », panthéons des lectures populaires, sont communiqués dans la salle B. S'agit-il d'une mesure récente, prise après 1870 ou cette situation existait-elle depuis 1868 ? Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'une disposition nouvelle, consécutive au changement de régime et à l'approfondissement de la réflexion en matière de bibliothéconomie populaire. A partir de la troisième république en effet, les documents officiels emploient fréquemment le terme « populaire » pour désigner le statut et le lectorat de la salle de la rue Colbert.

Grâce au même document relatif aux romans, nous savons que les ouvrages les plus consultés dans la salle publique le dimanche se répartissent entre : 1) Belles-Lettres ; 2) Histoire ; 3) Sciences et arts, technologie ; 4) Jurisprudence ; 5) Théologie. Il est intéressant de remarquer que les ouvrages de théologie, censés être l'une des bases de la lecture populaire, sont les moins consultés et que les sciences ainsi que la jurisprudence, censées être les matières phares d'une bibliothèque dédiée à la lecture « utile » d'employés, de commerçants ou d'artisans arrivent en troisième et quatrième positions seulement. En réalité, la nature des demandes de la salle publique se rapproche de celles de la salle de travail : Belles-Lettres, ce qui prouve l'intérêt des lecteurs pour la littérature, puis Histoire, la grande passion du XIX^e siècle, même si, dans la salle de travail, l'ordre aurait sans doute été inversé (Histoire puis Belles-Lettres). La salle publique de lecture serait donc surtout utilisée de manière autodidacte à des fins d'approfondissements de culture générale laissant de côté la consultation de documents très spécialisés ou techniques. Cet usage des collections correspond à celui des lecteurs dits « du dimanche » mais aussi à celui des étudiants qui, rejetés de la salle de travail, peuvent avoir recours à ces matières dans le cadre de leur cursus universitaire.

S'il nous est difficile de connaître la réaction du public à la mise en place des expositions, il n'en va pas de même pour l'ouverture des deux salles des Imprimés en 1868, laquelle suscite bien des réclamations de la part de ceux qui, ne pouvant accéder à la salle de travail, se voient diriger vers la salle B. Ces plaintes, ainsi que les réponses

⁸⁴ Le règlement de 1868 parle dans son titre III (Service public), Paragraphe I de la « lecture et de l'étude au département des Imprimés ». Ce département est donc un, les deux salles qui le composent sont donc soumises aux mêmes règles. Or, l'une d'elle stipule (article 71) : « Ne seront point communiqués les ouvrages contraires aux mœurs. Les romans et pièces de théâtre modernes ne seront communiqués que pour des travaux sérieux dont il sera justifié [...] ».

obtenues, permettent de mieux comprendre la manière dont l'administration et le public perçoivent les deux salles en question⁸⁵.

Quels sont, d'abord, les éléments permettant d'orienter tels lecteurs vers telle salle ? L'obligation de fournir une demande écrite pour la salle de travail constitue une première barrière, un premier test pour le lecteur. En effet, si le courrier contient trop de fautes d'orthographe, l'accès à la salle de travail est refusé au profit de la salle publique de lecture, contenant des manuels de grammaire et des dictionnaires. Pour ceux qui remportent cette première épreuve de l'écrit, qui est aussi une petite étape financière puisque la lettre de demande doit être affranchie, et que celle de la réponse ne l'est pas, l'administrateur engage une enquête, c'est-à-dire qu'il vérifie les titres énoncés par le demandeur en consultant la liste des membres de la Société des gens de lettres, celle des membres de la Société des auteurs dramatiques etc. Cela signifie qu'il ne suffit pas d'avoir publié pour être admis, encore faut-il être connu, ou plus exactement reconnu, recensé même, par certaines institutions savantes. Par conséquent, les étudiants sont exclus de la salle de travail. A l'un d'entre eux, Taschereau répond : « [...] La salle de travail est exclusivement réservée aux recherches prolongées des érudits, des savants et des hommes de lettres : les recherches nécessaires aux études de droit et de médecine trouveront ample satisfaction dans la salle de lecture publique qui va être ouverte à partir du 2 juin⁸⁶ ».

Notons qu'après l'instauration de la Troisième République, les choses évoluent quelque peu dans la mesure où les diplômes universitaires sont davantage pris en considération pour obtenir une carte d'entrée dans la salle de travail, les étudiants du supérieur étant même considérés comme y ayant leur place : « nous accueillerons dans les salles de travail, outre tous les fonctionnaires de la magistrature, de l'enseignement, de l'administration [...] toute personne déjà connue par des travaux littéraires, scientifiques, ou politiques, tout licencié de faculté, tout diplômé de l'école centrale, tout bachelier à la fois ès-lettres et ès-sciences, tout bachelier ès-lettres ayant déjà pris des inscriptions pour la licence, tout bachelier en droit ayant tiré le sujet de sa thèse de licence, tout étudiant en médecine porteur de la carte d'interne ou d'externe des hôpitaux, tout élève de l'Ecole normale, de l'Ecole des Chartes, de l'Ecole des mines ou de Polytechnique, tout membre de la société des gens de lettres, des auteurs dramatiques et des compositeurs de musique, et, pour la salle de travail du département des estampes, tout élève de l'Ecole nationale des Beaux-arts muni d'un certificat du directeur de l'Ecole⁸⁷ ».

Sous les deux régimes, les arguments financiers sont irrecevables et les personnes se présentant comme « propriétaire » ou « contribuable » se voient refuser l'entrée de la salle de travail car, comme le dit l'administrateur Taschereau : « Le décret n'a pas songé à faire d'une salle celle des petits contribuables et de l'autre celle des plus imposés⁸⁸ ». Le plus souvent, les demandeurs n'acceptent pas de bonne grâce le refus qui leur est opposé, qualifiant d'arbitraires les décisions de l'administrateur-général. Ces accusations vont de pair avec un certain mépris pour la salle publique, qui prend alors l'aspect d'une « salle des refusés », comme le prouve la lettre d'un père de famille dont

⁸⁵ Les témoignages des lecteurs, conservés dans la Correspondance générale de l'administrateur (notamment dossiers 22 : salles de lecture) sont particulièrement riches d'informations.

⁸⁶ Cf. Bn/AM/208/Dossier 22 : salle de lecture, lettre de Taschereau datée du 28 mai 1868, en réponse à la demande d'un certain Léon Cohn, du 22 mai 1868.

⁸⁷ Cf. BNAM/213, dossier 22 : salle de lecture, lettre de Taschereau à Paris, clerk de notaire, le 26 octobre 1871. Dans sa lettre, datée du 16, le demandeur parlait de « petite salle » pour la salle publique et de « grande salle » pour la salle de travail.

⁸⁸ Cf. Ibid., lettre de Taschereau à Fortin, le 20 novembre 1868.

le fils, étudiant, n'a pu obtenir de carte pour la salle de travail : « Il ne saurait profiter du conseil qu'on lui donne d'aller dans la salle commune, avec les chiffonniers, étudiants du dimanche et tous ceux qui ne sont pas dignes de vos faveurs⁸⁹ ». La correspondance de Taschereau abonde de protestations en tout genre concernant la partialité et la méfiance excessive de l'administrateur, son incapacité à distinguer les honnêtes gens des voleurs, ou encore l'injustice de l'Etat qui crée ainsi des inégalités au sein de la population.

Malaimée des lecteurs, la salle publique suscite cependant l'intérêt des professionnels aux yeux desquels elle passe dans les années 1870 pour une sorte de modèle, ou tout du moins un bon exemple d'institution « populaire ». Nombreux sont ceux qui s'intéressent à son fonctionnement et sollicitent des conseils, qu'il s'agisse d'établissements de province ou de particuliers désireux de développer la lecture publique dans leur quartier, comme le maire du deuxième arrondissement de Paris qui ayant trouvé dans son arrondissement « une jeunesse studieuse qui aime à profiter pour s'instruire des longues soirées d'hiver » et ayant vu ses cours du soir et ses classes d'adultes « suivis par un grand nombre d'auditeurs⁹⁰ » envisage de créer une bibliothèque municipale.

II. DE L'OUVRIER DESIREUX D'APPROFONDIR LES CONNAISSANCES DE SON METIER A LA JEUNESSE STUDIEUSE

1. Installations successives et fonctionnement

Sous l'administration de Léopold Delisle, la salle B connaît plusieurs installations provisoires et une évolution de ses missions.

L'un des événements marquants de la période est l'acquisition, tant de fois réclamée mais jamais aboutie jusque-là, des maisons particulières formant l'angle des rues Colbert et Vivienne. Décidée dès 1878, c'est le 15 juillet 1880 que la chambre des députés adopte la proposition de loi consacrant 3 700 000 francs à l'acquisition de ces maisons, dernière étape de l'extension progressive de la Bibliothèque qui lui permet de former le quadrilatère autonome et circonscrit auquel elle aspire depuis longtemps⁹¹. Après cet achat, les travaux tardent à démarrer, faute de moyens (en 1884 notamment, les nécessités budgétaires suppriment puis réduisent de moitié le crédit de 500 000 francs consacré chaque année à l'achèvement de l'ensemble). Avisant ces espaces inoccupés, le gouvernement envisage un temps d'y installer des baraquements scolaires⁹². Finalement, les terrains, clos de palissades, demeurent en friches, suscitant de nombreuses critiques de la part du public et de l'ensemble de la population

⁸⁹ Cf. Ibid., lettre de Léon Boulenger datée du 22 juillet 1868.

⁹⁰ Cf. BN/AM/219/Dossier 18 : Relations diverses avec l'extérieur, lettre de M. Darceño, maire du 2^e arrondissement de Paris à Taschereau, datée du 3 septembre 1874.

⁹¹ Cf. BN/AM/72, Séance du 5 août 1880 : « Le Comité consultatif croit devoir consigner au procès-verbal l'expression de sa profonde reconnaissance pour les pouvoirs publics en voyant s'accomplir un événement qui réalise ses plus chères espérances et qui donnera à la bibliothèque, en même temps que la sécurité, l'extension réclamée par ses différents services » (f.57).

⁹² Cf. BN/AM/72, Séance du 5 mars 1884 : « Dans un Rapport du 15 février, Léopold Delisle a exposé au ministre les raisons qui, suivant lui, empêchent de donner suite au vœu du conseil municipal tendant à l'établissement de baraquements scolaires sur les terrains récemment achetés rue Vivienne et Colbert et à la cession de la maison de la rue Colbert dans laquelle est installée l'agence des travaux » (f.161).

parisienne. Il est courant alors de parler des « cultures potagères » de la Bibliothèque nationale (le journal *L'Eclair* écrit le 10 février 1897 : « Vous verrez, formant l'angle de la rue Colbert et de la rue Vivienne, le terrain sauvage, les trois cahutes, les lapins, les poules et la place des 23 choux ») et de déplorer la vacuité de cet espace (« Tous les parisiens connaissent les vilaines palissades qui masquent, imparfaitement d'ailleurs, cette large trouée faite dans un de leurs plus beaux quartiers⁹³ »).

A cette époque, la destination de ces terrains n'est pas encore clairement définie. La vaste salle que doit construire l'architecte sur cet emplacement sera-t-elle une salle d'exposition⁹⁴ ? Une salle publique de lecture et d'exposition⁹⁵ ? La question n'est toujours pas résolue en 1907 lorsque Henry Marcel déclare que : « le quadrilatère compris entre les bâtiments bordant la rue Colbert et Vivienne et le rez-de-chaussée en retour qui ferme le jardin enserrera une vaste rotonde dont la destination : salle publique de lecture, salle de travail servant de décharge à celle de Labrouste, salle spéciale pour la consultation des périodiques, est encore en suspens⁹⁶ ». Il demeure néanmoins certain que l'extension de la Bibliothèque sur les rues Colbert et Vivienne doit servir, d'une manière ou d'une autre, à l'installation de la salle publique de lecture ; le même Henry Marcel déclare : « L'installation de la salle publique de lecture n'est du reste que provisoire. Dès que seront terminés les bâtiments que Pascal construit en ce moment en bordure de la rue Vivienne, elle sera transportée, avec ses collections considérablement accrues, dans un local aussi vaste que celui de la salle de travail⁹⁷ ».

En attendant de trouver un emplacement définitif, la salle publique de lecture connaît sous Delisle plusieurs installations provisoires. Le local initial, correspondant à l'ancienne salle de lecture unique du département des imprimés, se révélant trop vétuste, l'administration décide en 1881 d'ouvrir une nouvelle salle publique provisoire dans « une galerie nouvellement reconstruite sur la rue Colbert ». Fermée du 3 au 16 janvier, en raison des travaux de déménagement et d'emménagement, la salle ouvre le 17 janvier 1881. Située au premier étage, entre la rue Colbert et la cour d'honneur, elle est équipée d'un système de transmission des bulletins et de deux monte-charges⁹⁸. La question de l'éclairage électrique, finalement repoussée par l'administration, est appelée à susciter bien des réclamations de la part du public tout au long de la période.

Les illustrations et les articles de la presse de l'époque évoquent l'ambiance studieuse et l'ordre qui règne dans cette salle, contrastant avec le laisser-aller de la salle précédente :

« On pénètre d'abord dans une pièce octogonale de dix mètres sur dix qui est réservée à la lecture des journaux. Avec des coffres qui contiennent la collection du *Moniteur* et des *Débats* est installée une table sur laquelle huit lecteurs au plus peuvent développer ces immenses volumes. [...] Cette première pièce n'est

⁹³ Cf. BN/NAF/13027.

⁹⁴ Cf. BN/AM/122, brouillon non daté et non signé : « [...] peut-être c'est à une exposition que sera affectée la grande salle ovale construite par M. Pascal rue Vivienne et rue Colbert ».

⁹⁵ Cf. BN/AM/72, Séance du 6 novembre 1878 : « Quant à la salle publique de lecture, qui est tout à fait insuffisante pour le nombre de lecteurs qui la fréquentent, elle serait transportée dans une partie des bâtiments à élever sur l'emplacement des maisons de la rue Vivienne. Là, il serait possible de lui donner les proportions que réclame sa destination et les deux globes de Coronelli viendraient dignement concourir à sa décoration » (f.364). (Notons que la destruction de la salle des globes est décidée en octobre 1882 ; la question de l'exposition des globes de Coronelli se pose dès lors avec davantage d'acuité).

⁹⁶ Cf. Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal, Camille Couderc, *La Bibliothèque nationale*, Paris, H. Laurens, 1907.

⁹⁷ Cf. Ibid.

⁹⁸ Cf. BN/AM/229/Dossier 12, lettre de l'architecte à l'administrateur datée du 21 novembre 1880.

éclairée que par une fenêtre donnant sur l'étroite rue Colbert. Si l'on regarde devant soi, on a la perspective riante d'une galerie de trente mètres de long, largement éclairée de chaque côté par sept fenêtres, dont trois sont à plein cintre et forment le motif milieu de la façade sur la grande cour intérieure. Si cette salle toute fraîche et coquettement décorée, est admirablement éclairée, par cela même, le peu de largeur des trumeaux ne laisse aux livres qu'une place tout à fait insuffisante. On a donc coupé la salle en hauteur par un balcon en fer ; ce qui a permis d'installer deux services : en bas la littérature ; sur l'étagère, la théologie et la jurisprudence. Mais comme il restait deux services, et les plus importants quant au nombre des volumes et à l'accroissement qui leur est donné tous les jours, l'histoire et les sciences, il a fallu les loger dans les combles [...]. Au milieu de la galerie et adossé à la façade sur la cour, se dresse le bureau central où siègent les employés chargés de distribuer les demandes dans les différents services⁹⁹ ».

Cette vaste galerie, pouvant accueillir environ 102 lecteurs, est suivie d'une salle réservée aux travaux du personnel. De manière générale, d'importants embellissements ont été réalisés : « Les arcs surbaissés qui marquent les différentes parties de la salle de lecture sont ornés de cartels décorés de feuillages de chêne, de laurier, de guirlandes de capucines ou de palmes au milieu desquels figurent les noms d'imprimeurs et de bibliographes célèbres. Dans la galerie se lisent les noms des Etienne et des Didot, dans la salle du catalogue, ceux des Van Praet et de Dom Maugerard ». Dès son ouverture, la salle est considérée comme provisoire, l'entrée portant d'ailleurs l'inscription : « Salle publique provisoire de lecture ». L'administrateur la trouve trop exiguë puisque, comme l'ancienne salle, elle n'offre qu'une centaine de places, et envisage déjà son déplacement dans une partie des bâtiments à élever rue Vivienne.

Notons qu'après l'ouverture de 1881, et avant toute installation définitive, de nouveaux travaux d'embellissement, entraînant une fermeture momentanée du local, sont entrepris dans la salle publique de lecture. Le *Petit Journal* se fait l'écho de ces modifications, dans un article paru le 3 mai 1898 : « La Bibliothèque nationale a rouvert les portes de la salle publique de lecture, rue Colbert. Le local a revêtu une apparence de fraîcheur, de jeunesse qui lui sied à merveille par cette saison printanière. Quant au personnel, enfin reposé et toujours aimable, il attend de pied ferme ses lecteurs d'été¹⁰⁰ ». Nous ne possédons guère plus d'informations sur ces travaux de 1898, les registres des procès-verbaux du Comité consultatif restant muets sur le fonctionnement de la salle publique après 1881, si l'on excepte les statistiques de fréquentation, bien tenus à jour.

Il reste que, pendant toute la période, le public attend l'ouverture d'une salle publique définitive, repensée et moderne ; les rêves et les projets abondent alors, de la part de tous les acteurs concernés. Les journaux appellent de leurs vœux une salle qui aurait son entrée particulière rue Vivienne, pourrait accueillir 400 personnes, ouvrirait le soir et serait par conséquent éclairée grâce à la lumière électrique. Léopold Delisle évoque quant à lui, lors de la séance du Comité consultatif du 14 décembre 1882, une salle qui occuperait le terrain compris entre le bâtiment destiné au département des manuscrits et celui qui sera affecté au département des médailles ; ouverte le soir et éclairée, elle resterait publique, serait pourvue d'un certain confort et devrait être capable d'accueillir au moins 350 personnes et 100 000 volumes dont 5 000 in-folio, salle et magasins compris.

⁹⁹ Cf. NAF/13027, *La ville de Paris*, « Réouverture de la salle de lecture de la Bibliothèque nationale », 17 janvier 1881.

¹⁰⁰ Cf. NAF/13027, *Le Petit Journal*, « A la bibliothèque », f. 179.

En attendant ces réalisations, le fonctionnement de la salle publique est encadré par le règlement d'avril 1880, lequel précise dans son article 62 que « la salle publique de lecture du département des imprimés est ouverte tous les jours même le dimanche, de 10 heures à 4 heures, pour toute personne âgée de 16 ans accomplis » et qu'un « ordre intérieur de service assure à chaque employé auxiliaire ou homme de service un congé hebdomadaire ». Peu à peu, sous la pression des lecteurs, et dans une volonté d'harmonisation des horaires entre la salle de travail et la salle publique, l'ouverture suit la durée du jour (s'étendant par conséquent de 9 heures du matin à six heures du soir en été). Le règlement de 1893 est plus disert sur la salle publique, qui fait cette fois l'objet d'un paragraphe entier composé de six articles : les jours de fermeture sont clairement énoncés (les 1^{er} et 2 janvier, le mardi gras, le dimanche des Rameaux et les jours suivants jusqu'au lundi de Pâques inclusivement, le jour de l'Ascension, le dimanche et le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août, le 1^{er} novembre et le 25 décembre), les horaires d'ouverture précisés (cette salle est ouverte tous les jours à 9h ; la fermeture a lieu à 6 heures du 1^{er} avril au 15 septembre ; à 5 heures du 16 février au 31 mars et du 16 septembre au 15 octobre ; à 4 heures du 16 octobre au 15 février, à 4 heures le dimanche en toute saison) et les modalités de demande d'un document détaillées (bulletin personnel comprenant nom, profession, adresse, numéro de place etc.).

D'après la description qu'en donne Henry Marcel en 1907, la salle comprend 40 000 volumes choisis parmi les ouvrages les plus usuels de théologie, de droit, d'histoire, de sciences et de belles-lettres. Grâce à son bibliothécaire, Thierry-Poux, elle possède sous Delisle plusieurs instruments de recherche, modestes mais utiles. Une liste alphabétique des livres communiqués dans la salle publique est imprimée dès 1887 : ce travail sommaire n'est, selon les dires de Delisle, « pas destiné à la publicité » mais aux lecteurs afin de « mettre à leur disposition, à l'aide de découpures, des répertoires alphabétiques de noms d'auteurs et de matières¹⁰¹ » ; un catalogue méthodique est également confectionné dont le supplément paraît en 1894. Ces outils, mis à la libre disposition des lecteurs, rencontrent un vif succès, les manipulations constantes auxquelles ils donnent lieu obligeant les conservateurs à les remplacer régulièrement. Enfin, l'accroissement des collections s'effectue toujours grâce à un système d'échanges, selon lequel les ouvrages provenant de souscriptions ministérielles sont transmis à des libraires qui cèdent en échange des livres courants destinés à la salle publique.

2. Un changement d'orientation

Comme par le passé, il existe des communications entre les deux salles des Imprimés : des cartes temporaires d'accès à la salle de travail peuvent être délivrées aux lecteurs de la salle B et il arrive que des chercheurs préfèrent aller travailler dans la salle publique, pour consulter des ouvrages courants ou certaines grandes collections¹⁰².

La salle B connaît cependant sous Delisle une importante évolution qui l'amène à se définir différemment par rapport à la salle de travail. Clairement distincte jusqu'alors de

¹⁰¹ Cf. BN/AM/72, Séance du 18 mai 1887, f.308.

¹⁰² Longtemps, les lecteurs de la salle de travail ont envié la table de la salle publique consacrée aux périodiques dont les exemplaires étaient mis à la libre disposition des lecteurs.

la salle Labrouste, elle change progressivement d'orientation et tend à devenir une annexe de cette dernière. En effet, l'administration évoque à maintes reprises sa volonté d'autoriser les chercheurs que leurs occupations tiennent éloignés de l'établissement la journée, à poursuivre leurs travaux le soir et le dimanche dans la salle publique. Il est donc envisagé de communiquer dans cet espace des manuscrits, des estampes et des cartes anciennes, ce qui revient à en faire implicitement une sorte d'annexe de la salle Labrouste. Cette nouvelle fonction est mentionnée par l'administrateur en février 1880, au moment de la réflexion relative à la prochaine réouverture de la salle publique, lorsqu'il insiste sur la nécessité de « prévoir l'aménagement d'une salle dans laquelle les lecteurs pourraient avoir, le soir, communication de certains livres imprimés ou manuscrits avec les précautions les plus sérieuses contre toute chance de perte et de détérioration¹⁰³ ». Dès l'année suivante, cet usage est appliqué puisqu'en mars 1881 Delisle répond à une lectrice qui demandait à venir travailler à la Bibliothèque au-delà de quatre heures : « J'ai le regret de ne pouvoir accueillir votre demande mais si vous pouviez venir à la bibliothèque le dimanche, je donnerais des ordres pour que les volumes qui vous intéressent soient portés à la salle publique de lecture¹⁰⁴ ». Un article du journal *La ville de Paris* se fait également l'écho de ce projet : « La salle de lecture qu'il s'agit de construire prochainement sera ouverte même le soir ; on y communiquera non seulement les ouvrages de la salle actuelle de lecture mais ceux de la salle de travail ; on y pourra également consulter les cartes et les manuscrits dont on aura demandé la communication dans la journée¹⁰⁵ ».

Déjà davantage associée à un travail sérieux par cette nouvelle mesure, la salle B voit sa mission originelle de lecture publique remise en cause lorsque Léopold Delisle déclare que :

« cette salle ne saurait être l'équivalent des bibliothèques populaires, communales ou universitaires, dans lesquelles on vient lire ou consulter des livres de littérature courante et des ouvrages usuels, techniques et élémentaires. Elle devrait plus particulièrement recevoir les élèves des écoles spéciales d'instruction supérieure, les professeurs, les administrateurs, les lettrés, les érudits, surtout ceux qui ne sont pas libres au milieu de la journée et ceux qui pendant un court séjour à Paris voudraient consacrer plus de six heures par jour à la lecture d'ouvrages peu communs ou à la copie et à la collation de certains manuscrits¹⁰⁶ ».

Ce paragraphe est extrêmement intéressant dans la mesure où il marque la reconnaissance et la prise en compte d'un public jusqu'alors un peu délaissé : la jeunesse studieuse. Sous l'administration de Taschereau, celle-ci n'était pas véritablement reconnue ; elle pouvait, à partir d'un certain niveau d'études, fréquenter la salle B mais ce n'était pas la vocation première de cet espace destiné en priorité aux artisans et aux industriels. Il faut noter que Taschereau a toujours semblé un peu méfiant vis-à-vis des jeunes lecteurs puisque, au moment où les bibliothèques municipales sont quasiment inexistantes à Paris, il s'oppose à ce que des élèves des lycées voisins viennent à la Bibliothèque pour « réviser entre deux cours ». D'autre part, tous les mineurs qu'il accueille (les salles de lecture étant ouvertes aux lecteurs à partir de seize

¹⁰³ Cf. BN/AM/72/ Séance du 4 février 1880.

¹⁰⁴ Cf. BN.AM/225/Dossier 22, lettre datée du 6 mars 1881.

¹⁰⁵ Cf. BN/AM/123, *La ville de Paris*, « La bibliothèque nationale ouverte le soir », 6 février 1881.

¹⁰⁶ Cf. BN/AM/72/Séance du 4 février 1880.

ans) doivent être recommandés par un adulte et, une fois admis, les demandes de communication de ces jeunes gens sont systématiquement transmises à l'administrateur afin qu'il vérifie l'adéquation de leurs demandes de documents avec leurs motivations officielles. Sous Léopold Delisle, il en va tout autrement : la jeunesse studieuse est considérée comme ayant sa place à la salle publique.

Ce changement d'orientation n'émane pas de la seule réflexion de Delisle ; il correspond à la prise en compte et à la reconnaissance d'un phénomène qui s'est imposé progressivement mais que soulignait déjà en 1875 le bibliothécaire Paul Chéron, dans un *Rapport* intitulé « Salle publique de lecture, 1868-1875 », inséré dans le *Journal officiel* du 21 février 1876¹⁰⁷. L'auteur y évoque :

« une catégorie de public dont le nombre s'accroît tous les jours, et à laquelle il sera utile de donner, dans la mesure du possible, des éléments de travail de plus en plus complets. Je veux parler des élèves des hautes classes des lycées, à la recherche d'ouvrages sérieux, soit comme complément d'études, soit comme instrument de préparation aux examens et aux écoles du gouvernement. La salle reçoit également en quantité croissante des étudiants en droit et en médecine, en quête des grands ouvrages classiques dont l'achat est souvent dispendieux et auxquels nous ne pouvons que rarement donner satisfaction¹⁰⁸ ».

Cette opinion est reprise la même année par le ministre de l'Instruction publique qui déclare au sujet de la salle publique : « il est à désirer que la jeunesse studieuse y trouve les ouvrages dont elle a besoin, non seulement pour terminer les études classiques mais encore pour préparer les examens des facultés et des écoles spéciales¹⁰⁹ ».

Léopold Delisle intègre très tôt cette réalité, allant jusqu'à déclarer en 1876, en réponse à une demande de la bibliothèque de Saint-Petersbourg qu'en 1858 « on s'occupa de réunir dans la salle publique de lecture une bibliothèque instructive et usuelle de nature à donner satisfaction aux étudiants, aux aspirants aux grades universitaires, ainsi qu'à la partie du public, industriels, commerçants, ouvriers qui ont besoin de se perfectionner dans les connaissances théoriques de leur profession¹¹⁰ ». En réalité, comme nous l'avons vu, c'est surtout en faveur des artisans que cette salle avait été créée... Cette reconnaissance de la jeunesse studieuse doit être mise en parallèle avec le développement de la lecture publique à Paris. En effet, dépossédée d'une partie de son lectorat « premier », « officiel » (l'artisan, le commerçant ou l'honnête homme désireux de s'instruire) qui préfère alors fréquenter les bibliothèques municipales récemment créées (lesquelles ont l'immense avantage d'autoriser le prêt), la Bibliothèque nationale doit, pour assurer l'existence de la salle de la rue Colbert, se tourner vers un nouveau public et repenser son offre documentaire. Ce faisant, elle prend acte d'une situation appelée à perdurer bien longtemps...

Notons qu'en reconnaissant comme sérieux le travail des étudiants, qu'elle n'assimile pas cependant aux recherches érudites des savants de la salle Labrouste, l'institution semble prendre conscience qu'il existe une grande diversité d'usages des collections, et

¹⁰⁷ Cf. Annexes.

¹⁰⁸ Cf. BN/AM/123/Dossier 22, f.8.

¹⁰⁹ Cf. ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, *Rapport sur le service des archives, de la bibliothèque nationale et des missions pendant l'année 1876*, Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, 1876, p. 55-56.

¹¹⁰ Cf. BN/AM/223/Dossier 15, lettre datée du 8 novembre 1876.

parfois même plusieurs « strates » à l'intérieur d'un même usage. Le raisonnement ne s'articule donc plus seulement autour d'une lecture « savante » opposée à une lecture « utilitaire » ou « de divertissement », mais autour d'une lecture « érudite » et d'une lecture « étude » qui, pour être moins spécialisée que celle des chercheurs n'en demeure pas moins sérieuse. Le terme « travail sérieux » se révèle donc finalement complexe puisqu'il peut aussi bien désigner l'étude que l'érudition. Un article paru dans *L'Eclair* en 1891 se fait l'écho de cette prise de conscience et déclare :

« Il y a deux classes de travailleurs pour les bibliothèques. La première est composée d'érudits plus ou moins acharnés ou sérieux ; la seconde d'amateurs à des titres divers qui ne font pas de l'étude leur seule occupation¹¹¹ ».

3. Une remise en cause progressive de l'ouverture à tous

Quels que soient les emplacements successifs qu'elle reçoit et les travaux d'embellissement qui peuvent être réalisés, la salle publique continue tout au long de la période de faire l'objet de vives critiques que se plaisent à véhiculer les journaux. Les reproches sont souvent d'ordre matériel : la presse parle du « méchant escalier de bois » menant à cette salle « peu digne » de la bibliothèque, « peu commode » et qui compte un « trop petit nombre de livres¹¹² » ; elle évoque également la queue que forment les lecteurs contraints d'attendre à l'extérieur, par tous les temps, l'ouverture des portes (« L'hiver, sous la neige et sous la pluie, on voit des savants à cheveux blancs, des prêtres, des vieillards bien légèrement vêtus souvent, qui battent la semelle à l'entrée ou se mettent à l'abri sous des portes cochères ») ainsi que les problèmes d'aération que l'on y rencontre l'été. *L'Evènement* déclare :

« La salle populaire [...] est ridiculement exigüe. On y a accès par un escalier vermoulu qui doit être provisoire depuis bien des années [...] les vieux bouquins, rebuts des catalogues, qu'on peut y trouver, sont dénués du moindre intérêt¹¹³ ».

La lenteur des communications est également souvent critiquée. Cependant, c'est surtout une partie du lectorat que se plaisent à railler les journaux, reprenant la figure tant de fois évoquée du pilier de bibliothèque qui ne vient que pour se chauffer :

« des vagabonds au visage terreux, à la barbe inculte, des déclassés en redingote grasseuse, au faux-col défraîchi, sont affalés sur les longues tables et le nez dans de vagues dictionnaires se reposent des fatigues de la nuit passée en pérégrinations à travers Paris. Cette salle présente parfois l'aspect d'une cour des miracles silencieuse où les misérables ont des physionomies exagérément sérieuses d'écoliers en retenue surveillés par un pion sévère¹¹⁴ ».

Si certains périodiques tolèrent la fonction d'asile que remplit la salle de la rue Colbert (« Mais qu'importe ce qui amène les lecteurs à la salle publique ! L'essentiel est que cet

¹¹¹ Cf. NAF/13027, *L'Eclair*, « Le feu à la bibliothèque nationale », 14 septembre 1891.

¹¹² Cf. NAF/13027, L'achèvement de la bibliothèque nationale. (f.46).

¹¹³ Cf. Ibid.

¹¹⁴ Cf. AN/F/17/3466, *L'Evènement*, Notes parisiennes, « A la nationale », 21 janvier 1899. (f.188).

abri temporaire leur ait été profitable, et, sous ce rapport, ne nous plaignons pas si la bibliothèque, faisant coup double, atténuée à la fois la misère physique et la misère intellectuelle », d'autres condamnent l'ouverture à tous au point de réfléchir à un accès limité (« La salle ne serait pas entièrement publique, en ce sens qu'il faudrait justifier, pour y avoir accès du besoin de faire certains travaux et d'opérer des recherches¹¹⁵ »).

Cette dernière opinion est plus courante que la première car l'un des traits marquants de la période est la remise en cause de la mission de lecture publique dont s'est dotée la Bibliothèque nationale. Dans un contexte marqué par les premiers travaux d'avant-gardistes comme Eugène Morel, certains se demandent si l'établissement ne devrait pas s'en tenir à sa seule mission scientifique c'est-à-dire demeurer un lieu d'étude et d'érudition. *Le Soleil*, reprenant les propos de Morel, déclare en 1904 :

« Il faudrait à Paris une vingtaine de bibliothèques de renseignements qui pourraient être payantes. Quant aux bibliothèques de lecture, elles existent dans les mairies et elles devraient suffire aux vagues besoins du populaire. La bibliothèque nationale resterait alors, de même que les autres grandes bibliothèques de Paris, un lieu d'étude : on y pourrait venir consulter [...] Lavoisier ou Laplace ; mais on serait poliment mis à la porte quand on désirerait s'égayer aux œuvres d'Alphonse Allais ou Marc Twain. Il y a là un gaspillage ridicule et une concurrence peut-être peu honnête aux libraires et aux cabinets de lecture¹¹⁶ ».

C'est ce type de remarques, progressivement reprises, qui en 1912 devait amener Emile Laloy à qualifier l'existence de la salle B de « concurrence bizarre faite par un établissement scientifique aux bibliothèques de quartier¹¹⁷ ».

III. LE HAUT-DE-JARDIN ACTUEL ET A VENIR DESCENDANT DE LA SALLE B ?

1. L'omniprésence des étudiants

Comme nous l'évoquions précédemment, la salle publique est, dès sa nouvelle ouverture en 1881, considérée comme provisoire et appelée à s'installer dans une partie des bâtiments à élever sur l'emplacement des maisons de la rue Colbert. Ce transfert n'aura cependant jamais lieu, la présence de la salle B étant, comme nous l'avons vu, de plus en plus remise en question. Dès 1914, sa fréquentation est en baisse, en raison du développement des bibliothèques municipales proposant le prêt au dehors, ainsi que de la transformation profonde du quartier qui contribue à chasser une partie du public de la salle B vers d'autres lieux de lecture.

Dans ce contexte, l'administration fait passer la salle publique au dernier rang de ses préoccupations : son catalogue devient vite obsolète, ses collections ne sont pas

¹¹⁵ Cf. NAF/13027, op. cité.

¹¹⁶ Cf. AN/F/17/3466, *Le Soleil* du 14 novembre 1904.

¹¹⁷ Cf. Emile Laloy, *La question de la nouvelle salle à la bibliothèque nationale*, Calais, 1912, p. 5.

renouvelées, une partie de ses locaux est reprise pour le département des manuscrits et son personnel est réduit. Surtout, l'opinion de Laloy s'impose à l'administration, et Julien Cain, reprenant les mêmes arguments, déclare que le siège d'une bibliothèque publique « ne saurait être à la Bibliothèque nationale, établissement consacré à la recherche ». Dans ce contexte, la salle B est vouée à disparaître : elle ferme définitivement ses portes le 1^{er} janvier 1935.

Cependant, l'ouverture, en 1998, des deux niveaux de la Bibliothèque nationale de France, sur le site François Mitterrand, ne peut-elle, dans une certaine mesure, être considérée comme la reprise du système de répartition des publics prôné par la Commission Mérimée et appliqué de 1868 à 1935 ? Certes, le contexte a infiniment changé ; cependant, l'idée d'un Haut-de-Jardin consacré à l'étude, et d'un Rez-de-Jardin dévolu à la recherche n'est pas sans rappeler des souvenirs... Comme en 1868, l'administration a veillé à ouvrir le Haut-de-jardin en premier et à ménager des « passerelles » entre les deux niveaux, un lecteur du Haut-de-jardin étant admis à effectuer de manière ponctuelle des recherches en Rez-de-jardin et un chercheur à utiliser, dans les premiers temps de son travail ou pour des vérifications, les collections du Haut-de-jardin. En termes de publics, le Haut-de-jardin souhaite à son ouverture accueillir une grande diversité de lecteurs, parmi lesquels on retrouve la figure de l'honnête homme désireux de s'instruire (ou de se distraire intelligemment car la notion de « distraction » est alors totalement légitime). Cependant, peu à peu, ce sont les étudiants qui s'imposent dans ces salles, contribuant à recréer une situation que notait déjà Léopold Delisle en son temps et à laquelle, après l'avoir reconnue et acceptée, il cherchait à s'adapter.

Aujourd'hui, les salles de lecture du Haut-de-jardin sont fréquentées majoritairement par des étudiants et des lycéens à la recherche d'un cadre propice au travail et qui ne consultent pas, ou très peu, les fonds qui leur sont proposés mais utilisent leurs propres documents, situation que connaissent également bon nombre de bibliothèques universitaires. Les conservateurs, reconnaissant l'importance numérique du public étudiant, souhaitent, dans le cadre du projet d'évolution du Haut-de-Jardin¹¹⁸, s'adapter à ses attentes en modifiant notamment le niveau de collections. Celles-ci correspondent actuellement au niveau Bac + 4 ou Bac + 5 et datent de l'époque où l'on espérait que le Haut-de-jardin serait fréquenté par les chercheurs (en réalité, cette circulation Haut-de-jardin - Rez-de-jardin s'est progressivement perdue). Telles quelles, elles sont donc inadaptées à un public composé principalement d'étudiants de premier cycle et rendent nécessaire une réorientation de la politique documentaire. Il s'agit de rafraîchir les collections, de proposer moins d'ouvrages en langues étrangères et davantage en français, notamment pour les sciences, en un mot d'adapter le niveau global des collections. Pour cela, l'acquisition d'ouvrages de référence et d'usuels de base tels que des manuels, des annales, des revues de vulgarisation scientifiques (qui pourraient également être consultées par des adultes) apparaît indispensable. Notons que ces achats doivent s'opérer en parallèle d'une importante politique de désherbage car il importe de ne pas augmenter la volumétrie globale des collections fixée à 300 000 ou 310 000 volumes ; il faut au contraire la stabiliser et ne pas accroître le fonds « papier » au-delà du chiffre prévu.

Un travail sur la structuration des collections doit également être mené car les professionnels ont remarqué que la reliure, uniforme pour tous les documents, ainsi que l'alignement monotone des volumes sur les étagères, nuit au « butinage » des lecteurs sur les rayons. Présenter les collections de manière frontale pourrait, pour certaines sections, remédier à ce problème. La volonté d'actualiser les fonds tout en les rendant attrayants pour le public doit trouver sa réalisation dans la mise en place de centres de ressources sur de grandes thématiques contemporaines. Chaque département, qui peut se composer de plusieurs salles, accueillera un centre de ressources (le développement durable en salle C ; l'Europe en salle D ; la francophonie en salle H ; questions de société en salle J), lequel, placé dans une structure architecturale particulière et bien repérable (comme un cube par exemple), se composera d'un fonds un peu détaché du reste de la salle proposant des ouvrages très récents ainsi que des ressources électroniques. Des espaces « actualité et patrimoine » doivent également être aménagés sur le même mode, l'objectif étant de casser la banque de salle actuelle et de placer ces espaces, avec des tables-cubes, comme dans une librairie, de part et d'autre de ladite banque. D'importants travaux doivent être également menés dans deux salles très importantes actuellement : les salles A (audiovisuel) et B (Presse) dont les offres documentaires doivent être accrues.

De manière générale, un réaménagement des espaces est prévu car il apparaît que les salles de lecture font peur : elles sont jugées froides, cloisonnées et le tourniquet à l'entrée est peu accueillant. Il n'est pas possible, cependant, d'enlever les cloisons, ni d'ouvrir les espaces pour des raisons à la fois artistiques (ce serait nuire à l'œuvre imaginée par l'architecte) et matérielles (le budget accordé pour ces modifications, d'ici un an ou un an et demi, est de trois millions d'euros seulement). Le Projet d'évolution architecturale prévoit la création d'espaces de convivialité : dans le hall ouest (appelé à compter deux espaces pédagogiques) va être installé un grand café (transfert de celui du hall est) avec, de part et d'autre, deux espaces d'environ une trentaine de places comportant des tables et des chaises pour travailler. Un mobilier semblable doit être placé à l'extérieur des salles de lecture car les professionnels ont remarqué que beaucoup de lecteurs étudient assis en tailleur, leur ordinateur sur les genoux, à l'extérieur des salles, face au jardin. Le Projet envisage également de mettre en place des salles de travail en groupe, sortes de bureaux fermés à l'intérieur des salles de lecture. Toutes ces innovations visent à tenir compte des nouvelles pratiques de lecture et de travail qui sont celles des étudiants. Notons que le hall est doit également subir d'importantes transformations : les bureaux d'accréditation seront conservés sur la droite mais l'ancien café deviendra un espace d'initiation-découverte de la Bibliothèque, qui sera suivi d'un bureau de renseignements, de postes informatiques en libre-accès ainsi que d'un salon de lecture permettant de consulter librement des ouvrages généraux sur l'établissement. Ces modifications ont pour objectif de rendre la Bibliothèque plus accueillante et de mieux faire connaître ses services, beaucoup de lecteurs associant exclusivement la BnF à un établissement de recherche ou de « dernier recours » (car dépositaire du dépôt légal).

¹¹⁸ Cf. Bibliothèque nationale de France, *Chroniques*, dossier « La bibliothèque du Haut-de-jardin en 2012 », n° 52, janvier-février 2010.

2. Comment faire venir d'autres publics ?

L'omniprésence des étudiants que nous mentionnions à l'instant, et à laquelle s'efforcent de s'adapter les professionnels, a contribué à faire fuir, dans une certaine mesure, d'autres catégories de publics. Les chercheurs sont par exemple de moins en moins présents en Haut-de-Jardin, de même que les lecteurs lambda et les actifs. Les conservateurs s'efforcent donc de développer des collections plus adaptées à ces publics spécifiques. Pour une recherche d'information précise destinée aux actifs, peut-être le public le plus difficile à attirer, le département de droit va créer un fonds d'ouvrages pratiques d'environ 150-200 volumes, ce qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, l'effort documentaire mené pour cette discipline dans les premiers temps de la salle B ; le département des sciences entend proposer des revues de vulgarisation scientifique qui seraient consultables aussi bien par les adolescents que par les adultes ; la salle J, souvent fréquentée par des retraités, souhaite développer son fonds de guides de voyage ; et le département de philosophie accroître le nombre de ses ouvrages de vulgarisation et créer un « café philo » ouvert à tous. De manière générale, les professionnels jugent nécessaire l'acquisition de manuels de base et de collections éditoriales grand public, telles que la collection « Découverte », qu'il importera par la suite de bien mettre en évidence, en regard de fonds considérés aujourd'hui d'approche universitaire trop pointue. Notons, à destination des actifs, la création il y a dix ans d'un pôle intitulé PRISME, en salle D, consacré au travail en entreprise, lequel fonctionne très bien (peut-y voir, étendu et modernisé, le souci, très présent à l'origine de la salle publique, d'apporter une aide documentaire à différents métiers « techniques » ?).

Enfin, le Haut-de-Jardin entend tenir compte des publics dit du « champ social » et travaille d'ores et déjà avec des personnes vivant en foyer ou en hôpital de jour ; des visites, encadrées par des professionnels, sont organisées à l'issue desquelles un ticket gratuit pour les salles de lecture leur est donné (les salles A (audiovisuel) et B (presse) leur sont particulièrement destinées). Une importante évolution a donc eu lieu depuis le XIX^e siècle puisque ce public spécifique, tant décrié par la presse et les lecteurs et tout au plus toléré par les professionnels durant l'existence de la salle publique, est dorénavant pris en compte par la Bibliothèque qui s'efforce de s'adapter à ses besoins et de le guider dans les collections.

De manière générale, les liens voulus dès l'origine entre le Haut-de-Jardin et le Rez-de-Jardin sont difficiles à mettre en place. Rares sont les chercheurs fréquentant le Haut-de-Jardin, comme nous l'avons vu, et les autorisations accordées aux lecteurs pour le Rez-de-Jardin sont soumises à autorisation. De la même façon, il est difficile d'établir des passerelles entre les expositions et les salles de lecture, le public des manifestations culturelles ne correspondant pas, bien souvent, à celui des lecteurs. Pourtant, la Bibliothèque ne ménage pas ses efforts, n'hésitant pas à proposer, à l'instar des musées qui associent pour un même billet une exposition jugée « pointue » à une exposition plus grand public, des tickets d'entrée pour les salles de lecture à ses visiteurs ; une mesure récente a rendu les salles du Haut-de-Jardin accessibles gratuitement après 17 heures ;

enfin, le projet d'organiser des nocturnes n'est pas abandonné (nous aurons l'occasion d'y revenir)...

Partie 3 : Vers une bibliothèque moderne et la formation d'une communauté de lecteurs

I. L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

1. Une question ancienne...

A la Bibliothèque nationale, la question de l'extension des horaires d'ouverture (ouverture le soir, le dimanche et réduction des périodes de fermeture) est ancienne¹¹⁹.

Déjà, en 1859, alors que l'opinion a pris connaissance du décret de réorganisation du 14 juillet 1858, un certain Emmanuel Vasse, avocat et habitué de l'institution, revient sur une mesure maintes fois réclamée par l'ensemble des lecteurs : l'ouverture de la Bibliothèque en soirée. Il écrit ainsi à l'administrateur Taschereau : « Obtenez que la salle réservée ou de travail soit ouverte tous les soirs pendant toute l'année de 6 heures à 11 heures et vous aurez rendu un véritable service aux travailleurs¹²⁰ ». Pour éviter les risques d'incendie dus à l'utilisation de la lumière artificielle au moment des recherches de livres dans les magasins, il suggère que les travailleurs fassent connaître dans la journée les titres des ouvrages qu'ils souhaitent consulter le soir, lesquels pourraient être placés dans des armoires ou des casiers dédiés. Vasse juge en effet anormal que le seul établissement pratiquant ce système soit la bibliothèque Sainte-Geneviève car les étudiants, encore jugés à cette époque « peu sérieux¹²¹ », ne sauraient bénéficier de meilleures conditions de travail que les savants, le véritable public de la Bibliothèque nationale pour Vasse. Son discours concerne donc en priorité la salle de travail et souhaite surtout favoriser les recherches érudites.

Cependant, d'autres projets, plus soucieux de lecture publique, sont élaborés au cours des décennies suivantes. L'un d'eux émane de Taschereau lui-même. Celui-ci, lors d'une réunion du Comité consultatif, le 28 décembre 1870, fait part à ses collègues d'une lettre émanant du ministère l'informant du nombre considérable de demandes, formulées auprès de cette tutelle, pour obtenir une augmentation des heures d'étude dans les bibliothèques (lesquelles ferment souvent à trois heures de l'après-midi). Le directeur commence par rappeler les décisions du décret du 14 juillet 1858 (les salles des différents départements ferment à quatre heures), puis émet l'idée de substituer à la salle publique de lecture de la rue Colbert une salle voisine pouvant être ouverte chaque jour de la semaine de 10 heures du matin à 10 heures du soir, et le dimanche de 10 heures à 4 heures. Le surcroît de dépense en termes d'augmentation du personnel

¹¹⁹ Rappelons qu'au XVIII^e siècle, la bibliothèque n'ouvre que deux fois par semaine, de 9 heures à 2 heures ; le décret du 25 vendémiaire an IV ouvre l'établissement tous les jours de 10 heures à 2 heures ; en 1832, la bibliothèque recule sa fermeture jusqu'à 3 heures ; puis jusqu'à quatre heures en 1846 (situation qui perdure jusque sous Léopold Delisle).

¹²⁰ Cf. Bn/AM/188/Dossier 4 : Bibliothèque impériale (organisation nouvelle).

¹²¹ Cf. Ibid. « Il est singulier que les travailleurs sérieux ne jouissent nulle part du même avantage que des étudiants souvent peu sérieux ». Notons que la méfiance de Vasse vis-à-vis des étudiants, monnaie courante à l'époque, va de pair avec une certaine réticence vis-à-vis des femmes qui, dans son projet, ne sont admises qu'à la séance du jour.

(surveillants et auxiliaires) et de frais de chauffage serait, d'après lui, minime. Seule la nécessité d'assurer un éclairage au gaz pourrait s'avérer coûteux. Les collections seraient les mêmes que celles de la salle publique actuelle, augmentées de doubles ainsi que de nouveaux ouvrages acquis grâce aux crédits consentis par le gouvernement. Le directeur a déjà soumis ce projet au ministre lors de sa dernière visite et pense que cette nouvelle salle pourrait s'établir dans le local servant place Louvois de dépôt aux décors de l'Opéra comique, institution qui se trouve alors dépendre, comme les autres théâtres, du ministère de l'Instruction publique.

Cet aménagement aurait l'avantage de créer sur la rive droite de la Seine une salle de lecture ouverte le soir¹²²; et, sur un plan pratique ô combien cher à l'administrateur, de limiter les risques d'incendie en entraînant le déménagement des décors en bois de l'Opéra. L'ouverture le soir, et donc l'utilisation de la lumière artificielle n'est d'ailleurs pour lui concevable que si la salle de lecture se situe à bonne distance des départements spécialisés¹²³. En élaborant ce projet, Taschereau souhaite très certainement répondre aux demandes du ministre et rivaliser avec Sainte-Geneviève¹²⁴ en devenant la première bibliothèque de la rive droite ouverte le soir. Cependant, ce projet présente l'inconvénient de créer une sorte d'annexe séparée du quadrilatère pouvant donner aux lecteurs lambda l'impression d'être mis à l'écart. L'administrateur souhaite-il-donc réellement créer une institution de lecture publique ou simplement protéger du feu les collections des départements spécialisés ? Toujours est-il que ce projet ne verra jamais le jour, les bouleversements politiques empêchant sa réalisation.

Notons cependant qu'au moment de la Commune de Paris, cette idée est reprise par les insurgés. En effet, lorsque, après l'occupation de l'établissement par le délégué communal Jules Vincent, son collègue Elis Reclus fait son entrée rue de Richelieu, il est escorté de Jules Troubat dont le procès-verbal du Comité consultatif précise qu'il est désigné par l'insurrection « pour diriger une salle publique que le gouvernement souhaite ouvrir, de jour comme de nuit, place Louvois ». Si ce projet, pas plus que celui évoqué par Taschereau, ne trouve sa réalisation, en raison des troubles politiques et du caractère éphémère du gouvernement communal, il reste que cette question de l'ouverture le soir est très présente dans les esprits au moment de l'entrée en fonctions de Léopold Delisle.

¹²² Cf. BN/AM/212/Dossier 22 : Salle de lecture, lettre de Taschereau au ministre, non datée : « [...] salle où le jeune homme studieux pourrait trouver sur la rive droite de la Seine un emploi utile de sa soirée et où le savant de province ou de l'étranger, venu à Paris pour copier ou collationner un de nos manuscrits et désireux de ne pas prolonger un coûteux séjour, obtiendrait de continuer le soir, à la fermeture de nos autres salles, son travail aujourd'hui forcément interrompu dès 4 heures et renvoyé au lendemain [...] ».

¹²³ Cf. Ibid., « [...] Rien ne serait plus prudent car ce serait tout à la fois le moyen d'établir sur la rive droite de la Seine une salle de lecture et de travail ouverte le soir, et par conséquent éclairée, sans exposer nos précieuses collections au danger qu'elles pourraient courir si elles s'y trouvaient juxtaposées, et en même temps les moyens de nous délivrer de la constante frayeur que cause à la Bibliothèque nationale le dépôt des décorations de l'Opéra comique établi tout auprès d'elle dans l'ancien théâtre Louvois [...] ».

¹²⁴ La bibliothèque Sainte-Geneviève, située rive gauche dans le quartier latin, est alors la seule institution ouverte le soir jusqu'à 22 heures. Cf. Thérèse Charmasson et Catherine Gaziello, « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris, *Histoire des bibliothèques françaises*, tome III, op. cité.

2. ...qui ressurgit avec acuité sous Léopold Delisle

L'idée d'une salle publique de lecture aux horaires d'ouverture étendus et, semble-t-il, autonome, est à nouveau formulée par un lecteur, un certain Renaud, docteur en droit et rédacteur au ministère des finances en 1879. Il sollicite l'ouverture d'une « salle dans laquelle seraient admises, à partir de 7 heures du matin en été et de 8 heures en hiver, les personnes qui, en raison de leurs fonctions ou de leurs occupations, ne peuvent fréquenter la grande salle de travail ouverte de 10 heures à 4 heures¹²⁵ ». Il s'agit clairement de proposer une solution d'étude aux personnes qui, privées de leur liberté pendant la journée, n'ont que le matin ou le soir pour travailler. Si l'administrateur souhaite que cette question soit résolue au plus vite et qu'une salle « dans laquelle pourraient être communiqués tous les soirs les ouvrages les plus usuels et exceptionnellement d'autres livres », y compris des manuscrits, puisse ouvrir sans préjudice pour la conservation et le bon ordre des collections, il rappelle que cette solution est subordonnée à plusieurs conditions : l'achèvement des bâtiments et une notable augmentation du personnel ainsi que du budget.

Au cours de la période, la presse se passionne pour cette question. Nombreux sont ceux qui réclament la prolongation des séances jusqu'à six heures et même l'instauration de séances de nuit. Certains journaux y voient le moyen d'attirer un public très studieux, différent des oisifs qui, conformément aux images d'Epinal maintes fois évoquées, peuplent selon eux la salle publique. *La ville de Paris* écrit le 6 février 1881 :

« Si, au contraire, la salle de lecture était ouverte, comme presque toutes les autres bibliothèques, le soir, de six heures à dix heures, un tout autre public viendrait la visiter. Tous les travailleurs retenus par leurs occupations de la journée, ouvriers, employés de commerce, d'administration, tous viendraient chercher un délassement à leurs fatigues dans une soirée toujours intéressante et instructive¹²⁶ ».

Le Gaulois se montre plus véhément et déclare : « C'est une honte pour Paris que l'homme dont la journée est occupée par son métier ne puisse avoir accès aux trésors de la bibliothèque¹²⁷ ».

Léopold Delisle, tout en augmentant, nous l'avons vu, les horaires d'ouverture en les calquant sur la durée du jour, ne peut entièrement donner satisfaction aux réclamants et justifie sa position en avançant des raisons d'ordre essentiellement budgétaire : dépenses de matériel pour le chauffage et l'éclairage, augmentation de personnel et de salaires... Aussi, pour remédier à l'insuffisance numérique des employés, certains imaginent de doubler le personnel et de créer deux séries de service public (de 10h à 4h ; de 12h à 6h par exemple). Beaucoup s'accordent à reconnaître la bonne volonté de l'administrateur que dessert un contexte économique difficile. Le dernier projet à être formulé semble être celui de 1903, Théodore Mortreuil (conservateur) déclarant au

¹²⁵ Cf. BN/AM/72/Séance du 7 mars 1879, f.375-376.

¹²⁶ Cf. BN/AM/123, *La ville de Paris*, « La bibliothèque nationale ouverte le soir », 6 février 1881.

¹²⁷ Cf. AN/3466/*Le Gaulois*, 17 avril 1895.

journal *Le Petit Bleu* le 6 février : « Il y a deux idées : une ouverture de 9 heures du matin à 9 heures du soir avec interruption de 5 heures à 7 heures, ou bien encore, car il faut tenir compte des habitudes du public parisien qui dîne généralement tard, sans interruption¹²⁸ ».

La question de l'ouverture en soirée est étroitement liée à celle de l'installation de la lumière électrique, innovation vis-à-vis de laquelle l'administration de la Bibliothèque se révèle être très méfiante. Longtemps, elle refuse d'expérimenter ce nouveau procédé malgré les demandes pressantes du public, les recommandations de l'architecte, qui n'hésite pas à citer l'exemple du British Museum, ou la bonne volonté de certaines entreprises (Edison notamment) proposant d'effectuer gratuitement quelques essais. Pour Delisle, il ne saurait être question d'installer l'électricité dans un établissement encore en travaux où certains départements sont installés de manière provisoire ; de plus, tant que la salle publique n'est pas définitivement achevée et son orientation clairement définie, il n'en voit pas l'utilité¹²⁹. En 1907, la question est toujours en suspens, pour les mêmes raisons (le péril que ce procédé ferait courir à des collections irremplaçables ; les dépenses d'installation et de fonctionnement ; l'accroissement de personnel¹³⁰).

Notons que certains périodiques, très marginaux, s'opposent à l'instauration de séances du soir, considérant qu'il n'est pas dans les missions de la Bibliothèque de calquer ses heures d'ouverture sur celles des bibliothèques publiques, par ailleurs de plus en plus nombreuses (« Le nombre des bibliothèques qui ont organisé des séances du soir à Paris est assez considérable pour qu'on épargne cette innovation coûteuse à la bibliothèque nationale. Il faudrait seulement qu'elle ouvrît ses portes à huit heures en été et à 9 heures en hiver¹³¹ »). D'autres vont jusqu'à estimer que ce serait encourager la paresse de quelques-uns (« Qui viendrait à la bibliothèque nationale ouverte le soir ? Les érudits paresseux pour se lever tôt, qui rattraperaient à la lumière le temps perdu au jour du matin¹³² »).

Aujourd'hui, la bibliothèque d'étude est ouverte le dimanche après-midi et le Projet d'évolution du Haut-de-Jardin, s'inscrivant totalement dans les préoccupations contemporaines¹³³, réfléchit à la mise en place de nocturnes sur le site François Mitterrand. Il semblerait notamment très pertinent d'augmenter les heures d'ouverture le mardi, jour de fermeture de la BPI. Cependant, l'instauration d'un pareil système pose un certain nombre de problèmes de personnel, de prestataires (sûreté, informatique) et de contrats de maintenance divers.

¹²⁸ Cf. AN/F/17/3466, *Le Petit Bleu*, 6 février 1903, f.222.

¹²⁹ Cf. BN/AM/72/Séance du 22 mars 1885, f.192 : « Dans un Rapport du 21 février dernier, Léopold Delisle, en retournant au directeur du secrétariat une lettre par laquelle la société électrique Edison sollicite l'autorisation d'étudier un système d'éclairage de nos salles expose les motifs qui, quant à présent, empêchent que des essais de ce genre soient tentés dans l'intérêt de la bibliothèque nationale. Il ajoute que ces expériences pourraient être utilement faites dans d'autres bibliothèques de Paris qui sont déjà ouvertes le soir, expériences dont la bibliothèque nationale profiterait le jour où la construction d'une salle spéciale permettrait d'y organiser des séances de nuit ».

¹³⁰ Cf. Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon..., *La bibliothèque nationale*, op. cité.

¹³¹ Cf. NAF/13027, *La République française*, « Défense de la bibliothèque nationale », 10 janvier 1888.

¹³² Cf. Ibid., *L'Eclair*, « Le feu à la bibliothèque nationale », 14 septembre 1891.

¹³³ Cf. Anne Brigant, « Ouvert le soir, la nuit, le dimanche ? », *BBF*, 2008, n° 2 et Georges Perrin, « Accueillir de nouveaux publics ? Oui ! Mais quand ? », *BBF*, 2009, n° 5.

II. VERS UNE BIBLIOTHEQUE « LIEU DE VIE »

1. La création d'espaces de « convivialité »

C'est également au cours de l'administration de Léopold Delisle que sont prises certaines mesures, apparemment de détails mais qui, impensables auparavant, témoignent d'une volonté d'instaurer davantage de facilités à la Bibliothèque, et de créer une certaine « convivialité », pour reprendre un terme à la mode actuellement. L'administration ayant réussi à prolonger les heures d'ouverture, il importe en effet d'offrir aux lecteurs de nouveaux services afin de rendre leur séjour prolongé à la Bibliothèque aussi agréable que la sécurité des collections et le bon fonctionnement du service le permettent. C'est ainsi que sont mis en place une buvette et un buffet, plutôt destinés, de part leur situation géographique, aux lecteurs des départements spécialisés¹³⁴. Installé à droite en entrant dans le grand vestibule, il semble que ce service de restauration avant l'heure, apparemment inauguré aux environs de 1889, ait donné lieu à un débat sur la question de savoir s'il convenait ou non d'y servir des boissons alcoolisées, question à laquelle il a finalement été répondu par l'affirmative¹³⁵.

Cette innovation, nécessaire en raison de l'allongement des séances (« L'augmentation de la durée des séances appelle, on le comprend aisément, l'installation aux abords de la grande salle de travail, d'un buffet analogue à celui qui existe au British Museum et qui rend de réels services¹³⁶ ») représente un gain de temps pour les lecteurs jusqu'alors contraints de rentrer chez eux déjeuner (« Avec la buvette [...] il faudra dix minutes pour avaler deux œufs sur le plat et une tranche de viande froide, et puis chacun retournera à sa place retrouver le travail commencé »). Ce buffet doit être considéré comme une véritable concession faite au bien-être des lecteurs car il représente une source potentielle d'incendie, fléau redouté de tous les bibliothécaires. Cependant, toujours d'après la presse, l'administration a pris les dispositions qui s'imposent et veille à ce que les repas soient servis à des heures déterminées, le feu étant éteint et la cuisine évacuée immédiatement après deux heures. En 1897, elle étudie un projet visant à isoler le restaurant dans un hall vitré, construit en fer et placé à distance respectable des salles de lecture¹³⁷. En 1901, il est décidé qu'en attendant son installation dans un petit bâtiment contigu à l'annexe en construction rue Colbert, le buffet ne servira plus que des repas froids¹³⁸. Plus grande concession encore, l'administration envisage de créer, dans un espace relativement isolé, un fumoir pour ses lecteurs, chose qui aurait été inenvisageable du temps de Taschereau ! Avancée dès 1888, cette idée est encore à l'étude en 1901, comme le fait remarquer le journal *Le Gaulois*¹³⁹.

¹³⁴ Notons qu'il existait près de la salle publique de lecture un local contenant un robinet d'eau fermé par une clef dont un lecteur sollicite en 1884 l'ouverture afin de pouvoir se désaltérer l'été. Cf. BN/AM/237/Dossier 22, lettre datée du 24 avril 1884 : « l'administration ne pourrait-elle pas placer comme aux fontaines dites Wallace un ou deux gobelets et laisser le robinet s'ouvrir facilement pour apaiser la soif ardente qu'a souvent le lecteur ».

¹³⁵ Cf. NAF/13027, *Paris*, « La bibliothèque nationale », 26 août 1888 : « Lorsqu'il s'agit d'installer une buvette à la bibliothèque nationale, deux camps se trouvèrent en présence. Imbus de nous ne savons quelles fausses idées d'outre-océan sur la réglementation de l'intempérance publique, d'aucuns imaginèrent que la buvette, pour ne point se transformer en cabaret, devait ne livrer aux consommateurs que du café, du thé ou du chocolat. Contrairement aux informations de nos confrères, [...] le vin ne sera pas prohibé, ainsi qu'on l'a prétendu ».

¹³⁶ Cf. NAF/13027, *Le Temps*, Au jour le jour, « A la bibliothèque nationale », 1888.

¹³⁷ Cf. AN/F/17/3466, *Echo de Paris*, 17 septembre 1897, f.200.

¹³⁸ Cf. Ibid. *Le Soleil*, 2 janvier 1901, f.203.

¹³⁹ Cf. Ibid. *Le Gaulois*, « Un fumoir à la bibliothèque nationale », 7 février 1901, f.204 : « Or, ces derniers [les fumeurs] réclamaient depuis des années déjà un fumoir où en paix ils puissent en griller une. L'administration le leur avait toujours refusé ».

La création de ce buffet, pour anecdotique qu'elle puisse paraître, est intéressante dans la mesure où elle reconnaît l'existence d'un temps de détente et de repos dans un établissement presque exclusivement soucieux de travail scientifique. Elle participe également à instaurer une certaine convivialité, très prisée aujourd'hui à l'heure où les bibliothèques sont de plus en plus considérées comme des lieux de séjour, des lieux de vie. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler que les deux projets (Richelieu et Haut-de-Jardin) prévoient la mise en place d'une grande cafétéria située dans le hall d'entrée rue de Richelieu pour l'un, et dans le hall ouest du site François Mitterrand pour l'autre (associée pour ce dernier à un service de restauration rapide). Cependant, à l'inverse du XIX^e siècle qui cloisonnait les occupations (un peu selon le vieil adage « un temps pour chaque chose », une période de la journée correspondant au travail, une autre au déjeuner), notre époque mêle les activités puisque ces espaces de convivialité sont appelés à devenir des lieux privilégiés de rencontres, d'échanges (Projet Richelieu) et de travail (Projet Tolbiac).

2. Le projet d'un lieu de « déambulation » et de flânerie

Après avoir reconnu l'existence d'un lieu de convivialité, la Bibliothèque envisage de créer, presque malgré elle dans la mesure où le projet obéit d'abord à des considérations matérielles, un lieu de déambulation et de flânerie (notions très modernes, actuellement reprises par le Projet Richelieu pour son parcours de visite libre de la Bibliothèque) à l'intérieur de ses murs.

L'idée est émise par l'architecte Jean-Louis Pascal et répond à l'origine à une nécessité : celle de trouver un lieu où exposer les fameux globes de Coronelli dont on ne sait que faire depuis qu'il a été décidé que la salle qui leur était jusqu'alors consacrée (la « salle des globes ») devait être détruite. Pascal soumet alors au Comité consultatif un projet qui consiste à couvrir la cour intérieure de l'établissement d'une vitre afin d'y placer les deux grands globes ainsi que tous les objets « encombrants » par leur dimension que possède la Bibliothèque. Cette idée est assez ancienne puisque le journal *La ville de Paris* déclarait déjà en 1881 :

« Quant à la grande cour intérieure, il est question de la couvrir par un immense vitrage et de la transformer en une sorte de *jardin d'hiver* où les travailleurs pourraient trouver un *moment de repos* au milieu de quelques-uns des magnifiques monuments antiques que possède le cabinet des médailles et qui seraient exposés avec des inscriptions, des statues, des objets d'art de manière à faire de cette cour le véritable temple de la science¹⁴⁰ ».

Dès cette époque, des mots-clés sont donc prononcés (« jardin d'hiver », « moment de repos ») qui donnent à ce projet tout son intérêt ; en effet, il ne s'agit pas de créer un musée, épigraphique par exemple, instructif et utile sur le modèle de la galerie Mazarine, mais de donner aux lecteurs la possibilité d'une plaisante déambulation sans objectif pédagogique particulier.

par prudence. Or, voici que le fumoir est accordé ! Mais il sera isolé et construit de telle façon qu'aucun danger ne sera à craindre du fait des fumeurs négligents ».

¹⁴⁰ Cf. BN/AM/123, *La ville de Paris*, « La bibliothèque nationale ouverte le soir », 6 février 1881, op. cité.

En décembre 1884, Pascal communique à Léopold Delisle les plans qu'il a réalisés pour la cour d'honneur. L'administrateur reconnaît qu'il serait avantageux de « mettre en communication par un passage à l'abri des intempéries les différents services de l'établissement » et de « placer dans cette cour les globes et autres objets de grande dimension » que possède la Bibliothèque ; cependant, il formule quelques craintes quant aux conditions d'aération et d'éclairage des locaux qui résulteraient de cette innovation, notamment pour la future salle de lecture du département des manuscrits qui doit donner sur la cour intérieure. Ces réticences sont partagées par les lecteurs qui vont jusqu'à signer une pétition, contre le projet, en juin 1883 ; la presse elle-aussi condamne cette initiative (« l'idée de dépenser 900 000 francs ou un million au bas mot et d'aveugler la bibliothèque tout entière pour mettre sous verre les globes de Coronelli dépasse vraiment les limites de la déraison¹⁴¹ »). Léopold Delisle souhaite alors renoncer arguant du fait que si cette couverture nuit à l'éclairage de la salle de travail des Manuscrits, il faudra procéder à une coûteuse démolition ; cependant, l'architecte persiste, allant jusqu'à déclarer que si le jour venait effectivement à manquer, il serait toujours possible d'installer la salle de travail des Manuscrits dans le bâtiment situé en retour sur la rue Colbert (où se trouve alors la salle B) et de faire de l'espace qui lui était initialement destiné une sorte de « musée de manuscrits », prolongement de la galerie Mazarine et antichambre menant à la salle de travail du département.

Pascal insiste longuement sur l'intérêt de créer ce « vaste vestibule musée » dont le caractère central permettrait de mettre en communication tous les services de la Bibliothèque. La question est finalement soumise à un spécialiste dont le pronostic est sans appel : il y aura bien déperdition de lumière. Dès lors, le projet n'est plus envisageable et le ministre communique son refus définitif à Delisle en janvier 1884, décision qui est saluée par la presse¹⁴². Les globes de Coronelli demeurent alors dans la salle qui leur est réservée (ils sont à l'époque entourés d'une épaisse carapace de madriers et de planches censée les protéger de l'humidité et de la poussière) puis, au moment de la destruction de cette pièce, en 1900, sont transférés provisoirement au dépôt des marbres.

III. VERS LA FORMATION D'UNE COMMUNAUTE DE LECTEURS

1. Favoriser la communication entre lecteurs

C'est également sous Léopold Delisle qu'est mis en place un nouveau service destiné à faciliter les échanges entre lecteurs et entièrement géré par ces derniers. Il s'agit d'un

¹⁴¹ Cf. BN/AM/123, *Le Figaro*, 6 juillet 1883. En réalité, Pascal estimait la dépense à 500 000 francs.

¹⁴² Cf. *Ibid.*, *Le Figaro*, « L'entêtement », 14 septembre 1885 : « Il y a deux ans, la bibliothèque nationale l'échappa belle. L'honorable architecte chargé d'achever et d'embellir ce monument précieux entre tous, avait imaginé de couvrir la cour d'honneur, du côté de la rue de Richelieu, par une toiture de fonte et de cristal, de fonte surtout, afin de transformer cette cour, qu'on aurait garnie de plantes vertes et de pierres antiques en une sorte de musée qui aurait attiré les promeneurs et les badauds c'est-à-dire tout le bruit qu'on doit bannir des abords d'une bibliothèque ».

registre, placé le 13 juin 1891 à la porte de la salle de travail du département des imprimés et mis à la libre disposition du public afin que celui-ci puisse notamment y inscrire « les demandes et les offres de recherches de renseignements dans les bibliothèques de l'Etat ». Ce procédé, déjà utilisé en Angleterre, souhaite reprendre le principe d'une « bourse des lettres » et fonctionne par demandes et réponses : le lecteur écrit dans une case l'information qu'il recherche ou sa demande de collaboration pour un travail difficile, en même temps, s'il le souhaite, que son nom et son adresse, et la personne que la question intéresse répond dans un autre espace. Pour *L'Eclair*, « il est évident que ce registre peut faciliter toutes les recherches des érudits ou même des simples curieux et des flâneurs des lettres » et, en effet, il semble que le registre ait contenu de nombreuses offres de traductions, de transcriptions, de copies ou de recherches généalogiques. Cependant, l'administration se désintéressant totalement de ce registre (elle se contente d'en fournir les plumes et l'encre), des demandes peu sérieuses ou étranges¹⁴³ sont rédigées qui entraînent, dès janvier 1892, non la suppression de cet outil, que demandait Delisle, mais la mise en place, à la demande du ministre, d'un fonctionnaire chargé de sa surveillance¹⁴⁴.

Ce registre de demandes, au fonctionnement autonome, peut être vu comme l'une des premières manifestations de reconnaissance, par l'administration de la Bibliothèque, de l'existence d'une communauté de lecteurs dont les membres ont besoin de communiquer librement entre eux. Aujourd'hui, les nouvelles technologies se sont substituées à ce mode de communication ancien mais le besoin reste bien réel, comme le prouve l'existence d'un blog des lecteurs de la BnF. Un temps, dans un Projet précédent concernant la réforme du Haut-de-Jardin, il avait été envisagé de confier à des lecteurs expérimentés la lourde tâche de présenter aux nouveaux arrivants les différents services proposés par la Bibliothèque.

2. Des demandes très « modernes »

Sous Léopold Delisle, la communauté de lecteurs en devenir qu'accueille l'institution s'accorde à réclamer de nouveaux services repensés et modernisés, c'est-à-dire tenant compte des nouvelles modalités d'étude et de recherche qui apparaissent à cette époque.

Le public est unanime pour demander d'avoir accès à davantage de publications étrangères, qu'il s'agisse d'ouvrages imprimés ou de périodiques. L'administration est très tôt consciente de cette nécessité puisque dès la fin de l'année 1874 un employé du département des imprimés, René Billard, est chargé de prendre un abonnement aux principaux journaux étrangers « afin de combler sous ce rapport une lacune regrettable et souvent signalée¹⁴⁵ » et d'étudier le projet qui consisterait à dresser et à tenir à la disposition du public, dans la salle de travail, la liste mensuelle des acquisitions d'ouvrages étrangers. La même année, l'un des conservateurs des Imprimés, Rathery,

¹⁴³ Cf. NAF/13027, *L'Eclair*, « Bourse des lettres : les curiosités du registre de la bibliothèque nationale », 20 août 1891. Exemples de demandes amusantes révélatrices du contexte politique et culturel de l'époque : au lecteur qui souhaitait « se mettre en rapport avec des personnes s'occupant de la question juive », il est répondu « le pape » et « M. Edouard Drumont » ! ; un écrivain offre de vendre « le manuscrit d'un roman de cape et d'épée pouvant former un volume de 500 pages. *L'acquéreur pourrait signer. Discrétion assurée* ».

¹⁴⁴ Cf. BN/AM/72, Séance du 13 janvier 1892.

¹⁴⁵ Cf. BN/AM.72, Séance du 15 décembre 1874, f.206.

propose d'augmenter le nombre de périodiques mis à la disposition du public dans la salle de travail et d'y adjoindre des atlas. Il convient de souligner que la question des journaux (qu'il s'agisse de leur acquisition, de leur communication ou de leur conservation) est omniprésente dans les débats du Comité consultatif à cette époque. L'établissement est en effet confronté à cette époque à une masse de périodiques dont il ne sait que faire ; aussi envisage-t-il dès 1886 de loger dans une annexe ces collections particulières qui concernent tous les départements.

Dans l'esprit de l'administration, les documents seraient entreposés dans un magasin extérieur mais la conservation comme la communication en serait toujours confiée à un personnel appartenant au cadre de la bibliothèque¹⁴⁶. Il semble que l'établissement ait un temps envisagé d'envoyer tous ses journaux au château de Compiègne, projet vite abandonné cependant en raison des coûts qu'il implique (les navettes qu'il aurait fallu instaurer entre Compiègne et Paris pour donner les documents en communication sont jugées trop onéreuses). La presse évoque même la possibilité de procéder à une sélection et à une décentralisation, c'est-à-dire de conserver rue de Richelieu une première catégorie de « grands périodiques » et de répartir entre plusieurs bibliothèques de grandes villes des « moyens et petits périodiques » constituant une seconde catégorie ; la Bibliothèque nationale n'aurait alors plus qu'à recevoir et à enregistrer les différents catalogues spéciaux qu'elle recevrait à ce sujet de ses succursales¹⁴⁷.

Parallèlement à ces projets visant à libérer l'établissement d'une partie de ses collections de journaux anciens, l'opinion publique réclame la création, à l'intérieur du quadrilatère, d'une « salle des périodiques » entièrement dédiée à la consultation de ces documents. Notons que si l'attention des lecteurs se focalise sur les publications périodiques, c'est qu'elles lui paraissent, à raison, indispensables à l'étude et à la recherche, dans un contexte marqué par le développement de l'information. Un député des Alpes-Maritimes, un certain David, déclare ainsi à la chambre le 10 novembre 1891 :

« les savants ne peuvent se contenter aujourd'hui du livre qui, aussitôt imprimé, est caduc et n'est plus au courant. Ils sont obligés de connaître au jour le jour les questions qui les intéressent, les découvertes scientifiques qui viennent de se produire. Aussi considèrent-ils, avec le public, comme indispensable la réunion dans un local commun, où ils pourront les consulter, de toutes les publications périodiques, journaux politiques, revues françaises et étrangères etc. que reçoit cet établissement¹⁴⁸ ».

Est-il nécessaire de souligner combien l'actualisation régulière des collections est aujourd'hui, dans un contexte marqué par le renouvellement permanent et la diffusion systématique de l'information, absolument indispensable ? De même, les difficultés de catalogage que rencontrent au XIX^e siècle les professionnels des bibliothèques avec les périodiques (nature de documents ne constituant pas un fonds clos et défini comme les ouvrages imprimés mais le premier état d'une collection appelée à s'accroître) peuvent, dans une certaine mesure, être mises en relation avec les problématiques relatives au catalogage des ressources électroniques émergeant actuellement...

¹⁴⁶ Cf. BN/AM/73, Séance du 2 juin 1886, f.262-263.

¹⁴⁷ Cf. NAF/13027, *Le Temps*, 22 février 1895, f.79.

¹⁴⁸ Cf. NAF/13027.

Toujours soucieux de voir la Bibliothèque moderniser ses services, les lecteurs réclament aussi une extension du libre-accès : pour les catalogues, ce qui représenterait un gain de temps (en effet, les bulletins de demande contiendraient moins d'erreurs, les recherches des employées seraient donc facilitées et gagneraient en rapidité) mais aussi pour les ouvrages de références (dictionnaires, encyclopédies, bulletins des académies) et les journaux (longtemps, en effet, la salle de travail envie une certaine table placée dans la salle de la rue Colbert où des périodiques sont laissés en libre-accès)¹⁴⁹.

Enfin, un certain nombre de points, apparemment de détails, mais représentant de véritables services à rendre aux lecteurs, sont abordés. Le public souhaiterait ainsi être guidé dans ses recherches bibliographiques par des outils pédagogiques (« Peut-être ne serait-il pas impossible de rédiger une instruction très courte et très claire, indiquant aux novices les grandes divisions des principaux répertoires bibliographiques et leur épargnant des bévues nuisibles¹⁵⁰ ») mais aussi pouvoir réserver un ouvrage à l'avance (« Il devrait être possible, par lettres ou par cartes-télégrammes, faisant office du bulletin imprimé dont on se sert habituellement, de demander à l'avance un ouvrage qui, mis à part en dehors des magasins, deviendrait livrable au lecteur en l'espace de quelques minutes¹⁵¹ ») et n'être pas limité dans le nombre de ses demandes (« Il faut abolir toute restriction sur le nombre de volumes qu'un seul lecteur peut demander à la fois¹⁵² »).

Actuellement, la Bibliothèque propose, sur ses deux sites, des ateliers d'initiation à la recherche bibliographique et de présentation de son catalogue, preuve que la nécessité d'une telle formation est bien perçue par l'établissement. Le Projet d'évolution du Haut-de-Jardin souhaite aller plus loin en termes de propositions de services en modifiant l'offre informatique (reconfigurer le poste public Haut-de-Jardin avec une interface catalographique dédiée, accroître le nombre de ressources électroniques, et faciliter l'accès à internet en le rendant possible sur tous les postes). Il est également envisagé d'étendre la possibilité de travail personnel en bibliothèque en autorisant la bureautique (traitement de texte, port USB...). La question d'internet reste l'une des questions les plus sensibles, une partie de la profession se plaisant à répéter que « la bibliothèque n'est pas un cybercafé », formule qui ne va pas sans rappeler celle qu'employaient les bibliothécaires dans la seconde moitié du XIX^e siècle : « la bibliothèque n'est pas un cabinet de lecture ». Dans les deux cas en effet, c'est l'utilisation de la bibliothèque à d'éventuelles fins personnelles, jugées presque systématiquement non sérieuses, qui est refusée. Cependant, les pratiques de lecture et les utilisations de l'institution évoluant avec le temps, de manière inexorable, il semble plus avisé d'en tenir compte dès le départ.

Au XIX^e siècle, les réclamations portent également sur la reproduction des documents, que le public souhaiterait voir facilitée. Cette question, déjà ancienne puisque Delisle

¹⁴⁹ Cf. Ibid., *La France*, « La bibliothèque nationale », 6 juillet 1882.

¹⁵⁰ Cf. NAF/13027, *L'Eclair*, 11 décembre 1891, f.67.

¹⁵¹ Cf. Ibid., *Les Débats*, 23 décembre 1893, f.72.

¹⁵² Cf. Ibid., *La France*, « La bibliothèque nationale », op. cité.

l'évoque dès les premiers temps de son administration¹⁵³, donne lieu à l'ouverture d'un atelier de photographie, le 12 octobre 1880, dans l'enceinte de la Bibliothèque, très précisément dans la petite cour intérieure comprise entre l'atelier de reliure et les dépendances de la galerie des estampes. Les reproductions sont bien évidemment payantes et doivent être soumises à autorisation. La mise en place de cet atelier représente cependant une réelle innovation comme ne manque pas de le souligner le Comité consultatif : « Il importe de consigner cette date qui marque la création à la bibliothèque nationale d'un important service depuis longtemps réclamé par le public¹⁵⁴ ».

Aujourd'hui, le service de reprographie de la Bibliothèque nationale est bien implanté dans la vie de l'établissement et se révèle utile à de nombreux lecteurs. Cependant, l'évolution des nouvelles technologies a entraîné, il y a quelques années, des réclamations visant à obtenir l'autorisation de photographier personnellement, grâce au numérique, certains documents. Cette demande émanait surtout des chercheurs, notamment étrangers, ne disposant que de peu de temps pour effectuer leurs travaux. Après plusieurs refus, l'établissement a finalement donné son accord aux photographies numériques, à certaines conditions : les photos doivent être prises à une place précise, située à proximité du bureau de la salle, l'opération doit respecter la bonne conservation de l'ouvrage (pas d'appui sur la reliure etc.) et le nombre de clichés est limité. Cette autorisation, malgré ses contraintes, témoigne de la volonté de prendre en compte l'évolution des pratiques de recherche et de répondre aux attentes des lecteurs.

Est-il possible d'aller jusqu'à dire que sous Delisle la Bibliothèque nationale se soucie déjà d'être présente sur une partie plus étendue du territoire français ? Il semble en effet qu'elle envisage un système de « bibliothèque circulante » à destination des lecteurs de province. Le projet, présenté une première fois en 1892 par Xavier Charmes, directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'Instruction publique, est toujours d'actualité en 1895 lorsque le journal *Le XIX^e siècle* écrit : « Sur le modèle de certaines bibliothèques d'Allemagne ou d'Angleterre, est étudié le projet d'une bibliothèque circulante c'est-à-dire d'une bibliothèque de prêts communiquant ses volumes à Paris, en France et même à l'étranger. Le fonds de doubles des bibliothèques pourraient former le fonds de cette bibliothèque circulante pour laquelle un budget spécial serait prévu. Un catalogue de livres serait imprimé et mis à la disposition du public. Toute personne ayant pignon sur rue, offrant des garanties sérieuses pourrait demander tel volume qui lui serait transmis à ses frais dans des cassettes bien et doucement rembourrées. [...] Le pivot de cette bibliothèque, le port d'attache de tous ces bouquins qui iront aux quatre coins de la France et de l'Europe faire des voyages circulaires sera la bibliothèque nationale, la vieille nationale qui donnera asile à tous ses voyageurs. Mais il faut de la place...¹⁵⁵ ».

¹⁵³ Dès 1875, Delisle estime qu'il faut en finir avec l'interdiction systématique et préconise d'avoir un photographe de référence dont les personnes ayant obtenu l'autorisation utiliseraient systématiquement les services. Cf. BN/AM/72, Séance du 27 janvier 1875.

¹⁵⁴ Cf. BN/AM/72, Séance du 12 octobre 1880, f.64.

¹⁵⁵ Cf. AN/F/17/3466, *Le XIX^e siècle*, 9 avril 1895.

Conclusion

Ainsi, à l'issue de cette étude, il apparaît que c'est principalement sous l'administration de Léopold Delisle (1874-1905) que s'opèrent certaines orientations riches d'avenir en ce qui concerne l'accueil du public non-chercheur à la Bibliothèque nationale.

C'est en effet à cette époque qu'est mise en place l'exposition permanente de la galerie Mazarine - idée actuellement reprise par le Projet Richelieu mais réadaptée aux attentes spécifiques des publics du XXI^e siècle - et que s'organisent des expositions thématiques en lien avec l'actualité culturelle.

C'est également au cours de ces années que la « salle publique de lecture » du département des imprimés évolue, passant du statut de bibliothèque dévolue à l'acquisition de connaissances élémentaires, et à l'approfondissement de connaissances professionnelles, à celui de bibliothèque d'étude, destinée majoritairement à un lectorat composé d'étudiants ou d'adultes désireux de poursuivre des travaux qui, sans être des recherches érudites, présentent néanmoins un caractère sérieux.

Cette notion nouvelle d'« étude », qui n'est pas encore qualifiée ainsi au XIX^e siècle, est celle qui prévaut actuellement en Haut-de-Jardin. Dans le cadre du Projet d'évolution de cet espace, les conservateurs souhaitent tenir compte de la forte présence des étudiants qui ont peu à peu remplacé le public initialement visé de lecteurs soucieux d'approfondir les connaissances acquises dans le cadre scolaire.

Enfin, il apparaît qu'un certain nombre de revendications mentionnées sous Léopold Delisle, notamment en termes de services aux lecteurs, sont encore d'actualité, qu'il s'agisse de l'augmentation des heures d'ouverture ou de la mise en place de structures de convivialité.

Certes, le contexte actuel est extrêmement différent, et il faut se garder de procéder à des comparaisons hâtives ; cependant, à étudier les différentes sources archivistiques du XIX^e siècle, le lecteur contemporain est saisi par la résonance et la modernité de certaines questions qui occupaient déjà, à l'époque, le monde des bibliothèques, preuve que certains thèmes bibliothéconomiques contemporains, apparemment novateurs, sont anciens. La réflexion et le travail menés par les contemporains de Léopold Delisle, ainsi que par l'administrateur lui-même, pourraient peut-être, dans certains cas, constituer des références intéressantes pour les professionnels du XXI^e siècle chargés de repenser les services de ces établissements. L'adage « rien ne s'invente » paraît être encore d'actualité...

Sources

I. SOURCES MANUSCRITES

1. Archives nationales (Paris)

Sous-série F 17 : Versements du ministère de l'Instruction Publique

F/17/3439 à 3475 : Bibliothèque nationale (1790-1910)

3456-3457: Organisation et Règlements

3458 : Administration

3459-3460 : Rapports sur la Bibliothèque

3464-3465 : Affaires diverses¹⁵⁶

3467 : Poursuites par l'administration et contre celle-ci en restitutions diverses

3473 à 3475 : Catalogues

F/17/13 511 : Expositions à la Bibliothèque nationale (1897-1930)

2. Bibliothèque nationale (Paris)

Nouvelles acquisitions françaises

NAF 13 026 coupures de presse

NAF 13 027 coupures de presse

Archives Modernes¹⁵⁷

AM 55-74 : Administration. Procès Verbaux du Conservatoire. An IV-1922 (registres)

¹⁵⁶ Il s'agit de réclamations du public (demandes d'autorisation de photographe, demandes d'admission dans la nouvelle salle de lecture des Imprimés) et de documents relatifs à l'organisation de l'exposition universelle de 1855 et aux premières expositions organisées à la Bibliothèque (1880-1913).

¹⁵⁷ Il s'agit essentiellement des archives produites par l'établissement de 1789 à 1914 environ. Elles sont conservées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (rue de Richelieu).

AM 72 : 30 juin 1870-31 septembre 1879

AM 73 : 1^{er} octobre 1879-20 novembre 1889

AM 74 : 18 décembre 1889-20 juillet 1922

AM 122 : Léopold Delisle, Dossiers administratifs. XIX^e s. (Une partie sur les expositions)

AM 123 : Ibid. (Une partie sur les bâtiments et la salle de lecture de 1881)

AM 125 : Administration. Plaintes et divers. XIX^e s.

AM 219-263 : Correspondance adressée en majorité à l'administrateur, classée en dossiers numérotés selon le sujet. (1858-1899).

AM 294 : Léopold Delisle, Papiers concernant les acquisitions d'imprimés. XIX^e s.

AM 294 (2) : Prêt à l'extérieur. Listes de lecteurs pouvant emprunter des volumes, répertoire par ordre alphabétique rétrospectif (1852-1881).

AM 294 (3)-294 (7) : Prêt aux lecteurs. Enregistrement des cartes de lecteurs (1854-1895).

AM 322 : Echanges. Echanges de doubles. XIX^e s.

AM 323 : Olivier Barbier. Notes concernant les imprimés (catalogues et critiques sur le service, prêt) et les manuscrits. XIX^e s.

AM 469-470 : Catalogue des livres imprimés. Notes diverses, surtout de Joseph Van Praët et de Léopold Delisle, concernant les catalogues. XIX^e s.

AM 471 : Livres imprimés. Catalogue des usuels mis à la disposition des lecteurs. XIX^e s.

AM 478 : Cabinet des Estampes. Organisation, acquisitions, note du bureau des catalogues (1851), desiderata (1908), dépenses demandées. XIX^e s.

AM 530-533 : Département des Manuscrits. Correspondance et documents divers concernant l'affaire Libri et la collection Ashburnham. XIX^e s.

AM 537 (2) : Récupération à Londres de manuscrits volés ayant appartenu à la Bibliothèque nationale. XIX^e s.

AM 615 (2) : Département des manuscrits. Correspondance adressée à L. Delisle concernant surtout les manuscrits. XIX^e s.

AM 642 : Département des manuscrits. Topographie. 1887.

AM 645 (2) : Département des manuscrits. Topographie : volumes placés en réserve, atlas et montres. 1869.

AM 647 (3) : Département des manuscrits. Table des montres du cabinet des titres. XIX^e s.

AM 730 : Département des manuscrits. Manuscrits exposés dans la galerie Mazarine. 1878.

Archives administratives¹⁵⁸

2004/010/001 : Rapports annuels ou pluriannuels. La Bibliothèque nationale en 1875, Rapport au Ministre de l'Instruction publique.

II. SOURCES IMPRIMEES¹⁵⁹

BABELON, Ernest, BOUCHOT, Henri, COUDERC, Camille, MARCEL, Henry. *La Bibliothèque nationale*, Paris, H. Laurens, Les grandes institutions de France, 1907.

BERALDI, Henri. *Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque nationale*, Paris, 1893.

BIBLIOTHEQUE ROYALE. *Notice des estampes exposées à la bibliothèque du roi, contenant des recherches historiques et critiques sur ces estampes et sur leurs auteurs, précédée d'un Essai sur l'origine, l'accroissement et la disposition méthodique du cabinet des Estampes*, par Duchesne aîné, Paris, 1819.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE. DEPARTEMENT DES MANUSCRITS. *Catalogue des manuscrits français. Ancien fonds*, Paris, Firmin-Didot, 1868-1881.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE. DEPARTEMENT DES MEDAILLES, PIERRES GRAVEES ET ANTIQUES. *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées*, par Anatole Chabouillet, Paris, 1858.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE. DEPARTEMENT DES MEDAILLES, PIERRES GRAVEES ET ANTIQUES. *Description sommaire des monuments exposés*, Paris, Adolphe Lainé, 1867.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. IMPRIMES, MANUSCRITS, ESTAMPES. *Notice des objets exposés*, Paris, Honoré Champion, 1881.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice des objets exposés dans la salle de Parnasse français à l'occasion du second centenaire de la mort de Pierre Corneille, octobre 1884*, Paris, 1884.

¹⁵⁸ Sont appelées archives administratives les archives produites par l'établissement au cours des XIX^e et XX^e siècles, jusqu'à aujourd'hui. Elles sont conservées à la Bibliothèque nationale de France (site François Mitterrand) et sont actuellement en cours de classement.

¹⁵⁹ Documents dont la publication est antérieure ou contemporaine de la période étudiée.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. DEPARTEMENT DES IMPRIMES. *Liste des ouvrages communiqués dans la salle publique de lecture*, Lille, 1887.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice des objets exposés*, Paris, 1887. [Catalogue de l'exposition permanente installée dans la galerie Mazarine qui dura jusqu'au départ de Léopold Delisle].

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice d'un choix de manuscrits des fonds Libri et Barrois exposés dans la salle du Parnasse français*, avril 1888, Paris, 1888.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice d'un choix de manuscrits, d'imprimés et d'estampes acquis ces dernières années et exposés dans le vestibule*, mai 1889, Paris, 1889.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice des objets exposés dans la section de géographie*, mai 1889, Paris, 1889.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice sommaire des principaux monuments exposés dans le département des médailles et antiques de la bibliothèque nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 1889.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, Catalogue des documents géographiques exposés à la section des cartes et plans de la bibliothèque nationale*, Paris, J. Maisonneuve, 1892.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. DEPARTEMENT DES IMPRIMES. *Catalogue de la salle publique de lecture, Supplément, 1887-1894*, Paris, Imprimerie nationale, 1895.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Choix de manuscrits, d'imprimés, de cartes et de médailles exposés à l'occasion du congrès des orientalistes*, septembre 1897, Paris, E. Leroux, 1897.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice des objets exposés dans la galerie Mazarine à l'occasion du second centenaire de la mort de Jean Racine*, avril 1899, Paris, Imprimerie nationale, 1899.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Exposition d'œuvres d'art du XVIII^e siècle à la Bibliothèque nationale, Catalogue, miniatures, gouaches, estampes en couleurs françaises et anglaises, 1750-1815, médailles et pierres gravées 1700-1800, biscuits de Sèvres*, Paris, E. Lévy, 1906.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Exposition de portraits peints et dessinés du XIII^e au XVII^e siècle*, avril-juin 1907, Paris, E. Lévy, 1907.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Exposition d'œuvres de Rembrandt, dessins et gravures*, mai-juin 1908, Paris, E. Lévy, 1908.

BOUCHOT, Henri, DELISLE, Léopold, GUIFFREY, Jean-Jacques, FRANTZ-MARCOU, MARTIN, Henri, VITRY, Paul. *Exposition des primitifs français au*

Palais du Louvre et à la Bibliothèque nationale, Paris, Palais du Louvre et Bibliothèque nationale, avril 1904.

CHABOUILLET, Anatole. *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la bibliothèque nationale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le cabinet des médailles et antiques*, Paris, s.d. (sans doute 1872-1873).

CONGRES INTERNATIONAL DES SCIENCES GEOGRAPHIQUES. *Exposition de 1875, Annexe A : Bibliothèque nationale*, Paris, 1875.

COUDERC, Camille. *Notice sur la Bibliothèque nationale*, Paris, H. Lamirault, 1888.

DOREZ, Léon. *Visite de Sa Majesté le roi de Siam à la Bibliothèque nationale*, Rennes, A. Le Roy, s. d.

DUCHESNE, Jean. *Description des estampes exposées dans la galerie de la Bibliothèque impériale formant un aperçu historique des productions de l'art et de la gravure, accompagnée de recherches sur l'origine, l'accroissement, et la disposition méthodique de la collection*, Paris, 1855.

FRANKLIN, Alfred. *Précis de l'histoire de la Bibliothèque du Roi aujourd'hui Bibliothèque Nationale*, Paris, L. Willem, 2^e éd., 1875.

LABAT, Gustave. *Une visite à la Bibliothèque nationale (mai 1906)*, Bordeaux, 1906.

MERIMEE, Prosper. *Rapport présenté à Son Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Prosper Mérimée, sénateur, au nom de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans l'organisation de la Bibliothèque impériale (27 mars 1858)*, Paris, Imprimerie impériale, 1858.

MERIMEE, Prosper. *Echanges entre les Bibliothèques de Paris, Rapport de la Commission instituée par décision du 31 mai 1860 et arrêté de Son Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 15 novembre 1860*, Paris, P. Dupont, 1861.

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Rapport sur les services des archives, de la Bibliothèque nationale et des missions*, Paris, Paul Dupont, 1876.

MORTREUIL, Théodore. *La Bibliothèque nationale, son origine et ses accroissements jusqu'à nos jours*, Paris, Champion, 1878.

OMONT, Henri. *Très anciens manuscrits grecs bibliques et classiques de la Bibliothèque nationale, présentés à Sa Majesté Nicolas II, empereur de toutes les Russies et à Sa Majesté l'impératrice Alexandra Feodorowna lors de leur visite à Paris*, octobre 1896, Paris, Imprimerie nationale, 1896.

PANNIER, Léopold. *Note sur les cartes et plans de Paris et de l'Ile-de-France exposés dans la galerie Mazarine de la bibliothèque nationale*, Paris, 1875. Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, juillet-août 1875.

PIERRET, Emile. *Essai d'une bibliographie historique de la Bibliothèque nationale*, Paris, E. Bouillon, 1892.

Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements concernant le régime de la Bibliothèque royale (an IV-1847), Paris, Giraudet et Jouaust, 1848.

ROULAND, Gustave. *Rapport à l'Empereur par Son Exc. le ministre de l'Instruction publique et des cultes sur la réorganisation de la Bibliothèque impériale et décret y annexé du 14 juillet 1858 [1860]*, Paris, A. Lâiné et J. Havard, 1866.

VALLEE, Léon. *La Bibliothèque nationale choix de documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses collections*, Paris, E. Terquem, 1894.

Bibliographie

I. ASPECTS CULTURELS

BAECQUE, Antoine de, MELONIO, Françoise, RIOUX, Jean-Pierre (dir.), SIRINELLI, Jean-François (dir.). *Histoire culturelle de la France, 3. Lumières et liberté, les dix-huitième et dix-neuvième Siècles [1998]*, Paris, Seuil, Points histoire, 2004.

CHARLE, Christophe. *Capitales européennes et rayonnement culturel (XVIII^e-XX^e)*, Paris, Rue d'Ulm, 2004.

II. HISTOIRE DU LIVRE ET DE LA LECTURE

ARTIAGA, Loïc. *Des torrents de papier : catholicisme et lectures populaires au XIX^e siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007.

BARBIER, Frédéric. *Livre, économie et société industrielles en Allemagne et en France au XIX^e siècle (1840-1914)*, thèse d'Etat de l'université de Paris IV, 1987.

BARBIER, Frédéric (dir.), JURATIC, Sabine, VARRY, Dominique. *L'Europe et le livre : réseaux et pratiques du négoce de librairie (XVI^e-XIX^e siècles)*, postface de Roger Chartier, Paris, Klincksieck, Cahiers d'histoire du livre, 1996.

BARBIER, Frédéric, CHARON, Annie, DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, François, JOLLY, Claude, VARRY, Dominique. *Le livre et l'historien*, études offertes à Henri-Jean Martin par ses élèves, ses collègues et ses amis, Genève, Droz (Hautes-études-24), t. IV, 1997.

BELLET, Roger. « La grande aventure lectrice des Bibliothèques populaires (1860-1970) », dans *Écrits et expressions populaires*, études réunies par Mireille Piarotas et présentées par Hélène Millot, Publications de l'université de Saint-Etienne, Centre interdisciplinaire d'Etudes et de recherches sur l'Expression contemporaine, Travaux-XCV, 1998.

CAVALLO, Guglielmo, CHARTIER (Roger) (dir.). *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, [trad. de l'anglais et de l'italien par Jean-Pierre Bardos, trad. de l'allemand par Marie-Claude Auger, trad. de Storia della lettura], Paris, Ed. du Seuil, L'univers historique, 1995.

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-2000)*, BPI-Centre Pompidou, Fayard, Paris, 2000.

DESORMEAUX, Daniel. *La figure du bibliomane : histoire du livre et stratégie littéraire au XIX^e siècle*, Saint-Genouph : Nizet, 2001.

FOUCHE, Pascal, PECHOIN, Daniel, SCHUWER, Philippe. *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Cercle de la librairie, 2002.

FURET, François, OZOUF, Jacques. *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Centre de recherches historiques de l'EHESS, Paris, Ed. de minuit, Le sens commun, 1977.

GERBOD, Paul. « La lecture populaire en France dans la deuxième moitié du XIX^e Siècle », *Actes du 112^e Congrès national des sociétés savantes*, 1987, t. 2, p. 215-230.

GERBOD, Paul. *La vie littéraire en Europe au XIX^e siècle*, Paris, Champion, 2003.

GESTIN, Daniel. *Scènes de lectures : le jeune lecteur au XIX^e siècle*, PUR, 1998.

LYON-CAEN, Jean-François. « Histoire littéraire et histoire de la lecture », dans *Multiple histoire littéraire, Revue d'histoire littéraire de la France 2003-3*, (actes de deux journées d'études organisées par la Société des études romantiques), Paris, PUF, 2003.

LYONS, Martyn. *Le triomphe du livre : une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Promodis, 1987.

LYONS, Martyn. *Readers and Society in 19th Century France : Workers, Women, Peasants*, Basingstoke, Hampshire, Palgrave, 2001.

MANGUEL, Alberto. *Une histoire de la lecture*, Arles, Ed. Actes Sud, 1998.

MARTIN, Henri-Jean. *Pour une histoire de la lecture*, Bordeaux, Taffard, 1977.

MARTIN, Henri-Jean (dir.), CHARTIER, Roger) (dir.). *Histoire de l'édition française, tome 3, Le temps des éditeurs : du Romantisme à la Belle Epoque*, Paris, Fayard, Cercle de la librairie, 1990.

MICHON, Jacques, MOLLIER, Jean-Yves. *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde, du XVIII^e s. à l'an 2000*, actes du colloque international de Sherbrooke, 2000, Presses de l'Université Laval Paris, L'Harmattan, 2001.

MOLLIER, Jean-Yves (dir.). *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle (1789-1914)*, Paris, IMEC Ed. / Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1997.

MOLLIER, Jean-Yves, SOREL, Patricia. « L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France au XIX^e et XX^e siècles. Approche bibliographique », dans « *Edition, Editeurs* », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 126-127, Paris, Seuil, 1999.

MOLLIER, Jean-Yves. *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine (milieu XVIII^e-début XX^e) : essais d'histoire culturelle*, Paris, PUF, Le nœud gordien, 2001.

MOLLIER, Jean-Yves. « Les panthéons symboliques de l'histoire du livre », dans *Australian Journal of French studies*, vol. XXXIX, n° 1, Victoria (Australie), Monash Univ., 2002.

OLIVERO, Isabelle. *L'invention de la collection. De la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIX^e siècle*, IMEC, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

PARENT-LARDEUR, Françoise. *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris (1815-1830)*, Paris, Ed. EHESS (Recherche d'histoire et de sciences sociales-2), 2^e édition revue et augmentée, 1999.

RICHTER, Noë. *Introduction à l'histoire de la lecture publique et à la bibliothéconomie populaire*, Bernay, Ed. de la Queue du chat, 1995.

RICHTER, Noë. *Bâtisseurs et acteurs de la lecture, répertoire biographique suivi d'une chronologie sommaire*, Société d'histoire de la lecture, coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, 1997.

RICHTER, Noë. *Lecture populaire, lecture ouvrière, lecture et travail*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, 1998.

RICHTER, Noë. *Cinq siècles de lecture populaire : la formation du système français de lecture, de la Renaissance à nos jours*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, 1998.

RICHTER, Noë. *Les voies d'accès au livre, la problématique des fondateurs de la lecture populaire, 1760-1862*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, 1999.

RICHTER, Noë. *Les médiateurs du livre (1700-1994) [1999]*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, 2002.

RICHTER, Noë. *Du conditionnement à la culture, l'offre de lecture des Lumières à la Troisième République*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, coll. Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions, 2003.

VERNUS, Michel. *Histoire d'une pratique ordinaire : la lecture en France*, Saint-Cyr-sur-Loire, Ed. Alan Sutton, 2002.

WITKOWSKI, Claude. *Les Editions populaires (1848-1870)*, préf. de Claude Garreta, avant-propos de Nicolas Witkowski, Paris, Ed. du GIPPE (Groupement d'Information pour la Promotion de la Presse et de l'Édition) / Les amoureux du livre, 1997.

III. HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES

BACHA, Myriam, HOTTIN, Christian. *Les bibliothèques parisiennes : architecture et décors*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2002.

BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, trad. de l'anglais par Thierry Lefèvre et Yves Sardat, Paris, Promodis, 1987.

BRIGANT, Anne. « Ouvert le soir, la nuit, le dimanche ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 2.

DAMIEN, Robert. *La grâce de l'auteur. Essai sur la représentation d'une institution politique : l'exemple de la bibliothèque publique*, Fougères, Encre marine, 2001.

DOMINI, Donaldino, DEZZI BARDESCHI, Marco, FABBRI, Paolo. Des bibliothèques médiévales aux bibliothèques contemporaines : une réflexion sur les espaces d'étude et de lecture : table ronde du 18 novembre 1995, Paris, BnF, 1999.

HASSENFORDER, Jean. *Le Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (1850-1914)*, Paris, 1967.

LENIAUD, Jean-Michel (dir.). *Des Palais pour les livres : Labrouste, Sainte Geneviève, et les bibliothèques*, Paris, Maisonneuve et Larose, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 2003.

MASSON, André, PALLIER, Denis. *Les Bibliothèques*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 1986.

MOORE, Lara Jennifer. *Restoring order : the Ecole des Chartes and the Organization of Archives and Libraries in France (1820-1870)*, Ph. D. Diss., Stanford University, 2001.

PERRIN, Georges. « Améliorer l'accueil dans les bibliothèques, propositions pour une extension des horaires d'ouverture », *Rapport de l'inspection générale des bibliothèques*, n° 2008-001, avril 2008.

PERRIN, Georges. « Accueillir de nouveaux publics ? Oui ! Mais quand ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 2009.

POULAIN, Martine. « Retourner à Tocqueville pour comprendre l'histoire comparée des bibliothèques américaines et françaises au XIX^e siècle », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 47, n° 5, 2002.

PLOUIN, Renée. *Les Grandes Bibliothèques parisiennes au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 1967.

RICHOUS, Gabriel. *Répertoire du droit administratif, Traité de l'Administration des bibliothèques publiques. Historique. Organisation. Législation*, Paris, P. Dupont, 1885.

ROBERT, Ulysse. *Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et*

populaires, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique, Paris, Honoré Champion, 1883.

ROBERT, Ulysse. *Etat des catalogues des bibliothèques de France*, s. l., 1884.

SERRURIER, Cornelia. *Bibliothèques de France: description de leurs fonds et historique de leur formation*, La Haye, M. Nijhoff, 1946.

VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises, tome III, Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle (1789-1914)*, Paris, Promodis, Cercle de la librairie, 1991¹⁶⁰.

WINTZWILLER, Marguerite. *La Bibliothèque Sainte-Geneviève de jadis à aujourd'hui*, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 1972.

WILSON, David Mackenzie. *The British Museum : a history*, London, the British Museum Press, 2002.

IV. HISTOIRE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

1. études générales

BEAUX-ARTS MAGAZINE. *La Bibliothèque nationale*, 1993, n° hors série.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE : www.bnf.fr, rubriques « *Connaître la BnF. Histoire. Sept siècles* » et « *Connaître la BnF. Histoire. Comité d'histoire de la bnf*¹⁶¹ », 15 décembre 2010.

BLASSELLE, Bruno. *La Bibliothèque nationale*, Paris, PUF, coll. Que sais-je, 1993.

BLASSELLE, Bruno. *Bibliothèque nationale de France: L'esprit du lieu*, Paris, Scala, 2001.

BLASSELLE, Bruno, MELET-SANSON, Jacqueline. *La Bibliothèque nationale de France: mémoire de l'avenir*, Paris, Gallimard, 2006.

CAIN, Julien. *Les transformations de la Bibliothèque nationale et le dépôt annexe de Versailles*, Bibliothèque nationale, Paris, 1936.

CONNAISSANCE DES ARTS. *La Bibliothèque nationale de France*, 1996.

¹⁶⁰ Cet ouvrage est actuellement en cours de réédition.

¹⁶¹ La rubrique « *Comité d'histoire de la BnF* » propose notamment une bibliographie des travaux publiés sous ses auspices, et de nombreuses notices biographiques téléchargeables concernant les directeurs de la Bibliothèque nationale du XIV^e Siècle à nos jours, les directeurs des départements spécialisés du XVIII^e Siècle au XX^e Siècle.

Etudes sur la Bibliothèque nationale et témoignages réunis en hommage à Thérèse Kleindienst, secrétaire général honoraire de la Bibliothèque nationale, Paris, Bibliothèque nationale, 1985.

FAVIER, Jean. « The History of the French National Library », *Daedalus*, vol. 125, n° 4, 1996.

KLEINDIENST, Thérèse. *La Bibliothèque nationale, Histoire, organisation, fonctions*, cours destinés aux élèves de l'ENSB, Paris, 1970.

LE ROY-LADURIE, Emmanuel. *Histoire de la Bibliothèque nationale*, Loubejac, Le livre qui parle, 1995.

PASTOUREAU, Mireille. *Bibliothèque nationale*, Paris, Bibliothèque nationale, Albin Michel, coll. Musées et monuments de France, 1992.

RENOULT, Daniel, MELET-SANSON, Jacqueline. *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*, Paris, Cercle de la librairie, 2001.

2. Etudes particulières

BEAUMONT-MAILLET, Laure. Un recueil de caricatures de lecteurs et de conservateurs du département des estampes à la fin du XIX^e siècle. *Mémoire pour demain. Mélanges en l'honneur d'Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, Paris, Association des bibliothécaires français, 1995.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Les catalogues imprimés de la Bibliothèque nationale, liste, description, contenu*, Paris, 1943.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Léopold Delisle, administrateur-général de la Bibliothèque nationale de 1874 à 1905, exposition organisée pour le cinquantenaire de sa mort*, Paris, 1960.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Chroniques*, dossier « Richelieu demain », n° 49, février 2009, p. 13-18.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Chroniques*, dossier « La bibliothèque du Haut-de-jardin en 2012 », n° 52, janvier-février 2010, p. 13-18.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Chroniques*, « L'avenir du cabinet des médailles », n° 54, mai-août 2010, p. 22-23.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE France. www.bnf.fr, rubrique « Les départements de collections et leur histoire », 15 décembre 2010¹⁶²

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Les directeurs de la Bibliothèque nationale, les maîtres de la librairie, administrateurs généraux, présidents*, Paris, 2004.

¹⁶² Il est possible d'accéder ainsi à l'historique des différents départements spécialisés (manuscrits ; estampes et photographie ; cartes et plans ; monnaies, médailles et antiques ; arts du spectacle).

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Rapport d'activité 2009*, disponible sur www.bnf.fr

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Trésors de la Bibliothèque nationale de France, Volume I : Mémoires et merveilles, VIIIe-XVIIIe siècles*, sous la dir. de Marie-Hélène Tesnière, Paris, BnF, 1996.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Trésors de la Bibliothèque nationale de France, Volume II : Aventures et créations, XIXe-XXe siècles*, sous la dir. de Marie-Odile Germain et d'Antoine Coron, Paris, BnF, 2000.

BLASSELLE, Bruno, PORTES, Laurent. *Mélanges autour de l'histoire des livres, imprimés et périodiques*, Paris, BnF, 1998.

BLASSELLE, Bruno. « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France », Catalogue de l'exposition *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, BnF, Flammarion, 1996, p. 194-202.

BRETON-GRAVEREAU, Simone, DUPUIGNET-DESROUSSILLES, François. « Lever la carte : la politique des catalogues de livres imprimés à la fin du XIX^e Siècle », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 49, automne 1993.

FOUCAUD, Jean-François. *La Bibliothèque royale sous la monarchie de juillet (1830-1848)*, préf. d'Henri-Jean Martin, Paris, Bibliothèque nationale, coll. Mémoires de la Section d'histoire moderne et contemporaine, 1978.

GARDEY, Françoise. « Singularités de l'Art ou l'Enfer du cabinet des estampes », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 13, automne 1984, p. 11-16.

GODIN, Eugène. *La salle publique de lecture de la Bibliothèque nationale*, s. 1, 1912.

HUGLO, Michel. « Catalogue détaillé ou inventaire sommaire? Réflexions sur le catalogage des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France », *Gazette du Livre médiéval*, n° 46, 2005.

INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART. « Le quadrilatère Richelieu », *Les Nouvelles de l'INHA*, Paris, n° 34, avril 2009.

JAOUEN, Lisa, LE DIVIDICH, Aude, LEMAIRE, Alice. « La Bibliothèque nationale et les sciences aux XIX^e et XX^e siècles: premiers résultats d'une enquête », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n°14, Paris, 2003, p. 71-76.

KUPIEC, Anne. « Bibliothèque et idéalité républicaine au XIX^e siècle », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 15, 2003.

LEDOS, Eugène-Gabriel. *M. Léopold Delisle*, Paris, 1911. Extrait de la *Revue des questions historiques*, t. LXXXIX, 1^{er} janvier 1911.

LEDOS, Eugène-Gabriel. *M. Léopold Delisle et la Bibliothèque nationale*, Paris, 1927.

LEDOS, Eugène-Gabriel. *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, Paris, Bibliothèque nationale, 1936.

LEMAITRE, Henri. *Léopold Delisle*, Wien, W. Braumüller, 1910.

Léopold Delisle, Colloque de Cerisy-la-Salle (8-10 octobre 2004), Actes publiés sous la direction de Françoise Vieillard et Gilles Désiré dit Gosset, Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 2007.

LESAGE, Claire, NETCHINE, Eve. « Je ne sais pas de lecture plus facile, plus attrayante, plus douce que celle d'un catalogue », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, Paris, n° 9, 2001, p. 28-32.

MALLET, Robert. *La Bibliothèque nationale de 1852 à 1870 : un grand architecte Labrousse, un grand administrateur Taschereau* [émission diffusée à la radio le 17 mars 1958] / Robert Mallet, prod. ; Julien Cain, Suzanne Honoré, participants ; Distributeur INA ; Coll. : Aux sources du savoir : la Bibliothèque nationale, 1999.

MACCIONI RUJU, P. Alessandra, MOSTERT, Marco. *The life and times of Guglielmo Libri (1802-1869) : scientist, patriot, scholar, journalist and thief : a nineteenth-century story*, Hilversum, Netherlands : Verloren publ., 1995.

PERROT, Georges. *Notice sur la vie et les travaux de Léopold-Victor Delisle*, Paris, A. Picard et fils, 1911.

PORTES, Laurent. « Science, Politique, et science politique dans la France du XIX^e siècle, leur rapport à l'utopie », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 5, juin 2000.

POUSSET, Catherine. *Le prêt à la Bibliothèque nationale sous l'administration de Jules Antoine Taschereau (1858-1874)*, Positions Thèse Ecole des Chartes, 1997.

SAMARAN, Charles. « Mes premiers pas à la Bibliothèque nationale (1898-1900) », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 2, juin 1977.

SANSON, Jacqueline, DUPUIGRENET-DESROUSSILLES, François. « La part de l'imprimé », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 49, automne 1993.

SARMANT, Thierry. « Le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de 1661 à 1848 », *Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1994.

MICHEL, Véronique, TOUITOU, Cécile. « Zoom sur le public de la Bibliothèque nationale de France », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 5.

VEYRIN-FORRER, Jeanne. « L'Enfer vu d'ici », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 14, hiver 1984.

VOUILLOT, Bernard. « Traitement et collecte des sources de l'histoire de France à la Bibliothèque nationale », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 49, automne 1993.

Annexes

I. VISITES ET EXPOSITIONS

1. Documents officiels

Extraits des registres des Procès Verbaux du Comité consultatif

Créer une exposition permanente à la Bibliothèque nationale¹⁶³ :

« *M. Delaborde* demande au Comité de se prononcer sur une proposition dont il l'a déjà officieusement entretenu : **celle de transformer la belle galerie Mazarine, actuellement vide et inutile, en une sorte d'exposition permanente des objets les plus remarquables des quatre départements de la Bibliothèque, de manière à offrir aux visiteurs une idée d'ensemble de ses richesses.** Il a été dépensé 80 000 francs pour la restauration de la galerie Mazarine ; n'y a-t-il pas lieu de justifier cette dépense en utilisant cette magnifique partie des bâtiments de la Bibliothèque ? *M. Delaborde* s'empresse d'ajouter qu'il ne s'agirait pas, bien entendu, de démembler les collections en leur enlevant des instruments nécessaires au travail, mais simplement de **distraire pour un temps les objets rares et curieux, de nature à faire honneur à la Bibliothèque, sans nuire aux recherches et aux études. Incunables, belles reliures, manuscrits enluminés, estampes choisies pourraient être ainsi placés dans des vitrines et offrir une exhibition pleine d'intérêt.** Dans la pensée de *M. Delaborde*, les peintures de la galerie ne devraient pas être masquées par des corps de bibliothèques ou de rayons destinés à recevoir des livres ou des manuscrits : les objets devraient être placés dans des meubles spéciaux et des vitrines laissant **à découvert les belles ornements de la galerie.** Néanmoins, au mur du côté du jardin on pourrait adosser de petites armoires dans lesquelles seraient placées des collections de mss élégamment reliés.

Le Comité s'associe au vœu de M. Delaborde à l'unanimité, moins une voix, M. Chabouillet croit devoir faire des réserves au sujet de la sécurité des objets ainsi exposés, et il exprime l'opinion que chaque département doit rester dépositaire des objets qui le composent.

M. l'administrateur-général rappelle qu'un congrès des sciences géographiques doit avoir lieu à Paris au mois de juillet prochain et en annonçant qu'à cette occasion la société de géographie organise une exposition spéciale, il fait connaître que *M. le ministre de l'Instruction publique* demande à la Bibliothèque d'y prendre part. En 1867, lors de l'Exposition universelle, la Bibliothèque, sollicitée comme aujourd'hui, amena le ministre à reconnaître l'inconvénient qu'il y avait à transporter au Champ-de-Mars une partie de ses collections. On avait fait valoir qu'elle est elle-même une exposition

¹⁶³ Cf. BN/AM/72, Séance du 2 février 1875, f. 219.

permanente. Toutefois, M. l'administrateur-général demande si, dans les circonstances actuelles, il ne conviendrait pas, dans l'intérêt de la science, **d'organiser à la Bibliothèque même, pendant la durée du Congrès géographique, une petite exposition spéciale permettant d'apprécier les richesses de notre section de géographie ?** De cette façon, on éviterait des déplacements toujours pleins d'inconvénients et on offrirait au public une exhibition capable de l'intéresser sans distraire aucun objet utile aux travailleurs.

Le Comité approuve unanimement cette pensée en s'accordant à proposer la *galerie Mazarine* pour cette exhibition qui pourrait être organisée à peu de frais ».

Exposer les dernières acquisitions ou pièces en lien avec l'actualité¹⁶⁴ :

« Léopold Delisle entretient le Comité consultatif du changement que doit entraîner dans une des parties de l'Exposition du département des imprimés **l'installation du vase de Sèvres au milieu de la galerie Mazarine. Le Parnasse de Titon du Tillet, auquel cette place était primitivement réservée, a dû être monté dans la salle qui précède la galerie (chambre de Mazarin), à l'endroit où se trouvait la grande vitrine octogonale portant le n° VI, et cette vitrine, renfermant quatre livres ouverts de grand format, et un grand nombre d'admirables reliures du XVI^e siècle, a été provisoirement établie au centre de la galerie Mazarine.**

Léopold Delisle informe le Comité qu'il a demandé à Pascal de prendre les dispositions nécessaires pour procurer à l'exposition un espace équivalent à celui qu'elle perdra lorsque cette vitrine devra être enlevée pour faire place au vase de Sèvres. Pour atteindre ce but, Pascal pourrait établir dans la galerie Mazarine deux nouvelles armoires vitrées adossées à la muraille, de chaque côté de la porte d'entrée.

Le conservateur des estampes insiste sur la nécessité de **maintenir en toute circonstance l'intégrité de l'exposition** et il rappelle au comité que dans l'une des séances précédentes à laquelle assistait Pascal, il a proposé entre autres dispositions, de ménager une grande vitrine à plusieurs pans dans le socle sur lequel s'élèvera le vase de Sèvres. Léopold Delisle pense qu'il y aurait lieu de demander aussi à Pascal **d'installer dans la salle de Voltaire deux montres pour servir à une exposition temporaire que l'on renouvellerait suivant les circonstances. On pourrait mettre ainsi sous les yeux du public les objets les plus intéressants choisis parmi les acquisitions nouvelles faites par la bibliothèque, ainsi que les pièces sur lesquelles l'attention des hommes d'étude se trouverait momentanément appelée ».**

Extraits de la correspondance de l'administrateur-général

Ouverture des galeries d'expositions¹⁶⁵ :

« Les travaux de reconstruction et de restauration de la Bibliothèque avaient obligé, pendant les vingt dernières années, de fermer à peu près complètement les galeries dans lesquelles le public était admis, deux fois par semaine, à visiter les objets les plus

¹⁶⁴ Cf. Ibid., Séance du 26 mars 1879, f. 380-381.

¹⁶⁵ Cf. BN/AM/122, f. 572-581, brouillon d'une lettre de Léopold Delisle au ministre de l'Instruction publique (non datée).

précieux de nos collections et notamment les chefs d'œuvres de la calligraphie, de la typographie, de la reliure, et de la gravure. Depuis quelques temps, l'avancement des travaux avait permis d'entrouvrir les pièces dans lesquelles sont réunis les morceaux les plus intéressants du département des médailles, du département des estampes et de la section géographique ; mais il nous était toujours interdit d'exposer les objets qui constituent le fonds essentiel d'un musée bibliographique et qui permettent, même à des yeux inexpérimentés, de suivre l'histoire du livre depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes.

L'achèvement de la restauration de la galerie Mazarine semblait enlever tout prétexte à de plus longs retards et **dès le mois de mai 1876 je crus devoir appeler l'attention d'un de vos prédécesseurs sur la nécessité de faire coïncider avec l'exposition internationale de 1878 la réouverture de nos salles d'exposition.** Malheureusement, les travaux les plus indispensables pour fabriquer ou approprier les armoires et les vitrines dont nous avons besoin n'ont pu être commencés qu'au mois de mars dernier, et, malgré la diligence de l'architecte M. Pascal, **l'installation provisoire, qui a dû être étudiée et exécutée en moins de quatre mois, ne répond ni à la grandeur de la galerie d'exposition, ni à la magnificence des objets exposés.** Espérons cependant que l'essai sera jugé satisfaisant et nous conduira dans peu d'années à l'organisation définitive d'un musée bibliographique digne de la première bibliothèque de France.

Aucune modification sérieuse n'a été apportée aux expositions particulières des médailles, des estampes et des cartes géographiques. **Tous nos efforts se sont concentrés sur les collections des manuscrits et des imprimés.** Parmi les objets susceptibles d'être exposés sans que la conservation en fût compromise, nous avons à choisir environ 1 500 volumes ou documents **remarquables par l'intérêt du contenu, par l'antiquité et la rareté, par la beauté de l'exécution et par les conditions exceptionnelles dans lesquelles nous les possédons.**

Les séries offertes à **la curiosité du public** donnent **une idée de tous les systèmes d'écriture employés depuis la plus haute antiquité jusqu'aux temps modernes ;** il fallait qu'en les parcourant, on entrevit la nature et la valeur de **nos trésors historiques et littéraires,** il fallait **qu'on apprécîât le degré de perfection auquel sont arrivés les copistes et les enlumineurs du Moyen Âge, qu'on assistât aux débuts de l'art typographique, et qu'on en réunît les développements dans les différents pays de l'Europe.** Une large place devait être réservée aux anciennes couvertures d'ivoire, d'orfèvrerie et d'émail, comme aussi les incomparables modèles de reliure que nous ont laissés les artistes des trois derniers siècles. C'est d'après ce programme que nous avons garni les **trois salles affectées à l'exposition des manuscrits et des imprimés.**

La principale pièce de notre musée bibliographique est la grande galerie que fit construire le cardinal Mazarin et dont les peintures mythologiques sont l'œuvre de Romanelli. Au centre de cette galerie sera remonté le Parnasse français, monument en bronze de l'année 1718 qu'Evrard Titon du Tillet fit exécuter au sculpteur Louis Garnier, pour honorer la mémoire de Louis XIV et des illustres poètes et musiciens français.

Les armoires et les vitrines de l'extrémité méridionale de la galerie Mazarine sont consacrées aux documents manuscrits. Elles portent les numéros X-.

L'armoire X, placée en face du Parnasse, rappelle nos premières origines : nous y avons rassemblé les principaux débris des bibliothèques de Charles V et des princes de sa famille. Le portrait du roi Jean, que nous devons à la libéralité de Roger de Gaignières, occupe à bon droit le milieu de cette armoire. C'est en effet le roi Jean qui donna à ses enfants et petits-enfants l'exemple de l'amour des livres. Un recueil de Chroniques, sur lequel il a apposé sa signature, ouvre la série des livres d'étude possédés aux XIV^e et XV^e siècles par les rois de France ou par les princes du sang. Le long rouleau de parchemin, suspendu au-dessous du portrait du roi Jean, est le premier catalogue des manuscrits que Gilles Mallet avait réunis, par les ordres de Charles V, dans une des tours du Louvre. De ces manuscrits, au nombre d'environ 1 200, nous en possédons une quarantaine ; l'armoire X en contient plusieurs, ornés d'armoiries et de notes autographes qui ne laissent aucun doute sur leur origine. A côté sont quelques livres de Jean, duc de Berry, troisième fils du roi Jean, le bibliophile le plus délicat et le plus passionné du Moyen Age, dont nous avons recueilli au moins 54 volumes ; la Bible moralisée de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne ; le Miroir historial de Louis, duc d'Orléans ; un poème offert à Valentine de Milan ; des livres annotés par Charles, duc d'Orléans, le poète, et par sa femme, Marie de Clèves ; un volume copié de la main de Jean le Bon, grand-père de François I^{er}.

Avec Louis XII et François I^{er}, commence pour nous une ère nouvelle. La bibliothèque du roi n'est plus la réunion des livres qui pouvaient instruire et charmer le souverain et les courtisans ; elle devient et elle est restée une des sources de la science universelle, à laquelle tous les lettrés sont admis à puiser, et dont les étrangers eux-mêmes vantent à l'envi les immenses ressources. L'orient, l'antiquité grecque et latine, le christianisme, l'histoire de la littérature de tous les âges et de tous les pays, la critique et la science moderne y sont également représentés. Les armoires de la galerie répondent aux directions diverses que Guillaume Budé et ses successeurs ont imprimées aux développements de la bibliothèque. Dans l'armoire XIV sont exposés des livres orientaux. L'armoire XVI est remplie de manuscrits grecs : les uns sont les plus anciens exemplaires de différents textes de l'antiquité classique ; d'autres attestent l'état des lettres et des arts à la cour des empereurs byzantins et dans les monastères de l'empire d'orient ; plusieurs nous font assister à la renaissance des études grecques en Italie et en France, aux XV^e et XVI^e.

L'armoire XIII renferme un choix des plus anciens manuscrits latins et de ceux qui ont suivi la chute de l'empire romain, jusqu'à la restauration des études sous Charlemagne : le Saint Prudence, en lettres capitales ; le Tite Live, le S. Prosper, l'Anthologie et le code Théodore, en onciale ; le S. Augustin et le S. Avit, sur papyrus ; plusieurs textes mérovingiens, tels que la collection canonique de Corbie, les sacramentaires de Luxeuil, de Robbio et de Gellone, le Grégoire de Tours, en cursive ; la Bible de Théodulfe, une autre Bible datée de l'an 81 ; un dictionnaire et un psautier en notes tironiennes ; un Terence carolingien, avec des dessins imités de l'antique. Sur les tablettes de l'armoire XII, sont placés différents livres copiés et enluminés en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne : à côté des types curieux des écritures lombardiques, wisigothiques, saxonnes et irlandaises, on y verra quelques débris des fameuses bibliothèques italiennes qui tiennent une si grande place dans l'histoire littéraire du XIV^e et du XV^e siècles et qui auraient suffi pour illustrer les noms de Pétrarque, des Visconti, des Sforce, des rois aragonais de Naples, de ... et de Mathias Coroin.

L'armoire XI est toute à la France du Moyen Âge. Les titres des livres que nous y avons rangés réveilleront de grands souvenirs. Tel est le polyptyque d'Amiens, d'où une

critique pénétrante a tiré un tableau complet de la société du IX^e siècle ; à côté, l'histoire de Nithard s'ouvre à la page où est enregistré le serment de 842, le plus ancien monument de la langue française ; non loin de là, plusieurs des plus anciens textes de notre littérature vulgaire : le sermon de S. Bernard, les dialogues de S. Grégoire et un roman de ... ; puis, quelques chroniques latines : des annales et des règles de comput écrites à Saint-Germain des Prés, un volume du manuscrit original d'Orderic Vidal ; sur une tablette, le procès des templiers, sur une autre celui de Jeanne d'Arc, plusieurs livres liturgiques montrent les différents modes de notation musicale usités du XV^e au XIV^e siècle. Ce volume aux lignes pressées, aux caractères microscopiques et surchargé d'abréviations, nous fait voir comment les leçons des maîtres de l'université de Paris se recueillaient au temps de Saint Louis par des écoliers accourus de toutes les parties de l'Europe. Voici les œuvres de quelques-uns de nos anciens artistes, religieux ou laïques, dont le nom a échappé à l'oubli : un frontispice peint par Savalon, moine de Saint-Amand au XII^e siècle, la..., notes et croquis de Villan d'Honnecourt ; une Bible dont les enluminures furent achevées en 1327 par trois peintres qui ont caché leurs noms, sont des ornements d'une extrême finesse : Jean Pucelle, Anciau de Cens et Jacques Maci.

Une autre armoire, celle qui porte le numéro..., est plus particulièrement encore consacrée aux souvenirs de notre histoire nationale. Il y a là une série de livres royaux qui forme en quelque sorte un résumé vivant de nos annales pendant une période de plus de dix siècles : les Evangéliaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Lothaire, les Bibles de Charles le Chauve, le psautier et la Bible de Saint-Louis, la Bible que la reine Blanche donna à l'abbaye de Saint-Victor, la demi-Bible de Philippe le Bel, la compilation historique que l'abbé de Saint-Denis présenta à Philippe le Long et, pour ne pas prolonger cette énumération, différents livres copiés, peints ou reliés pour la plupart, des rois qui ont gouverné la France du XIV^e au XVIII^e siècles.

A droite de l'armoire aux livres royaux sont exposés des manuscrits dont les peintures sont aussi curieuses à examiner pour l'étude des arts que pour celle des costumes et des usages religieux, civils et militaires du Moyen Âge.

Dans la série de pièces autographes qui remplit les vitrines des meubles..., on trouvera les noms les plus illustres de l'histoire politique, administrative et militaire, comme aussi ceux de l'histoire des lettres, des sciences et des arts.

Les vitrines des meubles... et ... renferment des textes sacrés dont les couvertures sont formées ou ornées de plaques d'ivoire, d'or, de vermeil ou d'argent, de filigranes, de pierres précieuses et d'émaux. Quelque soit la rareté de ce genre de monuments, la bibliothèque a pu en réunir... dont les plus précieux viennent du trésor de la cathédrale de Metz, de l'abbaye de Saint-Denis et de la Sainte Chapelle de Paris.

Le complément de l'exposition du département des manuscrits se trouve dans une **galerie de bois qui met en communication les anciens bâtiments de la bibliothèque avec les nouvelles constructions de la rue Richelieu et dont la porte d'entrée s'ouvre sur le vestibule du premier étage, en face de l'escalier.** Cette galerie provisoire n'a ni les proportions ni l'apparence qu'on serait en droit de demander pour elle. Il ne nous en a pas moins semblé nécessaire de l'approprier à nos services et de mettre à profit la paroi méridionale pour y suspendre une centaine de cadres renfermant une série de **pièces diplomatiques** sans laquelle l'étude de la paléographie serait incomplète. En parcourant cette galerie, on se fera **une idée des principaux genres d'écriture employés depuis l'antiquité pour la rédaction des actes publics et privés.** Après avoir jeté les yeux sur quelque papyrus égyptiens et grecs ... ». Inachevé.

Participation de la Bibliothèque à l'Exposition universelle de 1889¹⁶⁶ :

« A l'approche de l'Exposition universelle, l'attention de l'administration a été appelée sur la nécessité d'organiser à la Bibliothèque nationale une exposition qui répondrait à l'attente des savants, des amateurs, de tous ceux qui en France et à l'étranger, s'intéressent aux accroissements de nos collections nationales. On a pensé d'abord à mettre sous les yeux du public les documents géographiques les plus curieux et les plus importants qui existent à la Bibliothèque c'est-à-dire à renouveler avec de nombreuses modifications et additions l'exposition géographique de 1875. Il serait facile de la faire tenir dans deux grandes pièces qui précèdent immédiatement la salle de travail de la section de géographie : on y grouperait des documents qui resteraient ainsi à la portée des travailleurs qui fréquentent cette salle. Quelques changements dans le mobilier déjà existant, quelques appropriations des murs permettraient de réaliser ce projet.

Indépendamment de l'exposition de géographie, il y aurait lieu de **disposer dans le grand vestibule d'honneur**, pièce qui par son emplacement comme par sa décoration attire de nombreux visiteurs, **des meubles où l'on mettrait sous les yeux du public un choix des acquisitions de livres et de manuscrits faits par la Bibliothèque nationale dans ces dix dernières années**. Des donations importantes y trouveraient place ; il suffit de signaler les **manuscrits de Victor Hugo** pour faire comprendre tout l'intérêt de cette exposition.

Il est entendu que le mobilier affecté à ce service ne pourrait être établi à titre définitif, le temps manquant pour le faire exécuter. Mais il serait facile de se procurer en location, pour le temps de l'exposition, un mobilier simple mais solide et présentant toutes les garanties de sécurité et de conservation pour les objets précieux qui y seraient enfermés. D'après les évaluations de M. l'architecte, l'appropriation des salles et du mobilier pour l'exposition de géographie et la location des meubles destinés au vestibule d'honneur peuvent être fixés à 20 000 francs.

Quelques mois seulement nous séparent de l'ouverture de l'exposition et il y aurait urgence à demander cette somme aux chambres sous la forme d'un crédit extraordinaire imputable sur l'exercice 1889 (budget des Beaux-Arts)¹⁶⁷ ».

Problèmes de conservation des documents exposés dans la galerie Mazarine¹⁶⁸ :

« Monsieur le ministre,
En recevant le 29 décembre dernier avec votre habituelle bienveillance les fonctionnaires de la Bibliothèque nationale vous avez daigné prêter votre attention à l'expression de **nos craintes sur la conservation de plusieurs des plus précieux objets confiés à notre garde** et dont beaucoup intéressent à la fois les arts, l'histoire et la littérature. Je m'étais cru obligé de vous signaler un danger qu'il importe de conjurer, un mal auquel il est urgent de porter remède.

¹⁶⁶ Cf. Ibid, brouillon de Léopold Delisle daté de 1889.

¹⁶⁷ Pour l'architecte Pascal, 20 000 francs sont nécessaires à l'installation de cette exposition : « Quoi qu'il advienne, je pourrai toujours m'arranger pour aboutir à quelque chose de convenable avec pareille somme ».

¹⁶⁸ Cf. BN/AM/122, f. 559, lettre de Léopold Delisle au ministre de l'Instruction publique datée du 7 janvier 1901.

Il s'agit des livres manuscrits et imprimés qui sont réunis dans la galerie Mazarine et que le public vient admirer le mardi et le vendredi de chaque semaine. Cette exposition permanente remonte à l'année 1878. Elle fut instituée pour éviter l'envoi à l'exposition universelle du Champ de mars d'une notable partie des merveilles de nos collections. L'un de vos prédécesseurs, M. Bardoux, comprit les multiples inconvénients d'un tel déplacement. Il décida que la galerie Mazarine, dont la restauration venait de s'achever, serait affectée à une exposition permanente des pièces les plus remarquables du département des imprimés et du département des manuscrits. Pour que les étrangers attirés à Paris par l'Exposition universelle pussent en jouir, il fallut improviser une installation rudimentaire qui devait être remplacée à bref délai. **C'est cette installation provisoire, à tous égards défectueuse, dont la transformation s'impose** depuis une vingtaine d'années et ne saurait être ajournée plus longtemps.

Je voudrais, M. le ministre, qu'il vous fût possible de venir voir de vos yeux **les dangers que courent tous les jours et les détériorations qui ont déjà subies les objets exposés depuis 23 ans sous des verres de la plus mince épaisseur, dans des meubles en bois blanc, mal ajustés, garnis de serrures que le moindre crochet peut faire jouer.**

C'est ainsi que sont traités en France au commencement du XX^e siècle, les plus anciens exemplaires des écrits de l'antiquité classique, les manuscrits autographes de nos plus illustres auteurs français, les chefs d'œuvre de la calligraphie et de la miniature du Moyen Âge, les merveilles de la typographie ancienne et moderne. Si vous pouvez nous honorer d'une visite, vous verrez dans quel lamentable état se trouvent ces inestimables trésors. Grâce à la surveillance dont ils sont l'objet, nous avons pu jusqu'ici les mettre à l'abri de tout détournement, mais nous n'avons aucun moyen de les protéger contre la poussière qui en ternit et en ronge les feuillets.

Le mal s'aggrave de jour en jour et je n'exagère rien en affirmant que tel ou tel de nos manuscrits a plus souffert pendant les 25 dernières années que pendant les 16 ou 17 siècles qu'il a traversés pour arriver jusqu'à nous. Quand vous vous en serez rendu compte, M. le ministre, vous voudrez, j'en suis certain, mettre un terme à un si déplorable régime.

Je voudrais aussi, M. le ministre, vous montrer combien sont **insuffisantes les mesures prises pour assurer la conservation des livres modernes.** Nous en devons laisser le plus grand nombre sans reliure, malgré les fréquentes communications dont ils font l'objet. Beaucoup d'entre eux sont menacés d'une destruction prochaine. Vous vous intéresserez à leur sort quand vous saurez comment ils sont traités ».

Réaction d'artistes¹⁶⁹ à la visite de l'exposition permanente¹⁷⁰ :

« Monsieur,

Nous sortons éblouis de la magnifique exposition de reliures anciennes que vous avez installée à la bibliothèque nationale. Beaucoup de ces splendides modèles nous sont déjà connus, familiers même, mais leur réunion nous a rempli d'admiration.

Nous venons d'en trouver de si complètes et de si riches dont nous ignorions l'existence, que nous venons vous prier de vouloir bien nous accorder l'autorisation de prendre quelques croquis de ces merveilles, qui ont pour nous un intérêt tout particulier. Les efforts que nous faisons pour maintenir notre industrie à la hauteur d'un art seront

¹⁶⁹ Il s'agit ici de célèbres relieurs professionnels.

¹⁷⁰ Cf. BN/AM/227, dossier 22 (sans date).

auprès de vous la meilleure recommandation et nous vous prions, dans l'attente d'une réponse favorable, d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de notre profond respect. Marius Michel et fils (15 rue du Four Saint-Germain) ».

Extraits des règlements de 1880 et 1894

Extrait du règlement de février 1880 :

Paragraphe IV : Visite des salles d'exposition dans un but de curiosité

Article 128 : Le public sera admis sans carte à visiter les galeries et salles d'exposition le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Article 129 : Les visiteurs ne sont pas admis dans les salles exclusivement destinées au travail.

Article 130 : Le mardi et le vendredi, on ne communique aucun des objets exposés dans les salles ou galeries où le public est admis.

Article 131 : Il ne doit se former devant les armoires ou les montres vitrées aucun rassemblement qui puisse en interdire la vue au reste du public ou favoriser de mauvaises intentions.

Extrait du règlement de janvier 1894 :

Paragraphe VI : Visite des salles d'exposition.

Article 139 : Les galeries et salles d'exposition sont ouvertes au public le mardi et le vendredi de 10 heures à 4 heures.

Article 140 : Les visiteurs ne sont pas admis dans les salles exclusivement destinées au travail.

Article 141 : Le mardi et le vendredi, on ne communique aucun des objets exposés dans les salles où le public est admis.

Article 142 : Il ne doit pas se former devant les armoires ou les montres vitrées aucun rassemblement qui puisse en interdire la vue au reste du public ou favoriser de mauvaises intentions.

2. Extraits de publications imprimées relatives aux expositions

Publications de la Bibliothèque

Exposition organisée dans la salle du Parnasse à l'occasion du second centenaire de la mort de Pierre Corneille (octobre 1884)¹⁷¹ :

« L'exposition par laquelle la Bibliothèque nationale veut honorer la mémoire de Corneille est organisée dans la pièce qui précède la galerie Mazarine, et dont le milieu est occupé par le Parnasse Français, monument en bronze que Titon du Tillet fit exécuter

¹⁷¹ Cf. BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Notice des objets exposés dans la salle du Parnasse français à l'occasion du second centenaire de la mort de Pierre Corneille, octobre 1884, Paris, G. Chamerot, 1884. Est ici reproduit un extrait de la préface écrite par Léopold Delisle qui ouvre l'ouvrage (p. 1-5).

au commencement du règne de Louis XV et qu'il dédia « à la gloire de la France et de Louis le Grand et à la mémoire immortelle des illustres poètes et musiciens français ».

Dans les premières vitrines à gauche en entrant sont disposées, suivant l'ordre chronologique, les éditions originales de toutes les pièces de théâtre de Pierre Corneille. A la suite viennent, également en éditions originales, les ouvrages de piété et différentes pièces de circonstance. La dernière vitrine, à côté de la porte qui s'ouvre dans la galerie Mazarine, est remplie par les livrets auxquels donna lieu l'apparition du *Cid*. Les vitrines qui sont de l'autre côté de la porte de la galerie Mazarine renferment les éditions collectives des œuvres de Corneille qui ont été imprimées du vivant de l'auteur, ou peu de temps après sa mort. Dans les vitrines adossées au mur opposé à la fenêtre on a mis un choix des plus remarquables éditions du XVIII^e siècle ; la plupart sont représentées par des exemplaires qui se recommandent, soit par une condition exceptionnelle, soit par le nom des personnages auxquels ils ont appartenu.

Le visiteur, en se rapprochant de la porte par laquelle il est entré, trouvera plusieurs volumes qui rappellent différentes circonstances de la vie de Corneille et les honneurs qui ont été rendus à sa mémoire : par exemple un livret des adresses des Académiciens, en 1676, où l'on voit que Pierre Corneille habitait alors rue de Cléry, les Observations de l'Académie sur l'orthographe, texte imprimé et texte manuscrit, celui-ci avec une apostille autographe de Bossuet au sujet d'une réforme proposée par Corneille ; enfin l'exemplaire de l'Eloge de Corneille par Racine qui a appartenu au grand Condé.

La dernière vitrine de la salle a été consacrée à une dizaine de pièces précieuses, imprimées et manuscrites, que la bibliothèque Sainte-Geneviève a bien voulu mettre à notre disposition. On doit y remarquer les lettres adressées par Corneille au Père Boulard, religieux de Sainte-Geneviève.

Un meuble placé dans le vestibule, au haut de l'escalier, a permis de rapprocher une trentaine de portraits gravés de Corneille. Il renferme encore six lettres autographes de Corneille, dont la plus touchante est celle qui s'adresse à Colbert et qui commence par ces mots : « Monseigneur, dans le malheur qui m'accable, depuis quatre ans de n'avoir plus de part aux gratifications dont Sa Majesté honore les gens de lettres, je ne puis avoir un plus juste et plus favorable recours qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis entièrement redevable de celle que j'y avais... ». Sous deux glaces du même meuble, nous avons placé un acte notarié du 31 janvier 1683 dans lequel Pierre Corneille, demeurant à Paris rue d'Argenteuil est qualifié seigneur d'Oville, et une généalogie imprimée en 1758 qui montre quel lien de parenté unissait Fontenelle à « Pierre Corneille le Grand ».

En dernier lieu, la longue vitrine qui remplit l'embrasure de la fenêtre de la salle du Parnasse renferme, à côté de médailles frappées au XVIII^e et au XIX^e siècle, des documents d'une haute valeur relatifs à la vie de Corneille, et notamment un livre qui lui fut donné en 1618 pour second prix de versification latine au collège de Rouen ; l'exemplaire de son Théâtre qu'il offrit vers l'année 1664 comme témoignage de sa reconnaissance aux Jésuites, ses anciens maîtres ; l'original annoté par le cardinal de Richelieu des Sentiments de l'Académie sur le *Cid* ; l'état des gens de lettres pensionnés par Louis XIV en 1665, en tête duquel figure Corneille ; un livret aux armes du grand dauphin qui indique la distribution des rôles du *Cid* et d'autres tragédies ou comédies représentées en 1685 etc. ».

Exposition d'un choix de manuscrits des fonds Libri et Barrois (avril 1888)¹⁷² :

« Un Rapport adressé le 23 février 1888 à M. le ministre de l'Instruction publique a fait connaître à quelles conditions la Bibliothèque nationale a pu acquérir les articles du fonds Libri et du fonds Barrois, qui, d'après des indices plus ou moins certains, avaient été reconnus et signalés en 1883 comme indûment sortis de nos dépôts publics. Dès le jour où ces précieuses collections sont arrivées à Paris, on s'est occupé de les mettre en ordre et d'en préparer la communication aux savants, avides de les consulter. Mais c'est là un travail délicat, qui ne pourra être accompli aussi promptement qu'on le désirait et qu'on l'espérait. Il s'agit, en effet, de rechercher les fraudes de tout genre commises pour dénaturer les objets volés, de rétablir l'ordre interverti de beaucoup de cahiers ou de feuillets, de paginer la plupart des volumes, de classer plusieurs milliers de pièces jetées pêle-mêle dans environ 80 portefeuilles et de dresser du tout des catalogues qui répondent à l'importance des docs si heureusement recouverts par notre pays.

Sans interrompre et ralentir ces indispensables opérations, l'administration de la Bibliothèque nationale a cru pouvoir donner une première satisfaction à la légitime curiosité du public en exposant dans les vitrines de la salle du Parnasse français, à l'entrée de la galerie Mazarine, un choix de volumes et des pièces dont nous sommes rentrés en possession. Le nombre des articles exposés s'élève à 121. Ils sont groupés dans l'ordre suivant :

Fonds Libri. Les quatre premières vitrines à gauche en entrant renferment une série de très anciens mss, la plupart en onciale ou en demi-onciale, dont la date est comprise entre le VI^e et le commencement du IX^e siècle.

Dans les deux vitrines suivantes (V et VI) sont de vieux textes des classiques latins, tels que Cicéron, Justin, Virgile, Horace, Lucain et Stace ; les ouvrages qui ont servi dans la première période du Moyen Âge à l'enseignement de la grammaire et de la dialectique (Donat, Priscien, Boèce, etc.) ; un de ces psautiers tironiens, dans lesquels les sténographes de l'époque carolingienne récitaient leurs offices pour familiariser leurs yeux avec la forme des notes tachygraphiques.

On a réuni dans la vitrine VII d'importants monuments juridiques : un exemplaire depuis longtemps célèbre de la Loi romaine des Visigoths, une copie de Capitulaires, et une collection canonique qui renferme la Notice des cités de la Gaule.

Quatre vitrines (VIII, X-XII) sont remplies de manuscrits théologiques, scientifiques et historiques, qui se recommandent à la fois par la beauté de l'exécution et par la valeur des textes qu'ils nous ont conservés. Tous sont antérieurs à la fin du XII^e siècle. Plusieurs, tels que le Cassiodore (n° 38), le saint-Augustin (n° 31) et le sacramentaire en lettres d'or sur fond pourpré (n° 29), peuvent être cités comme des chefs d'œuvre de la calligraphie carolingienne.

Les morceaux les plus précieux pour l'histoire des arts sont exposés dans la grande vitrine (n° IX) de l'embrasure de la fenêtre. C'est là qu'on admire le Pentateuque de Saint-Gatien de Tours, le seul monument sur lequel on puisse étudier en France l'état de la peinture à l'époque qui suivit la chute de l'Empire romain et précéda la renaissance

¹⁷² Cf. BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice d'un choix de manuscrits des fonds Libri et Barrois exposés dans la salle du Parnasse français, avril 1888, Paris*, G. Chamerot, 1888. Est ici reproduit un extrait de la préface écrite par L. Delisle (p. 1-7).

carolingienne. On n'examinera pas avec un moindre intérêt un livre d'évangiles, d'origine irlandaise ou hiberno-saxonne, qui remonte probablement au VIII^e siècle. Les manuscrits de ce genre, assez communs en Grande-Bretagne et en Irlande, sont chez nous d'une insigne rareté ; ils ont cependant pour nous un intérêt tout particulier : car nos écoles d'art, comme celles de littérature, ont subi, au VIII^e et au IX^e siècle, l'influence des maîtres irlandais et anglo-saxons.

A côté de ces vénérables représentants des premiers siècles du Moyen Âge, nous avons placé deux cahiers de notes et de dessins de l'un des plus grands génies qui aient brillé en Italie à l'aurore des temps modernes, de Léonard de Vinci.

Dans ce qui nous est échu des collections Libri, les littératures néo-latines sont moins bien représentées que l'art, la paléographie et la littérature latine de l'antiquité et du Moyen Âge. On trouve néanmoins dans la vitrine XIII d'anciens manuscrits français, provençaux et catalans. L'un d'eux (n° 48), paraissant remonter au XII^e siècle, contient la vie de Saint-Alexis, l'un des textes qui ont été le plus utilement employés pour étudier les premiers développements de la langue française.

La vitrine XIV fixera l'attention des diplomatistes. Avec un cartulaire lorrain (numéro 33) et avec le Livre de la nation de Picardie en l'université d'Orléans (numéro 54), ils y verront un fragment de papyrus sur lequel se lit le commencement d'une bulle accordée en 995 par le pape Jean XV à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Le revers de ce fragment a été employé plus tard par un faussaire pour fabriquer une bulle de Jean V qui a longtemps passé pour un des premiers actes de la chancellerie pontificale et qui a induit en erreur des critiques justement estimés.

Les portefeuilles de Libri auraient pu nous offrir plusieurs centaines de pièces autographes dignes de passer sous les yeux du public. L'espace dont nous disposons ne nous a pas permis d'en exposer plus d'une quarantaine (vitrines XV-XIX). **Notre choix a porté sur des documents qui rappellent de grands faits de notre histoire et font revivre des noms fameux dans les annales littéraires ou scientifiques.**

Fonds Barrois :

Parmi les 66 volumes du fonds Barrois qui sont rentrés à la Bibliothèque nationale, nous en avons pris 25 qui sont disposés dans les trois dernières vitrines (XX-XXII). Il suffit de citer ceux dont le retour nous a causé la plus vive émotion : d'anciennes copies de la Loi salique et des Capitulaires, le seul exemplaire connu d'un opuscule du sire de Joinville, trois volumes de cette librairie de Charles V qui fut le premier noyau de la Bibliothèque nationale, et deux manuscrits revêtus de ces merveilleuses reliures qui ornaient les livres de la bibliothèque de Fontainebleau au XVI^e siècle.

Espérons que notre admiration sera partagée par les amis des lettres et des arts qui visiteront l'exposition organisée temporairement dans la salle du Parnasse français. Puissent-ils ne pas trouver exorbitants les sacrifices que la Bibliothèque nationale s'est imposés pour faire revenir en France tant de monuments de notre histoire et de notre littérature, que des mains coupables avaient ravies et falsifiées et qui couraient tous les jours le risque d'aller s'enterrer chez des bibliomanes étrangers ou de passer les mers pour orner les bibliothèques naissantes des Etats-Unis d'Amérique ! ».

Exposition organisée à l'occasion du second centenaire de la mort de Jean Racine en 1899¹⁷³ :

Sont exposés à cette occasion : des éditions originales des pièces de théâtre de Racine, traductions de ses pièces publiées au XVII^e siècle, poésies diverses, livres annotés par Racine, principales éditions de ses œuvres publiées aux XVII^e et XVIII^e siècles, Manuscrits de Racine et documents relatifs à Racine, Portraits de Racine et estampes diverses, Médailles de Jean Racine.

Réactions de l'extérieur concernant les expositions : Articles de presse¹⁷⁴

L'exposition permanente¹⁷⁵ :

« Une exposition qui, pour tenir moins de place que celle du Champ-de-Mars, n'est pas moins intéressante à son point de vue spécial, est ouverte à la Bibliothèque nationale, et va provoquer l'admiration des étrangers, des provinciaux, voire des parisiens, admis à la visiter, tous les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine.

Par l'ordre du savant administrateur général directeur, M. Léopold Delisle, qui a saisi l'occasion de procurer aux bibliographes, ainsi qu'aux simples amateurs, une de ces satisfactions artistiques qu'on n'oublie pas, des armoires et des vitrines ont été placées dans la galerie dite Mazarine, dont on connaît les magnifiques peintures mythologiques, dues au pinceau de Romanelli. Ces armoires et ces vitrines ont été remplies des ouvrages les plus curieux, manuscrits et imprimés, que possède la Bibliothèque nationale. Je dis les plus curieux, parce que les ouvrages exposés ne constituent qu'une faible partie des trésors renfermés dans notre premier établissement scientifique et littéraire.

L'exposition des manuscrits occupe la partie méridionale de la galerie, seul vestige qui soit encore debout de l'ancien palais Mazarin : on l'a divisée en onze groupes. Je les ai visités l'un après l'autre afin de pouvoir en mettre un rapide aperçu sous les yeux de nos lecteurs. Je vais suivre les classifications adoptées et qui sont les plus rationnelles.

Le premier groupe est consacré aux origines de la Bibliothèque. On y voit le portrait du fondateur, le roi Jean, peinture sur bois du XIV^e siècle ; le premier volume d'une Bible, avec commentaires, dont la traduction, commencée par Jean de Sy, ne fut jamais terminée ; un rouleau contenant le plus ancien catalogue de la Librairie du Louvre ; l'Apocalypse en français que Charles V « bailla à monseigneur d'Anjou, pour faire faire son beau tapis » c'est-à-dire une tapisserie conservée à la cathédrale d'Angers ; le Rational des divins offices, avec portraits de Charles de Bourbon, de Jeanne de Bourbon et de ses enfants sur le frontispice ; la cité de Dieu de Saint Augustin « commencée par Raoul de Praelles », une quarte de mer, en tableaux, peinte et historiée, fermant à quatre fermoirs de cuivre ; le livre du Ciel et du Monde, attribué à Aristote ; un Térence avec peintures ; le Roman de la Rose ; la Cité des Dames, par Christine de Pisan ; la Vision du Prieur de Salon ; Divers traités de médecine que Charles, duc d'Orléans (1407-1466),

¹⁷³ BIBLIOTHEQUE NATIONALE. *Notice des objets exposés dans la galerie Mazarine à l'occasion du second centenaire de la mort de Jean Racine, avril 1899*, Imprimerie nationale, 1899.

¹⁷⁴ Dans la mesure où nous n'avons pu trouver de témoignages de visiteurs, nous nous reportons aux écrits de la presse du temps sélectionnés et conservés dans les NAF 13027 de la Bibliothèque nationale. Reproduire ici une partie de ces écrits nous semble d'autant plus intéressant que les documents en question (presse XIX^e) sont en très mauvais état ; le volume NAF 13027 n'est d'ailleurs presque plus communiqué.

¹⁷⁵ Cf. NAF 13027, article extrait du journal *Le Soleil*, intitulé « L'exposition de la Bibliothèque nationale », 1878.

gagna, aux échecs, à son médecin, Jean Cailleau ; le Roman de Troille et de Criseida, copié par Pierre d'Amboise. J'en passe, et des plus rares.

Le second groupe renferme les manuscrits et xylographes orientaux et américains. On y remarque principalement : le Pentateuque hébreu, écrit en caractères samaritains ; le Grand Livre, ouvrage religieux des Mandaïtes, datant de l'année 968 de l'hégire ; *l'Orgue de la Vierge*, c'est-à-dire *Louanges de la Vierge*, livre composé par l'arménien Abbâ-Georges ; le *Coran*, texte divisé en sections de cinq versets ; un passeport sur papyrus, écrit en arabe, en l'an 133 de l'hégire ; un volume arabe venu du Sénégal, enveloppé d'un morceau de peau de chèvre, et fermé par une corde à laquelle est attachée une coquille ; le *Livre des Rois*, poème épique de la Perse ; le *Bhagavata Parana*, histoire des incarnations de Vichnu, poème traduit par Eugène Burnouf, dans la collection orientale de l'Imprimerie nationale.

Dans *le troisième groupe*, consacré aux manuscrits grecs, on remarque : des fragments de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, en onciales du V^e siècle ; un *Traité médical* de Dioscoride, avec les noms des plantes en arabe ; *les Thériaques* de Nicandre, avec peintures imitées de l'antiquité ; un psautier en lettres d'or, magnifique spécimen de chrysographie ; un *Traité théologique* orné du portrait de l'impératrice Eudocia Augusta ; le *Lexique* de Suidas, ayant appartenu à Catherine de Médicis ; un Oppien copié par Ange Vergèce, relié par Diane de Poitiers.

Le quatrième groupe représente la paléographie latine depuis l'antiquité jusqu'à l'époque carolingienne. On y peut admirer les poésies de Prudence en lettres capitales du V^e siècle ; l'Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours, en cursive mérovingienne du VII^e siècle ; la Loi romaine des Wisigoths, copiée dans le monastère des Deux-Jumeaux, au diocèse de Bayeux, en 833.

Je dois citer dans *le cinquième groupe*, qui comprend la paléographie de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours : la première partie de la *Divine comédie* du Dante, ornée de peintures ; les *Dialogues* de Platon, traduits par Léonard l'Arétin ; les *Poésies* de Pétrarque, copiées, en 1475, à Florence, avec peintures ; le *Livre liturgique de l'abbaye de Silos*, manuscrit wisigothique de l'année 1037 ; les *Etymologies* d'Isidore de Séville, le *Pontifical de Saint-Dunstan*, orné de dessins au trait ; un bréviaire ayant appartenu à Richard II, roi d'Angleterre ; un *Extrait* des œuvres de Saint-Grégoire, en écriture irlandaise du IX^e siècle : le *Traité* d'Isidore contre les juifs, avec l'ancienne version tudesque.

La paléographie de la France, depuis Charlemagne jusqu'à la fin de Moyen Âge (*sixième groupe*) est représenté par : les Quatre Evangiles, à l'usage de l'abbaye de Fécamp ; un psautier en notes tironiennes, ou signes abrégatifs, ainsi nommés parce qu'ils furent inventés par Tiron, affranchi de Cicéron, et qui sont certainement le point de départ de la sténographie ; un Graduel de l'église d'Arles avec neumes, ou signes musicaux, à l'encre rouge, intercalés dans le texte ; un Valère Maxime, copié à Provins, en 1167, par Guillaume l'Anglais ; un exemplaire original de la seconde rédaction de la Chronique de Guillaume de Nangis ; le Procès des Templiers en 1309, manuscrit sur papier, qui avait été déposé au trésor de Notre-Dame de Paris ; le Procès de condamnation et le procès de justification de Jeanne d'Arc.

La peinture des manuscrits forme *le septième groupe*. Les spécimens les plus précieux sont : un Graduel de l'abbaye de Prum, noté en neumes, du X^e siècle ; un Evangélaire

latin du XII^e siècle, avec peintures byzantines ; un manuscrit exécuté en France au XIII^e siècle et dont chaque page est enjolivée de huit médaillons renfermant chacun un petit tableau ; un psautier du quatorzième siècle, avec peintures merveilleuses d'André Beauneveu ; le Livre des tournois du bon roi René ; la Cosmographie de Ptolémée, avec ses cartes peintes ; un Livre d'heures orné de grisailles.

Je passe au *huitième groupe*, comprenant les manuscrits des rois et des reines de France, et je mentionne un Evangélaire de Charlemagne, écrit sur parchemin pourpré, en lettres onciales d'or ; une Bible latine, ayant appartenu à Charles le Chauve ; la Bible de Blanche de Castille ; le Psautier de Saint-Louis ; l'Armorial général de Gilles le Bouvier, premier hérault de Charles VII, avec images xylographiques représentant les neuf preux ; la Bible de Louis XI ; les Vigiles de Charles VII, par Marcial de Paris, manuscrit dans lequel l'histoire de la Pucelle d'Orléans est racontée, en quatrains ; le Livre des claires et nobles femmes, par Jean Boccace ; une grammaire française, par Oswald Stocker, ouvrage dédié à Henri II ; une copie du livre de Gaston Phébus, sur la chasse ; les Heures de Marie Stuart ; l'Armorial de l'ordre du Saint-Esprit ; les Heures de Louis-le-Grand ; le Plan de la ville, de la rade et des environs de Cherbourg par Louis XVI.

Dans les groupes IX, X et XI sont exposés les reliures des manuscrits, les autographes et les pièces diverses sur papyrus et sur parchemin. Ces pièces sont enfermées dans des cadres accrochés au mur méridional d'une galerie annexe qui unit les anciens bâtiments du Palais Mazarin aux nouvelles constructions en façade sur la rue de Richelieu.

Parmi les reliures, il y en a d'admirables. On ne sait si l'on doit donner la préférence aux livres de la Sainte-Chapelle, volumes dont la couverture est enrichie de sujets en ivoire sculpté, avec personnages en relief ; au Dyptique consulaire de l'an 517, sur les deux feuilles duquel sont représentés les jeux du cirque ; ou bien, à l'Evangélaire grec, avec ornements en bronze. Ces ouvrages et beaucoup d'autres rivalisent de magnificence, en leurs enveloppes de velours, pierres fines, soie, tapisserie. C'est un éblouissement.

Quant aux autographes, la Bibliothèque nationale en ayant une quantité considérable en sa possession, on s'est trouvé dans la nécessité de n'en placer qu'un choix dans les vitrines. Mais quel choix ! Les signatures sont celles de : Pétrarque, Marie Stuart, Louis XIV, Pierre et Thomas Corneille, Molière, Boileau, Racine, Turenne, Bossuet, Louise de Sévigné, marquise de Maintenon, La Bruyère, Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, comtesse de la Vallière, Fouquet, Eustache Lesueur, Pierre Puget, Colbert, la Harpe, de Belsunce, Bernardin de Saint-Pierre, Franklin, Beaumarchais, lord Byron, Montaigne, Malherbe, la Fontaine, Pascal, la Bruyère, Fénelon.

Je ne puis, à mon grand regret, parler longuement des pièces sur parchemin et papyrus qui garnissent la galerie annexe. Les pièces égyptiennes, grecques, latines, italiennes, espagnoles, anglaises, écossaises, danoises et françaises qui s'y trouvent sont tellement nombreuses, que je serais fort embarrassé, s'il me fallait donner la préférence aux unes, au détriment des autres.

Prochainement, je donnerai des renseignements sur l'exposition des imprimés tout aussi attrayante que celle des manuscrits. Signé : Alfred Aubert ».

« A la fin de mon premier article sur l'exposition de la Bibliothèque nationale, je m'engageais à fournir des renseignements sur les imprimés, dont une collection sans pareille est offert à l'admiration du public : je tiens aujourd'hui ma promesse¹⁷⁶.

Les imprimés occupent les armoires et les vitrines placées dans la partie septentrionale de la galerie Mazarine, et dans la pièce qui la précède. On en a fait 14 groupes que je vais passer en revue l'un après l'autre.

Le premier groupe comprend les impressions xylographiques. On sait qu'avant d'employer les caractères mobiles, on se servait de planches en bois, sur lesquelles étaient gravées les lettres composant les mots qu'on voulait reproduire. On enduisait ces lettres d'encre grise à la détrempe, puis, après avoir appliqué sur la planche ainsi préparée une feuille de papier, on frottait avec une brosse appelée frotton, et l'on obtenait l'impression xylographique ou tabellaire.

Bien entendu, dans les ouvrages dus à ce procédé, les feuillets sont anopistographes, c'est-à-dire imprimés d'un seul côté, à cause de la grande difficulté qu'il aurait fallu surmonter, si l'on eût voulu obtenir une première impression sur le recto et une seconde sur le verso.

Dans nos imprimeries modernes, on fait encore, à l'heure qu'il est, des épreuves à la brosse qui sont remises aux correcteurs afin que ceux-ci puissent redresser les erreurs typographiques. Mais revenons à notre premier groupe d'imprimés. On y remarque principalement une suite d'éditions de la Bible des pauvres, portant cette dénomination par ce qu'elle coûtait moins cher que les Bibles manuscrites. Cet ouvrage est composé de 40 planches sur bois représentant des figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Je dois citer également, dans le premier groupe, comme une chose fort curieuse, une planche de bois ayant servi à l'impression d'un Donat xylographique du XV^e siècle.

Les groupes II, III et IV sont consacrés aux origines de l'imprimerie à Mayence et dans les Pays-Bas, avant 1473 ; aux livres imprimés par Pfister à Bamberg ; aux impressions de Fust et Schoiffer. Les ouvrages les plus rares sont : les Lettres d'indulgence du pape Nicolas V, premier monument daté de l'imprimerie (1454), en caractères mobiles ; une Bible en latin, dite Bible Mazarine, parce qu'un des exemplaires appartenait au cardinal Mazarin, et vraisemblablement sortie des ateliers de Gutenberg et Fust ; la Bible de 36 lignes, ou Bible de Schelhorn, nom du savant qui l'a décrite ; le Livre des autres Histoires (de Joseph, Daniel, Esther et Judith), imprimé par Pfister à Bamberg ; le célèbre Psautier, en latin, imprimé par Jean Fust et Pierre Schoiffer, en 1457 ; un Cicéron, De Officiis, premier classique latin dans lequel se trouvent des mots grecs.

Les ouvrages imprimés à Strasbourg forment *le cinquième groupe*. On y voit : le Décret de Gratien, premier livre daté des imprimeries strasbourgeoises ; le De universo, de Raban-Maur, volume dont le lieu d'impression ne peut être garanti, et dans lequel les R ont une forme bizarre.

Dans *les groupes VI et VII*, renfermant les livres imprimés en Italie et en Espagne, je dois signaler : le Lactance, de Subiaco (1465), premier produit de l'imprimerie en Italie ; les Epistolae ad familiares, de Cicéron, en caractère rond dit romain (Rome, 1467) ; la Cosmographie de Ptolémée, ornée de cartes géographiques en taille-douce ; la première édition de Virgile, de Sweynheym et Pannartz (Rome, 1469) ; le Décaméron,

¹⁷⁶ Cf. Ibid., suite de l'article précédent du journal *Le Soleil*, daté du 1^{er} novembre 1878.

de Boccace, également première édition (Venise, 1471) ; un Eusèbe, premier ouvrage sorti des presses de l'illustre Nicolas Jenson, imprimeur français qui était allé s'établir à Venise ; le Virgile de 1501, imprimé par Alde Manuce, en caractères cursifs, dits italiques ; la Commedia, de Dante Alighieri (Foligno, 1472) ; la Historia delle cose fatte dallo invictissimo duca Francesco Sforza, dont les initiales sont en or et en couleurs, et dont le sixième feuillet est enrichi d'admirables peintures ; l'unique exemplaire imprimé sur vélin, d'Aminta, du Tasse ; Consuetudines felicis urbis Panormi, de Jean Naso, seul livre qui ait été imprimé, avec date, à Palerme, pendant le quinzième siècle ; le Comprehensorium, dictionnaire latin (Valence, 1475) ; le Sacramental, de Sanchez de Vercial (Séville) ; le Missel Mozarabe, imprimé à Tolède, en l'an 1500, par l'ordre du cardinal Ximenès.

Je passe aux *groupes VIII et IX*, comprenant les ouvrages imprimés en Allemagne, en Bohême, en Hollande, en Belgique, en Angleterre, en Suisse, en Danemark, et je cite : un opuscule de Saint-Jean Chrisostome, premier livre imprimé avec date à Cologne (1466) ; Moralia in Job (Bâle, 1468) ; Comestorium vitiorum, de François de Retz (Nuremberg, 1470), Summa theologiae fratris Anthonini, imprimé en 1477-1479 ; la première Bible imprimée en langue bohémienne (Prague, 1488) ; l'édition elzévirienne de Virgile (Leyde, 1636) ; l'édition sans date de l'Imitation de Jésus-Christ ; le Jardin de dévotion, imprimé vers 1475 à Bruges, premier livre sorti des presses de Colard Mansion ; Recueil des histoires de Troyes, de Raoul Le Fèvre, chapelain de Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; le Roman de Mélusine, de Jean d'Arras, avec figures sur bois (Genève, 1478).

Il n'y a, dans *le dixième groupe*, que des ouvrages imprimés à Paris. On y trouve : Les Lettres de Gasparin de Bergame, première impression fait à Paris et même en France, par Gering Grantz et Friburger, dont les presses étaient établies à la Sorbonne ; le Manipulus curatorum, également sorti de l'imprimerie Gering, mais plus tard, quand les ateliers furent transportés rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil d'or ; les Chroniques de France (Pasquier Bonhomme, 1476) ; le Décaméron de Boccace, en français, publié par Vérard : la Légende des Saints, contenant près de mille miniatures, avec les portraits de Charles VIII, de Saint-Louis et de la reine Anne de Bretagne, sur la première page ; la Grammaire hébraïque de Tissard, premier livre pour l'impression duquel on ait fait usage de caractères hébreux ; la Civile honnesteté pour les enfans, avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire, en caractères cursifs français, nommés caractères de civilité ; l'Eusèbe, première édition grecque imprimée avec des caractères dessinés par Ange Vergece et gravés par Garamond, sur l'ordre du roi François Ier ; l'Imitation de Jésus-Christ, sortie des presses de l'imprimerie royale, établie au Louvre, en 1640, par le cardinal de Richelieu ; les Œuvres de Racine, exemplaire unique sur vélin (Pierre Didot, 1801).

Le *onzième groupe* renferme des ouvrages imprimés en différentes villes de France. J'y relève : la Sainte-Bible, ornée de 337 miniatures (Lyon, Jean de Tournes, 1557) ; le Livre des bonnes Mœurs de Jacques Le Grant (Chablis, 1478) ; Horace, epistolae, première œuvre, parue en France, de ce poète (Caen, 1480).

Me voici arrivé au *douzième groupe*, c'est-à-dire aux livres à figures. Notons : le Monte Sancto di Dio, avec figures en taille-douce, gravées par Baccio Baldini, d'après les dessins de Botticelli (Florence, 1477) : un premier tirage, avant le texte, des Simulachres de la Mort, d'Holbein ; l'Amour de Cupido et de Psyché, avec vignettes sur bois ;

l'Ordre qui a été suivi à la nouvelle et joyeuse entrée du roi Henri II à Paris, avec figures attribuées à Jean Cousin ; les magnifiques heures à l'usage de Rome, de Geoffroy Tory.

On a placé dans *le 13^e groupe* des livres relatifs à la découverte de l'Amérique, des ouvrages annotés et quelques spécimens de la collection musicale. Je choisis dans le nombre : la Lettre bien connue de Christophe Colomb (Rome, 1493) ; Christianismi restitutio, de Servet, que la publication de cet ouvrage fit condamner à être brûlé vif, et qui le fut en effet, le 27 octobre 1553 ; un Théophraste portant une annotation de la main de Rabelais ; un Motet à deux chœurs, de Jean Villot, écrit par Nicolas Jarry ; des mss originaux de musique composée par JJ Rousseau, entre autres des airs du Devin de Village et des fragments de Daphnis et Chloé ; la partition autographe de l'Alceste de Gluck, léguée à la b nationale par Mlle Pelletan.

C'est peut-être devant *le 14^e et dernier groupe*, exclusivement consacré aux reliures, que s'extasieront le plus les amateurs, car chacune de ces reliures est une pure merveille. Obligé de limiter mes citations, je n'attirerai l'attention que sur les ouvrages suivants : Bible en latin, aux armes et au chiffre de François Ier, avec l'emblème de la Salamandre ; une géographie de Berlinghieri, aux armes d'Henri II ; les Discours astronomiques de Jacques Bassatin, Escossais, reliés pour Catherine de Médicis, à son chiffre ; les Mémoires de Philippe de Commines, aux armes d'Henri II (France et Pologne) ; le plaidoyer de Jacques de Montholon, fait en parlement pour les pères jésuites, aux armes (France et Toscane) de Marie de Médicis ; les Discours politiques de Daniel de Priezac, aux armes de Louis XIV ; la Jérusalem délivrée, du Tasse, aux armes (France et Autriche) de Marie-Antoinette ; Saint-Jérôme, épistolae, volume relié en 1469 par Jean Richenbach ; toute une collection de livres ayant appartenu à Grolier, avec reliures à compartiments, tantôt dorés tantôt plyphromes ; un Hortus sanitatis, relié pour Thomas Maïoli ; les Hommes illustres, de Plutarque, en grec, reliés au XVI^e siècle pour Marc Laurin, seigneur de Watervliet ; les Discours de Matthiolo, en italien, avec splendide reliure aux armes de de Thou ; les Coustumes et Statuts particuliers de la plupart des baillages et sénéchaussées et prevostez du royaume de France, aux armes et aux chiffres d'Edouard VI, roi d'Angleterre, avec la devise : Dieu et mon droit ; De Venatione, d'Arrianus, aux armes de Gaston d'Orléans ; l'Art de connaître les hommes de la Chambre, aux armes de Condé ; enfin, œuvre d'art exceptionnelle, une imitation de Jésus-Christ, en latin, volume dont les plats sont doublés en mosaïque de maroquin, et dorés à petits fers, au pointillé.

Maintenant qu'est finie l'énumération des principales richesses entassées dans la galerie Mazarine et dans les pièces adjacentes, je dois dire un mot de l'exposition des estampes qu'il serait impardonnable de ne pas visiter, après avoir admiré les manuscrits et les imprimés.

Les estampes sont exposées dans la galerie affectée au département, et dans la pièce qui semble en être l'antichambre. C'est dans cette pièce que se trouvent les chefs d'œuvre de l'École française, chefs d'œuvres signés : Jean Cousin, Jacques Callot, Robert Nanteuil, Gérard Audran, Richomme, Horace Vernet, Géricault, Charlet, Henriquel, Decaps, Raffet, Emile Rousseaux, et beaucoup d'autres.

Je ne m'appesantirai pas sur l'exposition des estampes, car je veux analyser brièvement, avant de terminer mon travail, une fort intéressante brochure dans laquelle M. Théodore Mortreuil, secrétaire de la Bibliothèque, a raconté l'origine et l'accroissement jusqu'à nos jours, de cet établissement.

Les gens du monde qui désirent apprendre quel est son point de départ, quels sont les hommes hors de pair auxquels elle doit ses développements, quels sont ses premiers directeurs ; comment elle a traversé la période révolutionnaire ; enfin, comment elle est devenue ce qu'elle est actuellement ; grâce au zèle éclairé de nos rois, dont ce n'est pas la moindre gloire ; grâce encore au dévouement inépuisable de ses administrateurs successifs depuis Gilles Mallet jusqu'à M. Léopold Delisle ; les gens du monde qui s'intéressent à toutes ces choses feront bien de lire avec soin la brochure de M. Mortreuil.

Voici ma tâche achevée. Si mon étude, forcément restreinte, a démontré suffisamment que la Bibliothèque nationale est le premier établissement en son genre du monde entier, je n'aurai pas perdu mon temps ».

« Combien de parisiens ne connaissent le département des manuscrits que par ouï-dire ! Il faut pour s'y rendre que le hasard des recherches vous y appelle. Ce n'est en somme que le cas d'un petit nombre. Et beaucoup de personnes qui connaissent le Mont-Blanc ignorent la galerie Mazarine.

Il n'est cependant rien de plus riche (au point de vue des richesses intellectuelles bien entendu) que cette galerie où sont gardés – sous vitrines – une certaine quantité des exemplaires les plus curieux de la bibliothèque. Le reste des manuscrits est placé sur des rayons, soit dans la salle de travail soit dans d'autres petites salles.

Vitrines et rayons sont nombreux, car la Bibliothèque possède environ 100 000 manuscrits : fonds orientaux 18 700 ; grec : 4 500 ; latin : 20 000 ; collections de l'histoire de diverses provinces : 2 600 ; collections diverses : 10 000 ; cabinet des titres : 3 800. Les acquisitions faites depuis 1876 complètent le chiffre de 100 000.

Une heure passée dans la galerie Mazarine fait d'ailleurs comprendre aussitôt, même au simple profane, la richesse des ouvrages qui y sont renfermés.

On goûte à contempler les antiques missels sur vélin, si soigneusement finis, si délicatement enluminés, un singulier plaisir. Mais, à côté de ces manuscrits, en voici d'autres plus primitifs, ou plus barbares. Ce sont des manuscrits orientaux : les uns des plaques de bois doré qui peuvent se plier les unes sur les autres et contiennent le Rite d'ordination des prêtres bouddhiques. A côté, un manuscrit lampong, fait avec des planches de bambou (reliées par deux ficelles à chaque extrémité). Le Rhâgavata-Pourana – un ouvrage en sanscrit qui se compose d'un rouleau avec vignettes. Voici les œuvres de Sâdi, le poète persan, enjolivées de peintures, un mss Zend, le Vendidad-Sadé. Ces morceaux d'écorces d'arbres sur lesquels sont inscrits des signes bizarres ne sont autre chose qu'un papyrus arabe, et ces pages contenant des figures, des traits noirs et blancs, un mss mexicain.

Dans une autre vitrine, des carrés noirs avec bordures de bois marron – pareils à des ardoises sur lesquelles on aurait écrit avec un mauvais crayon – donnent les comptes du règne de Philippe-le-Hardi. Ce sont des tablettes de cire. Mais ce qu'il y a de merveilleux, c'est, ainsi que je l'ai dit plus haut, les missels enrichis de peintures. Il y a toute une collection d'Évangiles, de livres d'heures et de psautiers d'une incomparable richesse. Certains ont des reliures en orfèvrerie, d'autres en ivoire – enrichies de diamants. Des scènes de la Passion, le Christ crucifié et la Madeleine pleurant à ses pieds, Marie dans l'étable, d'autres scènes encore sont représentées, - ciselées avec un

soin digne de Cellini. Quant à la façon dont le texte est écrit, c'est une merveille de patience. Les lettres ont un fini d'imprimerie. Aucune aquarelle moderne ne donnerait la richesse de ton des enluminures. Le dessin est naïf, les attitudes gauches et raides, ainsi que chez tous les primitifs. Mais les couleurs ont gardé un éclatant coloris. Parmi les Evangiles les plus remarquables que possède la bibliothèque, je citerai les Evangiles des principales fêtes de l'année à l'usage de la Sainte-Chapelle, un volume du temps de Saint-Louis, le Livre des Quatre Evangiles, un volume donné à la Sainte Chapelle en 1379, par Charles V. Un psautier du XII^e siècle contient aussi de remarquables peintures.

Le XVII^e siècle est largement représenté. La Bibliothèque possède un manuscrit de La Fontaine, *Achille et Briséis*, le manuscrit des pensées de Pascal, ce dernier très curieux. Les *Pensées* ayant été écrits au jour le jour, c'est une collection de petites feuilles carrées, triangulaires, de toutes les formes, collées sur de plus grandes feuilles. L'écriture de Pascal est presque illisible. Il y a, en outre, des lettres de Bossuet, La Bruyère, Racine, Corneille, une épistole de La Vallière à l'abbé Renaudot, un autographe de Molière, d'autres de JJ et de Voltaire. Et combien d'autres à citer – pour qui la place me manque !

A feuilleter ces ouvrages enfouis dans des gaines profondes et gardés avec un soin jaloux par les bibliothécaires, on comprend la jouissance des vieux savants qui passent toute leur vie dans les bibliothèques. Ces manuscrits offrent – aux plus raffinés – de fortes et durables jouissances artistiques. **On a, chaque fois qu'on tourne les pages, surtout celles des missels, l'émotion que produisent la vue du Beau et l'évocation des époques disparues ! Car, en feuilletant un livre d'heures, on pense invinciblement aux temps évanouis, à ces temps où les troubadours chantaient sous les balcons des châtelaines. Et la pensée s'en va, et la rêverie arrive... ! Les vieux missels sont nécessaires puisqu'ils font rêver [...]**¹⁷⁷ ».

Exposition à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique¹⁷⁸ :

« C'est au mois d'octobre prochain que doit se fêter l'anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. A cette occasion, l'Espagne réunit à San-Lucar les américanistes du monde entier et prépare à Madrid une exposition qui promet d'être fort intéressante. La France n'a pas voulu rester étrangère à la célébration d'un événement qui a eu les conséquences les plus considérables dans l'histoire économique et politique du globe.

Le ministère de l'Instruction publique a donc organisé à la Bibliothèque une exposition de cartes relatives à l'Amérique et, grâce aux pièces que les ministères de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, les archives nationales et des particuliers ont bien voulu prêter à la section de géo, le bibliothécaire, M. G. Marcel, a réuni un ensemble de documents du plus haut intérêt et qui permettent de suivre l'histoire et la découverte du nouveau continent jusqu'en 1800. Cette exposition sera ouverte officiellement aujourd'hui, à 11 h, par M. Bourgeois et le duc de Mandas. On sait que nos pêcheurs basques et bretons se sont lancés de très bonne heure à la chasse des gros cétacés, à la pêche de la morue. Entraînés au large soit par l'ardeur de la poursuite, soit par des accidents de mer, ils auront vu quelques-uns des points du continent américain ; c'est

¹⁷⁷ Cf. Ibid. (NAF 13 027), f. 22-23, extrait d'un article du journal *Le Voltaire*, « Vieux bouquins », 1886.

¹⁷⁸ Cf. Ibid., f. 67, *Le Figaro*, « Au jour le jour », *Une exposition américaine à la Bibliothèque nationale*, 13 juillet 1892..

ainsi qu'on explique l'existence sur les cartes des XIV^e et XV^e siècles de terres connues sous les noms de Brazil, Siete cidades, île de Saint-Brandan etc. On pourra voir quelques-unes de ces cartes à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'une reproduction du globe de Martin Behaim qui, dressée en 1492, avant le retour de Colomb, ne fait aucunement mention de l'Amérique. Les cartes qui suivent de plus près l'époque de la découverte sont un portulan portugais appartenant à M. Hamy, membre de l'Institut, et le grand portulan sur parchemin de Canerio, tous deux de 1502. Puis viennent une série de globes, pièces d'une insigne rareté, qui enregistrent le progrès des découvertes en 1513, avant 1527, vers 1530 et vers la fin du XVI^e siècle.

Les Allemands se sont souvent moqués de notre ignorance en géographie, nous pouvons cependant admirer à la bibliothèque une série de cartes ou d'atlas provenant tous de l'École hydrographique normande, qui sont particulièrement intéressants par leurs modes de projections ; citons les noms de Desceliers, Cossin, Desliens, Guérard, Dupont, Le Testu, Devaulx, Levasseur, véritables artistes, dont les productions sont aussi précieuses par la science que par la fini de l'exécution.

Personne n'ignore qu'au XVI^e siècle, sous l'inspiration de l'amiral de Coligny, un certain nombre de protestants français fondèrent au Brésil une colonie qu'ils appelèrent Genève et qui est aujourd'hui Rio-de-Janeiro. On peut voir de cet embryon de colonie mort-né deux cartes à l'exposition de la Bibliothèque, toutes les deux dues à un cartographe dieppois, Jacques de Vau de Claye, dont on pourra également admirer un atlas, magnifiquement exécuté.

Mais ce n'est pas au Brésil que s'est seulement portée notre activité coloniale, l'Amérique du Nord, visitée par Verazzano et Jacques Cartier, est colonisée par Champlain au XVII^e siècle. Une petite carte sur parchemin, due à cet explorateur, nous montre les régions qu'il a explorées dans ses deux premiers voyages. Cette pièce d'une insigne valeur appartient à M. H. Harisse, l'américaniste si connu, dont les travaux font autorité.

La route frayée par Champlain est suivie, le Saint-Laurent, puis les grands lacs canadiens sont explorés et l'on peut suivre, dans une série de pièces, les découvertes successives de nos coureurs des bois comme Du Lhut, de nos missionnaires comme le P. Marquette, de nos explorateurs comme Jolliet et Cavelier de La Salle. Grâce à ces derniers, le Mississipi est découvert et la Nouvelle France s'étend depuis la Labrador jusqu'au golfe du Mexique.

Nos nationaux vont-ils s'arrêter là ? Il n'en est rien ; ils s'avancent au Nord et reconnaissent les lacs Winnipeg, Assipipoel et ne s'arrêtent qu'aux flots gelés de la mer Arctique. A l'Ouest, ils ambitionnent d'atteindre les rivages du Pacifique, et les travaux, les découvertes des La Varenne, de La Veranderye sont retracés dans une série de cartes originales qui appartiennent au Dépôt de la marine.

C'est sur ces régions foulées par de hardis Français que les documents sont le plus nombreux ; il n'en est pas moins vrai que les Américains s'arrêteront devant les plans de New York alors que, colonie hollandaise, elle portait le nom de Manathe, ceux de Boston, de Philadelphie, de Québec, de Montréal, de Porto-Rico, de Rio-de-Janeiro, qu'ils salueront avec respect la carte originale du cours des Amazones par le P. Samuel Fritz, un croquis manuscrit de La Condamine et quantité d'autres pièces qui, pour porter

des signatures moins connues ou pour être anonymes, n'en sont pas moins intéressantes au point de vue historique.

Que dire, en effet, de certaines pièces qui nous donnent les limites des concessions sur le Saint-Laurent et les noms des premiers colons en 1641, qui enregistrent les noms des planteurs de Léogane à Saint-Domingue un siècle plus tard ?

Jetons un rapide coup d'œil sur ce canard signé Israël Silvestre, un maître du crayon : c'est un prospectus pour la colonisation de Cayenne qu'on représente comme « la plus délicieuse à habiter des îles de l'Amérique et dont on vante « la tempérie » ! Douce ironie !

Devons-nous citer encore ? Mais il faut s'arrêter ; qu'il nous suffise de dire qu'on trouve réunis à la b nombre de docs absolument ignorés, et qu'une expo semblable n'ayant jamais été faite, il y a bien des chances pour que la génération actuelle ne la revoie pas. C'est une raison pour la visiter ! » G. Marcel.

3. Quelques visites de hauts personnages à la Bibliothèque

Visite du grand duc de Russie en 1889 :

« Le grand-duc Wladimir, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, visite tous les musées, bibliothèques, prisons de la capitale. A la Bibliothèque nationale, on attendait son arrivée, on croyait même que la grande-duchesse l'accompagnerait. M. Léopold Delisle, directeur, ses chefs de service se mettent en tenue, toutes décorations dehors et attendent les augustes visiteurs. Un des chefs de service est même placé à l'entrée de la rue Richelieu pour prévenir l'administration de l'arrivée de leurs Altesses Impériales. Vers deux heures, un brillant équipage s'arrête, un personnage de grande mine descend et entre. Le fonctionnaire se dit que ce ne pouvait être le grand-duc puisqu'il devait être accompagné de sa femme et attendit toujours.

Le visiteur monta à la galerie Mazarine, où un garçon de bureau le reconnut pour l'avoir déjà vu une fois. Ce garçon courut alors prévenir M. Léopold Delisle. Aussitôt, tout le haut personnel, précédé de son chef, s'élança au-devant du prince, qui ne put retenir un sourire en voyant cet affolement de messieurs d'âge mûr, en habit noir, décorés, traversant les salles, bousculant tous ceux qui se trouvaient sur leur passage. Quant à l'employé, il restait calme, sur le trottoir de la rue Richelieu, regardant, et ne voyant rien venir. La gaieté du prince russe s'accrut lorsqu'on lui eut raconté l'histoire¹⁷⁹ ».

Visite du roi de Siam :

Visite prévue le jeudi 16 septembre 1897 vers midi moins le quart. La correspondance de l'administrateur note : « L'accueillir et lui montrer les manuscrits siamois de l'époque de Louis XIV qui n'auront pas été transportés à Versailles et qui pourraient intéresser le roi ».

¹⁷⁹ Cf. Ibid., *La Patrie*, 13 novembre 1889.

II. SALLE PUBLIQUE DE LECTURE

1. Documents officiels

Vers une nouvelle orientation de la salle publique de lecture

Rapport du bibliothécaire chargé de la salle publique, Paul Chéron¹⁸⁰ :

« M. l'administrateur-général,

J'ai l'honneur de vous présenter l'exposé d'ensemble des divers services de la salle publique de lecture depuis son ouverture.

C'est la première fois, M. l'administrateur-général, que ce tableau aura été dressé ; **l'importance croissante du mouvement des lecteurs qui fréquentent notre salle, le nombre de plus en plus grand des ouvrages communiqués, la transformation opérée depuis quelque temps dans la composition du public qu'elle reçoit, la nature enfin des acquisitions qui sont venues depuis peu l'enrichir et de celles qui sont encore nécessaires pour compléter les collections et satisfaire aux besoins nouveaux des travailleurs**, sont les principaux motifs qui m'ont engagé à vous présenter ce Rapport. J'ai la confiance que vous ne constaterez pas sans intérêt les services rendus aujourd'hui au public studieux par la salle de lecture et que vous serez frappé du développement continu offert par cette section du département des imprimés.

L'article 6 du décret du 14 juillet 1858 sur la « Réorganisation de la Bibliothèque impériale » portait : « *Aussitôt que le permettront les travaux de construction entrepris à la bibliothèque, deux salles seront ouvertes au département des imprimés, l'une pour la lecture, l'autre pour les travailleurs autorisés* ».

Cette disposition ne reçut son exécution que dix ans plus tard, et c'est le règlement en date du 5 mai 1868 qui, dans son article 55, organisa ainsi, sommairement, le service de la salle publique de lecture : « *La salle publique de lecture du département des imprimés est ouverte tous les jours, même le dimanche de 10 heures à 4 heures, pour toute personne âgée de 16 ans accomplis* ».

L'inauguration de cette salle eut lieu le 2 juin 1868, quelques jours avant celle de la salle de travail du département des imprimés.

Après les quelques détails historiques que j'ai cru devoir rappeler, je vais avoir l'honneur de vous exposer, M. l'administrateur-général, comment depuis sept ans et demi le service a fonctionné. Je m'occuperai d'abord du mouvement des lecteurs puis du mouvement des volumes communiqués, et enfin, comme conclusion, j'établirai quels semblent être les besoins actuels de la salle de lecture et quel esprit me paraît devoir présider aux accroissements de ses collections.

¹⁸⁰ Cf. BN/AM/123, dossier 22 (salle de lecture), Paul Chéron, « La salle publique de lecture, 1868-1875 », Journal Officiel du 21 février 1876.

Mouvement des lecteurs du 2 juin 1868 au 31 décembre 1875.

Le tableau ci-joint résume, mois par mois, la statistique des personnes qui ont fréquenté la salle publique depuis son inauguration. Voir le tableau n° 1.

Total des lecteurs du 2 juin 1868 au 31 décembre 1875.

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1868	‘	‘	‘	‘	‘	1 436
1869	2 937	3 236	2 815	3 038	2 360	2 245
1870	3 082	3 378	3 563	2 334	2 676	2 804
1871	2 456	2 522	2 317	1 725	** 488	1 276
1872	2 932	2 940	2 487	2 554	2 630	2 540
1873	4 093	4 553	4 450	3 094	3 339	3 378
1874	5 010	5 191	5 218	3 434	3 913	3 591
1875	4 760	5 166	3 972	4 160	3 390	3 751
Totaux par mois	25 270	26 986	24 822	20 339	18 796	21 021

Années	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total par an
1868	2 662	2 243	2 431	2 484	2 798	2 836	16 890
1869	2 408	2 402	2 980	3 444	3 292	3 315	34 472
1870	1 233	1 625	* 646	904	2 513	2 814	27 572
1871	1 819	2 037	2 347	2 178	2 409	2 661	24 235
1872	2 768	2 973	2 979	3 325	3 563	3 847	35 538
1873	3 588	3 679	4 159	4 003	4 680	5 149	48 165
1874	3 808	4 116	4 313	4 634	4 627	4 853	52 708
1875	4 139	3 986	4 130	4 150	4 068	5 328	51 000
Totaux par mois	22 425	23 061	23 985	25 122	27 950	30 803	290 580

[Le nombre 290 580 = le total des lecteurs du 2 juin 1868 au 31 décembre 1875.

* La salle publique de lecture, par décision ministérielle en date du 15 septembre 1870 fut fermée du 16 septembre au 22 octobre inclusivement.

** Par suite des évènements de la commune, il y eut interruption dans le service régulier de la salle, depuis le 12 mai jusqu'au 4 juin 1871 inclusivement].

[Dans le Rapport = 1868 : 16 890 ; 1869 : 34 472 ; 1870 : 27 572 ; 1871 : 24 235 ; 1872 : 35 538 ; 1873 : 48 165 ; 1874 : 52 708 ; 1875 : 51 000 ; Total = 290 580].

L'examen de ce tableau est intéressant à divers titres. On peut remarquer tout d'abord l'influence exercée sur le nombre des lecteurs par les événements de 1870-1871. L'année 1868 avait donné pendant 7 mois, un total de 16 890 personnes, représentant pour les 12 mois, en supposant que la salle eut fonctionné pendant l'exercice entier, un total de 28 956 lecteurs. En 1869, on en compte déjà 34 472 ; ce chiffre s'abaisse subitement en 1870 (27 572), descend encore en 1871 (24 235), pour remonter, dès 1872, à un niveau supérieur à 1869 (35 538). Depuis cette époque, le mouvement ascensionnel a continué et on atteint les chiffres de 48 165 lecteurs en 1873, 52 708 en 1874 ; mais l'année 1875 accuse une légère diminution car le chiffre des lecteurs est descendu à 51 000.

Les nombres relevés depuis le commencement de 1876 permettent déjà de prévoir que cette année sera supérieure à la précédente, et donnera même des résultats plus importants que ceux de 1874. **Est-il besoin de faire remarquer que les mois d'hiver sont ceux où le nombre des lecteurs est le plus considérable, tandis que les mois de la belle saison accusent un ralentissement marqué dans le mouvement du public.** Ces variations sont d'ailleurs plus nettement indiquées par les moyennes suivantes, établies pour 1875, en tenant compte des jours où la salle a été fermée, soit les jours des grandes fêtes légales soit à l'époque de Pâques pendant la semaine réservée aux rangements et aux nettoyages ou réparations indispensables.

Moyenne quotidienne des lecteurs pendant l'année 1875 :

Janvier	158,66
Février	184,5
Mars	165,5
Avril	138,66
Mai	113
Juin	125,03
Juillet	133,51
Août	132,87
Septembre	137,67
Octobre	133,87
Novembre	135,6
Décembre	177,6

Moyenne générale en 1875 : 144, 07 lecteurs par jour.

Il serait intéressant de savoir dans quelle classe de la population se recrute surtout le public qui fréquente la salle de lecture ; malheureusement la statistique, telle qu'elle se fait actuellement, est impuissante à fournir des renseignements à ce sujet, car si l'on exige sur les bulletins de demandes et sur le bulletin personnel l'indication du nom et du domicile du lecteur, aucune disposition réglementaire n'a fait jusqu'ici mention de la profession.

Néanmoins une observation journalière permet de se rendre compte approximativement de la composition de ce public. Dans la pensée des créateurs de la salle, dans l'esprit de ses organisateurs, des personnes qui, en 1868, constituèrent le fonds de ses collections,

celles-ci devaient particulièrement fournir aux classes laborieuses les éléments d'une instruction générale et des ressources spéciales en vue des études technologiques. On avait surtout songé aux ouvriers, et c'était surtout en leur faveur qu'on avait résolu d'ouvrir cette salle même le dimanche, en y rassemblant un important noyau d'ouvrages relatifs à la pratique des diverses professions manuelles.

Or, il faut bien le dire, ces espérances ne se sont qu'en partie réalisées. Certainement la salle publique reçoit, surtout le dimanche, d'assez nombreux lecteurs appartenant à la classe ouvrière, ou à la catégorie des petits employés, qui demandent des ouvrages de science vulgarisée, de comptabilité, de tenue des livres etc. mais la masse de ce public recherche plutôt les ouvrages de littérature ou d'histoire, surtout de littérature, et c'est ce genre de livres qui alimente la portion de beaucoup la plus considérable de ces lecteurs. Dans la section d'histoire, les récits de voyages sont particulièrement recherchés, ainsi que ce qui a trait à nos annales nationales, surtout pour l'époque moderne et contemporaine. Dans la section des Belles-Lettres, on voit peu à peu, si l'on peut ainsi parler, s'élever le goût de cette foule désœuvrée qui ne vient guère à la bibliothèque que pour y chercher un asile et une lecture amusante. Les romans, dont on avait réuni une collection, à l'effet sans doute d'attirer le public à l'origine de la salle Colbert, les romans ont été peu à peu retirés de la circulation, et les demandes se reportent, soit sur des ouvrages d'histoire, soit sur les œuvres de nos grands classiques, soit sur des Magasins ou des ouvrages illustrés toujours plus ou moins instructifs.

Mais, outre cette masse flottante d'oisifs qui viennent simplement pour lire et se distraire, il est une catégorie de public dont le nombre s'accroît tous les jours, et à laquelle il sera utile de donner, dans la mesure du possible, des éléments de travail de plus en plus complets. Je veux parler des élèves des hautes classes des lycées, à la recherche d'ouvrages sérieux, soit comme complément d'études, soit comme instrument de préparation aux examens et aux écoles du gouvernement. La salle reçoit également, en quantité croissante, des étudiants en droit et en médecine, en quête des grands ouvrages classiques dont l'achat est souvent dispendieux et auxquels nous ne pouvons que rarement donner satisfaction. J'ai la confiance que vous tiendrez, M. l'administrateur-général, à venir au secours de cette partie laborieuse de notre public, et, dans les propositions d'acquisitions que j'ai l'honneur de vous soumettre, j'ai tâché de donner satisfaction, dans une large mesure, aux besoins des travailleurs sérieux.

En somme, vous le voyez, M. l'administrateur-général, la salle Colbert n'est plus, comme semble l'indiquer son titre officiel, une simple salle de lecture ; si le nombre des lecteurs est encore considérable, le nombre des gens qui y viennent pour travailler, va toujours croissant, et on le verra s'augmenter en raison même des ressources utiles qu'on lui offrira.

J'ajoute enfin, comme dernier détail, que nous sommes visités par quelques personnes qui, munies de cartes pour la salle de travail, préfèrent, à cause de **la commodité des communications**, venir dans la salle publique pour consulter une foule d'ouvrages courants ou certaines grandes collections. Le service de la salle de travail se trouve déchargé d'autant, à l'avantage des travailleurs et des employés attachés aux recherches.

Pour donner une idée de l'assiduité relative des lecteurs qui fréquentent notre salle, il suffit de jeter les yeux sur le relevé suivant, poursuivi pendant dix jours de suite. Pendant ces dix jours, la salle a reçu 1 112 personnes ; sur le nombre 12 sont venues 10

fois ; 7 : 9 fois ; 15 : huit fois ; 11 : 7 fois ; 12 : 6 fois ; 17 : 5 fois ; 30 : 4 fois ; 60 : 3 fois ; 91 : 2 fois ; 857 : 1 fois. Ce relevé, qui date déjà d'un certain temps, se modifie tous les jours en ce sens que le nombre des travailleurs assidus à peu près pendant toute l'année, est de plus en plus considérable.

Mouvement des volumes du 2 juin 1868 au 31 décembre 1875.

Le tableau ci-contre montre au premier coup d'œil la progression rapide du nombre des volumes communiqués dans la salle Colbert. On voit que ce nombre a presque doublé en sept ans, si l'on compte pour l'année 1868 toute entière d'après le résultat des sept derniers mois, sur un total de 58 188 volumes. Voir le tableau n° 2.

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1868	'	'	'	'	'	4 266
1869	5 474	5 642	5 015	4 417	4 300	3 701
1870	4 989	5 335	5 653	3 907	4 246	4 443
1871	5 660	4 465	4 334	3 244	** 856	2 157
1872	4 491	4 718	3 913	3 942	3 933	3 699
1873	6 902	7 207	7 262	4 891	5 392	5 550
1874	7 940	8 123	8 239	5 860	6 186	5 519
1875	7 307	8 251	6 336	6 827	5 548	6 069
Totaux par mois	42 763	43 741	40 752	33 088	30 461	35 404

Années	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Total par an
1868	5 038	4 335	4 742	4 847	5 247	5 465	33 940
1869	4 070	4 008	4 927	5 424	5 081	5 324	57 383
1870	4 457	2 422	1 133*	1 755	4 825	5 119	48 284
1871	2 994	3 027	3 524	3 137	3 515	4 083	41 001
1872	4 059	4 559	4 659	5 678	6 008	6 282	55 941
1873	5 684	5 609	6 417	6 192	7 130	7 903	76 139
1874	6 057	6 904	6 875	7 385	6 961	7 393	83 442
1875	6 350	5 957	6 379	6 390	7 259	7 554	80 227
Totaux par mois	38 709	36 821	38 661	40 808	46 026	49 123	476 357

[Total des volumes du 2 juin 1868 au 31 décembre 1875 = 476 357.

Par décision ministérielle en date du 15 septembre 1870 fut fermée du 16 septembre au 22 octobre inclusivement.

Le service de la salle fut interrompu depuis le 12 mai jusqu'au 4 juin inclusivement].

[Dans le Rapport : 1868 : 33 940 ; 1869 : 57 383 ; 1870 : 48 284 ; 1871 : 41 001 ; 1872 : 55 941 ; 1873 : 76 139 ; 1874 : 83 442 ; 1875 : 80 227. Total = 476 357].

En rapprochant ce tableau de celui des lecteurs, on voit, ce qui est tout simple, le nombre des volumes varier parallèlement à celui des travailleurs ; c'est ainsi que le chiffre des livres communiqués est moins élevé en 1875 qu'en 1874 (80 227 au lieu de 83 442).

La moyenne des volumes communiqués a présenté les variations suivantes depuis 1868 ; 1868 : 2 volumes par lecteur ; 1869 : 1, 66 vol par lecteur ; 1870 : 1, 75 vol par lecteur ; 1871 : 1, 69 vol par lecteur ; 1872 : 1, 57 par lecteur ; 1873 : 1, 58 vol par lecteur ; 1874 : 1, 58 vol par lecteur ; 1875 : 1, 57 vol par lecteur (f. 11).

Cette moyenne tend à osciller, comme on voit, autour de 1 volume et demi par lecteur.

Le nombre moyen des volumes communiqués par jour, pendant l'année 1875 a été pour :

Janvier	243, 56
Février	294, 68
Mars	264, 68
Avril	227, 56
Mai	184, 93
Juin	202, 3
Juillet	204, 84
Août	198, 56
Septembre	212, 63
Octobre	206, 13
Novembre	284, 79
Décembre	251, 8

Moyenne générale : 226 volumes 63 par jour.

Il est intéressant de voir quelle est la part des diverses sections bibliographiques dans ces différents résultats. Les collections de la salle publique ont été divisées, pour la commodité du service, d'une manière fort simple, en cinq grandes classes, rangées sous les cinq voyelles de l'alphabet, comme il suit : A : Théologie ; E : Jurisprudence ; I : Sciences et Arts ; O : Belles-Lettres ; U : Histoire et Géographie. (F. 12).

Voici comment se partagent, entre ces cinq sections, les *ouvrages* communiqués pendant l'année 1875. :

Théologie : 569 soit 0, 928 pour cent.

Jurisprudence : 4 228 soit 6, 894 pour cent.

Sciences et Arts : 13 051 soit 21, 281%

Belles-Lettres : 25, 866 soit 42, 178%

Histoire-Géographie : 17, 612 soit 28, 719%

Total = 61, 326 (100%).

Ce sont ces 61, 326 ouvrages qui donnent les 80 227 volumes communiqués en 1875.

Ces chiffres montrent que près de la moitié du public recherche des ouvrages de littérature, tandis qu'un sixième, environ, demande des livres d'histoire ou de géographie, et un huitième, à peu près, des ouvrages de sciences et arts.

On pourrait multiplier les observations à propos de ces chiffres, je me bornerai à une ou deux remarques encore.

Ainsi, tous les jours, à la fin de la séance, j'examine les bulletins de demandes auxquels il n'a pu être donné satisfaction, soit parce que l'ouvrage demandé est absent pour une cause quelconque – déjà communiqué, reliure, réparation, etc. soit parce qu'il ne fait pas partie de nos collections. Ces bulletins me fournissent sur les besoins du public des indications utiles d'après lesquelles j'ai pu formuler des propositions d'acquisitions. Mais ce que je tiens surtout à vous faire remarquer, M. l'administrateur-général, c'est que le nombre de ces bulletins non satisfaits va toujours en diminuant. Ainsi, en 1874,

pour 83 442 volumes communiqués on compte 3 514 bulletins non satisfaits soit 4, 21% ; en 1875, pour 80 227 vols donnés en communication nous n'avons eu que 3 058 ouvrages non communiqués, soit seulement 3, 81%.

Ce résultat est satisfaisant et montre que la salle publique tend à suffire d'une manière de plus en plus complète aux besoins des personnes qui recourent à elle. Ce résultat, je crois pouvoir l'attribuer, pour une bonne part, aux **catalogues méthodiques fort détaillés, que nous avons mis, depuis deux ans, à la disposition du public**. Ces catalogues, qui ont été refaits entièrement sur un plan destiné à faciliter le plus possible les recherches de travailleurs souvent peu exercés, sont constamment consultés par les lecteurs. Ceux-ci y trouvent, minutieusement dépouillées, toutes nos grandes collections, et, au lieu de demander au hasard tel ou tel ouvrage relatif à la matière qui les intéresse, ouvrage que souvent la salle ne posséderait pas, ils peuvent préciser immédiatement le volume dont ils ont besoin pour leurs études. Malheureusement, ces catalogues, souvent maniés sans précautions, se détériorent rapidement, et nous serons sous peu obligés de les refaire. J'ajouterai enfin que le zèle des employés du bureau s'ingénie à tirer le meilleur parti possible de nos ressources et parvient souvent à donner satisfaction complète aux travailleurs, sans qu'il soit besoin de les renvoyer à la salle de travail.

Les acquisitions nouvelles que j'ai l'honneur de vous proposer, M. l'administrateur-général, en comblant d'importantes lacunes dans nos diverses sections nous mettrons à même de satisfaire de plus en plus à la presque totalité des demandes ».

Rapport concernant la salle publique de lecture émanant du ministère de tutelle¹⁸¹ :

« *Salle publique de lecture de la Bibliothèque nationale.*

Indépendamment de la salle de travail, réservée aux personnes qui justifient de leurs droits à obtenir une carte d'entrée, une salle publique de lecture, dont l'entrée est rue Colbert, est ouverte tous les jours, même le dimanche, de dix heures à 4 heures, depuis le 2 juin 1868 ; toute personne âgée de seize ans peut s'y présenter sans avoir la moindre formalité à remplir. L'utilité de cette salle est attestée par le nombre des lecteurs qui la fréquentent et par celui des volumes qui y sont communiqués. Les chiffres consignés dans un rapport spécial de M. Chéron, inséré au *Journal Officiel* du 21 février sont de nature à lever toute espèce de doute sur l'opportunité d'une mesure qui avait été recommandée en 1858 par la commission de réorganisation de la Bibliothèque.

En 1875, comme il a été dit plus haut, on a reçu à la salle de la rue Colbert 51 000 lecteurs et communiqué 80 227 volumes ; en 1869, on n'avait compté que 34 472 lecteurs et 57 338 communications. Pour 1875, la moyenne journalière des lecteurs a été de 144, et celle des communications de 226. Nous espérons pouvoir, dans le courant de l'année 1876, augmenter assez notablement le fonds des livres affectés à la salle publique ; **il est à désirer que la jeunesse studieuse y trouve les ouvrages dont elle a besoin, non seulement pour terminer les études classiques, mais encore pour préparer les examens des facultés et des écoles spéciales¹⁸²** ».

¹⁸¹ Cf. MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Rapport sur le service des archives, de la Bibliothèque nationale et des missions pendant l'année 1876*, Paris, 1876.

¹⁸² Cf. Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts, *Rapports sur le service des archives, de la bibliothèque nationale et des missions pendant l'année 1876*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1876, p. 55-56.

Réaction d'un sénateur, Hervé de Saisy, au sujet de la salle publique (1891)¹⁸³ :

L'auteur rappelle qu'il a déjà souligné les inconvénients et les défauts que présente la réglementation actuelle de la Bibliothèque nationale qui « en fait un monument plutôt fermé qu'ouvert, malgré sa destination qui devrait justifier cette dernière qualification. Dans la salle dite de travail, on n'est reçu qu'après une enquête de plusieurs jours, sans doute faite par la police occulte puisque le postulant ne sait rien de ce qui y est produit. **Dans la salle dite de lecture, je ne sais pourquoi, car lecture et travail sont deux choses qui s'accompagnent naturellement et presque inévitablement, on ne pénètre que par des corridors et des escaliers si sombres [...] que l'on se demande si, pour avoir eu l'audace de vouloir lire, même sans travailler, on n'est pas tombé sans le savoir dans le vestibule [...] d'un bureau de police, de quelque sanatorium mystérieux ou d'une cour des miracles renouvelée de l'ancien régime.** Je le répète devant vous : est-ce bien là, à la fin du XIX^e siècle, l'entrée de la plus belle, de la plus grande des bibliothèques du monde chez la nation qui en est la plus civilisée ? Est-ce là le signe de l'élévation intellectuelle de notre race et le chef d'œuvre des conceptions administratives et architecturales ? En vérité, on est tellement remercié à la vue de ce spectacle si misérable que l'on en sort avec le **sentiment d'une antithèse douloureuse entre ce qui devrait être et de ce qui n'est pas.**

Réponse du ministre de l'Instruction publique au sénateur¹⁸⁴ :

« On a beaucoup exagéré auprès de vous, permettez-moi de vous le dire, la difficulté de se procurer une carte d'admission dans la salle de travail. Pour peu, en effet, que l'on soit connu ou simplement recommandé, la carte est délivrée séance tenante. Quant aux personnes tout à fait inconnues, la sécurité des collections et même, dans une certaine mesure, la tranquillité des travailleurs exige que l'on prenne quelques informations. Mais on se borne, dans ce cas, à demander l'adresse et à vérifier l'exactitude du domicile. En présence des intérêts très considérables qu'il s'agit ici de sauvegarder, c'est là un minimum de précautions qu'on ne saurait abaisser sans imprudence. **La salle de lecture est, je le reconnais, très encombrée. Cela, M le sénateur, tient à une cause unique, la liberté donnée au public de se présenter dans cette salle. Il en résulte qu'elle est envahie en toute saison par une foule de lecteurs fantaisistes qui ne demandent pas de livres mais qui viennent y chercher de la chaleur en hiver, un fauteuil à l'ombre en été. Ainsi, les facilités que vous désireriez voir étendre à toute la b nationale amènent justement ici les inconvénients qui vous préoccupent. Une telle constatation vous permettra d'apprécier jusqu'à quel point il serait regrettable de rendre trop aisé l'accès de la salle de travail. Avec le flot des illettrés ou des demi-lettrés qui sont les pires, les demandes les plus étranges afflueraient aux bureaux des bibliothécaires et leur feraient perdre en recherches vaines un temps dont on leur reproche déjà de ne pas être assez économes ».**

Extraits des règlements de 1880 et 1894 :

Règlement de 1880

Titre III : Service public

¹⁸³ Cf. AN/F/17/3465-3466, Lettre du sénateur Hervé de Saisy au ministre de l'Instruction publique, datée de 1891.

¹⁸⁴ Cf. Ibid., Lettre datée du 21 novembre 1891.

Paragraphe I : Dispositions générales.

Article 60 : Le service public de la Bibliothèque nationale comprend : 1) la salle publique de lecture du d des imprimés ; 2) les salles de travail des divers départements ; 3) le prêt au dehors ; 4) la visite des collections.

Article 61 : Le service public n'est interrompu que pendant le temps compris entre le dimanche de la Passion et le lundi de Pâques inclusivement.

Article 62 : La salle publique de lecture du département des imprimés est ouverte tous les jours même le dimanche, de 10 heures à 4 heures, pour toute personne âgée de 16 ans accomplis. Un ordre intérieur de service assurera à chaque employé auxiliaire ou homme de service un jour de congé hebdomadaire.

Article 63 : Il y a dans chacun des départements de la bibliothèque une salle de travail ouverte tous les jours excepté les dimanches et fêtes depuis 10 heures jusqu'à 4 heures. Toutefois, la clôture des salles peut être prescrite par l'a-g quand le jour est insuffisant. En tout temps, les dernières communications doivent être demandées avant 3 heures.

Article 64 : Dans les salles de travail, comme dans les galeries ouvertes au public, le service de surveillance est permanent. Ce service, auquel doivent prendre part toutes les personnes attachées au d est spécialement confié à un ou plusieurs agents.

Article 65 : Les personnes qui désirent fréquenter une des salles de travail doivent demander une carte d'admission par lettre signée, adressée à l'administrateur général en indiquant la nature de leurs travaux et en justifiant d'une manière authentique de leurs noms, profession et domicile.

Les étrangers sont invités à joindre à cette demande une recommandation de leur ambassadeur ou celle d'une personne honorable connue de l'administration.

Les conservateurs, dans chaque département, peuvent en cas d'urgence dispenser temporairement de ces formalités.

Article 66 : Il est statué sur les demandes régulières d'admission au CC sauf recours du demandeur au ministre, en cas de refus.

Article 67 : Chaque carte d'admission doit être signée par la personne à qui elle est accordée. Les cartes sont rigoureusement personnelles et doivent être représentées à toute réquisition. Le prêt d'une carte entraînerait l'annulation, et, dans ce cas, il n'en pourrait être accordé une nouvelle au prêteur.

Article 68 : Les travailleurs doivent se conformer aux règles prescrites, tant pour l'ordre et la police du département où ils sont admis, que pour la bonne conservation des objets qui leur sont confiés. Ils ne doivent ni se promener, ni causer, ni rien faire qui puisse troubler l'ordre.

Article 69 : Les objets dont se compose chaque département ne sont communiqués que dans les salles de travail et de lecture.

Article 70 : Les bibliographies et les catalogues devant constamment rester à la disposition de tous, il est interdit aux travailleurs de les emporter à leur place.

Article 71 : Dans chaque département sera tenu à la disposition des travailleurs la liste des catalogues qu'ils peuvent librement consulter.

Article 72 : Les autres catalogues ou répertoires ne peuvent être consultés par les travailleurs que sur une autorisation spéciale du conservateur et avec les précautions que celui-ci jugera convenables.

Article 73 : Il est interdit aux travailleurs de prendre dans les armoires, tablettes ou portefeuilles, les objets qu'ils désirent avoir, sauf, toutefois, ceux qui, par une mesure particulière, auraient été mis à la libre disposition du public.

Article 74 : Il est également interdit de prendre les livres ou objets déposés sur les bureaux des conservateurs ou des employés.

Article 75 : Les travailleurs ne doivent pas placer le papier sur lequel ils écrivent ou dessinent sur le manuscrit, le livre ou le portefeuille qui leur est communiqué.

Article 76 : Personne ne sort de la bibliothèque avec livres, papiers, portefeuilles ou objets quelconques sans s'être muni d'un laissez-passer. Le laissez-passer n'est délivré qu'au moment de la sortie de celui qui le demande.

Le fonctionnaire qui délivre un laissez-passer doit être mis à même de vérifier que les objets à lui présentés ne renferment rien qui appartienne à l'établissement.

Article 77 : Il est interdit de fumer dans l'intérieur de la bibliothèque, sous peine d'exclusion immédiate.

Département des imprimés, cartes et collections géographiques

Article 78 : Au département des imprimés, dans la salle publique de lecture comme dans la salle de travail, chaque personne qui se présente reçoit en entrant un bulletin personnel sur lequel seront inscrits, par un employé, les ouvrages qui auront été communiqués.

Pour quitter la salle, il faudra à la sortie, remettre ce bulletin personnel, après l'apposition d'un timbre attestant que les livres communiqués ont été rendus.

Article 79 : La salle de travail contient un choix d'ouvrages tenus à la disposition des hommes d'étude, qui comprend les dictionnaires des langues savantes et des langues étrangères, les biographies générales, les dictionnaires encyclopédiques, les principales collections académiques et autres grandes collections. Le catalogue imprimé en est déposé dans plusieurs parties de la salle.

Article 80 : **Les romans et les pièces de théâtre moderne ne seront communiqués que pour des travaux sérieux dont il sera justifié au conservateur.** En cas de refus d'un livre demandé, il peut être appelé à l'administrateur général de la décision du conservateur. Les ouvrages licencieux ne peuvent être communiqués que sur une demande adressée à l'administrateur-général et après avis favorable du CC qui apprécie les motifs de la demande.

Article 81 : **Les ouvrages par livraisons ne sont communiqués au public que quand ces livraisons ont pu être réunies en un volume et reliées. Sont exceptées de cette disposition les ouvrages périodiques mis sur une table spéciale à la disposition des travailleurs. Les livraisons déposées sur cette table ne doivent être portées dans aucune autre partie de la salle.**

Article 82 : Les demandes de communication d'ouvrages doivent être inscrites par le demandeur sur un bulletin spécial qui lui est remis au bureau du service. Si l'ouvrage ne lui est pas communiqué, il peut adresser une réclamation au conservateur et, au besoin, à l'administrateur-général.

Article 83 : Le nombre des ouvrages communiqués sur place pendant une séance ne pourra dépasser dix ; à moins d'autorisation spéciale du conservateur, il n'en pourra être demandé plus de deux à la fois.

Article 84 : Chaque lecteur peut se servir de l'ouvrage qui lui a été donné en communication pendant toute la séance, si ses travaux l'exigent. S'il annonce au bibliothécaire que son intention est de revenir le lendemain continuer le même travail, l'ouvrage pourra n'être pas renvoyé en place, mais déposé dans une armoire spéciale. Dans ce cas, les volumes doivent être rapportés au moins dix minutes avant la fermeture de la salle, avec un fichet sur lequel le lecteur aura inscrit son nom et la date du jour.

Si le lecteur ne s'est pas représenté le lendemain, l'ouvrage devra, le surlendemain, être renvoyé sur les rayons.

Article 85 : Des tables particulières sont affectées à la lecture des grands livres à figures. Sur ces tables, l'usage de l'encre est interdit. Les extraits de texte ou les copies de gravures ne peuvent s'y faire qu'à la mine de plomb.

Article 86 : Les ouvrages de la réserve sont aussi communiqués sur une table spéciale. Le conservateur est juge des précautions à prendre pour la bonne conservation de ces ouvrages. Ils devront toujours être rendus par les lecteurs aux préposés à la surveillance de la table de la réserve.

Article 87 : Aucun calque ne peut être pris qu'avec une autorisation spéciale du conservateur.

Le travailleur autorisé doit, pour prendre un calque, se transporter à une table spéciale qui lui sera désignée. Il ne doit se servir que d'un crayon à la mine de plomb très tendre et n'employer que du papier végétal, à la gélatine ou de glace, et non du papier gras ou huilé. L'autorisation obtenue ne s'applique jamais qu'aux pièces pour lesquelles elle a été expressément accordée.

Article 88 : Il est interdit de placer le compas sur les volumes, les plans et les cartes géographiques.

Règlement de 1894¹⁸⁵ :

Titre III : Service public

Article 56 : Le service de la b nationale comprend : 1) le secrétariat ; 2) la salle publique de lecture du d des imprimés ; 3) les salles de travail des divers départements ; 4) la photographie ; 5) le prêt au dehors ; 6) la visite des collections dans les galeries et salles d'exposition.

Paragraphe II : Salle publique de lecture du département des imprimés.

Article 58 : La salle publique de lecture du département des imprimés est ouverte pour toute personne, âgée de seize ans accomplis, tous les jours, même le dimanche, excepté les 1^{er} et 2 janvier, le mardi gras, le dimanche des Rameaux et les jours suivants jusqu'au lundi de Pâques inclusivement, le jour de l'Ascension, le dimanche et le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août, le 1^{er} novembre et le 25 décembre.

Article 59 : Cette salle est ouverte tous les jours à 9 heures. La fermeture a lieu à 6 heures, du 1^{er} avril au 15 septembre ; à 5 heures, du 16 février au 31 mars et du 16 septembre au 15 octobre ; à 4 heures du 16 octobre au 15 février ; à 4 heures, le dimanche en toute saison.

Article 60 : A la salle publique de lecture du département des imprimés, chaque lecteur reçoit en entrant un bulletin personnel. Il y inscrit son nom, sa profession, son adresse, le numéro de sa place dans la salle, et le remet au bureau en justifiant de son identité et de son domicile. Un fonctionnaire inscrit, sur chaque bulletin personnel, les ouvrages communiqués au lecteur. Avant de quitter la salle, le lecteur est tenu de rapporter au bureau les ouvrages qui lui ont été communiqués. Son bulletin personnel lui est rendu après l'apposition d'un timbre attestant que les livres ont été restitués. Le lecteur ne peut quitter la salle qu'en remettant à la sortie le bulletin ainsi estampillé.

Article 61 : Pour avoir communication d'un ouvrage, le lecteur doit présenter au bureau de la salle un bulletin de demande portant son nom, son adresse et le numéro de sa place ainsi que le titre de l'ouvrage qu'il désire avoir en communication. Chaque bulletin doit contenir la mention d'un seul ouvrage.

¹⁸⁵ Cf. BN/AM/74, f. 125, Séance du 14 mars 1894, reproduit l'arrêté ministériel du 31 janvier 1894.

Article 62 : Des tables particulières sont affectées à la lecture des grands livres à figures. Sur ces tables, l'usage de l'encre est interdit.

Article 63 : Il est interdit de calquer, sauf les exceptions dont le conservateur est juge.

Mentions de la salle publique de lecture au Comité consultatif de la Bibliothèque¹⁸⁶ :

Séance du 7 mars 1879¹⁸⁷ :

Le ministre ayant transmis à Léopold Delisle une lettre de M. Renaud, docteur en droit, rédacteur au Ministère des finances, Léopold Delisle donne lecture au Comité consultatif de la réponse qu'il a adressée au ministre au sujet de la demande formulée dans cette lettre. M. Renaud sollicite l'ouverture à la Bibliothèque nationale d'une salle dans laquelle seraient admises, à partir de 7 heures du matin en été, et de 8 heures en hiver, les personnes qui, en raison de leurs fonctions ou de leurs occupations, ne peuvent fréquenter la grande salle de travail ouverte de 10 heures à 4 heures. Léopold Delisle juge que cette réclamation répond au désir d'un certain nombre de lecteurs qui, privés de leur liberté pendant la journée, n'ont que le matin ou le soir pour se livrer à l'étude. Il espère que la question pourra être résolue, sans préjudice pour la conservation et le bon ordre des collections, par l'ouverture d'une salle dans laquelle pourraient être communiqués tous les soirs les ouvrages les plus usuels et exceptionnellement d'autres livres. Mais cette solution est subordonnée aux deux conditions suivantes qui ne dépendent ni l'une ni l'autre de l'administration de la Bibliothèque nationale : l'achèvement des bâtiments et une notable augmentation du personnel.

Séance du 4 février 1880¹⁸⁸ :

Léopold Delisle appelle l'attention du comité sur des articles de journaux récemment parus dans lesquels on s'occupe de la possibilité **d'éclairer les salles de la Bibliothèque au moyen de la lumière électrique**, et des avantages qui en résulteraient pour les lecteurs. Il communique une **lettre de l'ingénieur de la maison qui a disposé les appareils employés au Musée britannique et les observations de l'architecte de la b qui offre d'étudier les expériences à faire pour éclairer la salle en construction sur la rue Colbert**. Léopold Delisle rappelle que la Bibliothèque n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour se préoccuper de cette question ; dans le programme général qui a été exposé et discuté à plusieurs reprises dans ces dernières années, quand il s'est agi d'obtenir le dégagement et l'achèvement des bâtiments, Léopold Delisle a insisté sur la nécessité de **prévoir l'aménagement d'une salle dans laquelle les lecteurs pourraient avoir, le soir, communication de certains livres imprimés ou manuscrits avec les précautions les plus sérieuses contre toute chance de perte et de détérioration**. Toutefois, cette innovation est subordonnée à des conditions qu'il n'est pas en notre pouvoir de réaliser maintenant : elle suppose en effet une **augmentation de personnel** pour assurer la surveillance, la régularité des communications et le maintien de l'ordre dans les collections ; elle suppose aussi des **dispositions matérielles** auxquelles il serait à peu près impossible d'arriver avec les installations provisoires du département des manuscrits et d'une grande partie du département des imprimés.

¹⁸⁶ Extraits des séances du Comité consultatif de la Bibliothèque. Cf. BN/AM/71-74.

¹⁸⁷ Cf. BN/AM/72, f. 375-376.

¹⁸⁸ Cf. BN/AM/73, f. 15-17.

Par ce motif, le comité ne croit pas qu'il y ait lieu de faire maintenant les expériences auxquelles songeait l'architecte. En supposant qu'on obtint un éclairage à tous égards satisfaisant, il n'y aurait pas moyen d'en faire jouir le public, puisque, d'une part, le personnel nous ferait absolument défaut, et que, d'autre part, l'éclairage de la salle dont parle l'architecte ne servirait pas à la catégorie de lecteurs dont les travaux doivent plus particulièrement intéresser l'administration de la bibliothèque nationale. En effet, **la salle que nous aurons à tenir ouverte le soir ne saurait être l'équivalent des bibliothèques populaires, communales ou universitaires, dans lesquelles on vient lire ou consulter des livres de littérature courante et des ouvrages usuels, techniques et élémentaires. Elle devrait plus particulièrement recevoir les élèves des écoles spéciales d'instruction supérieure, les professeurs, les administrateurs, les lettrés, les érudits, surtout ceux qui ne sont pas libres au milieu de la journée et ceux qui pendant un court séjour à Paris voudraient consacrer plus de six heures par jour à la lecture d'ouvrages peu communs ou à la copie et à la collation de certains manuscrits.**

Séance du 14 décembre 1882¹⁸⁹ :

La salle publique de lecture du département des imprimés occupera le terrain compris entre le bâtiment qui est destiné au département des manuscrits et celui qui sera affecté au département des médailles. Cette salle devra être appropriée de manière à pouvoir être ouverte le soir et par conséquent éclairée. Il est entendu qu'elle restera publique mais M. l'architecte ne perdra pas de vue qu'elle est destinée à recevoir une catégorie de lecteurs qui sont empêchés de venir à la bibliothèque dans le jour et dont plusieurs pourront être exceptionnellement autorisés à consulter, le soir, les livres et mss communiqués le jour dans les salles de travail. Elle sera donc aménagée avec un certain confort de manière à ce que la surveillance y soit facile, de manière aussi à ce que les communications avec les différents services soient rapides et commodes. Le nombre de places ne devra pas être inférieur à 350 et soit dans la salle soit dans les magasins voisins, il pourra y avoir place pour 100 000 volumes dont 5 000 de format in-folio. A proximité de la salle deux pièces seront réservées au personnel pour les besoins du service du catalogue, de la reliure etc.

Témoignages de lecteurs, usagers de la salle publique de lecture¹⁹⁰ :

Lettre datée du 14 juin 1889 d'un certain Emile Thibault¹⁹¹ :

« M. l'administrateur, je me suis présenté hier à M. votre secrétaire pour obtenir une carte me permettant de séjourner dans la salle de travail, il n'a pas cru devoir me l'accorder et m'a dit de vous adresser une demande écrite. J'ai peu de goût pour les formalités administratives et avant de m'y résigner, **j'ai essayé de la salle de lecture publique, malheureusement – et vous pourrez vous en convaincre en y allant comme moi vers trois heures, quand il fait bien chaud et que la salle est comble – le manque d'air, la puanteur, l'état de saleté, ne permettent pas d'y séjourner sans danger plus d'un quart d'heure.**

¹⁸⁹ Cf. BN/AM/73, f. 130-131.

¹⁹⁰ Extraits de la Correspondance générale de l'administrateur (BN/AM/220-263, et notamment les dossiers numérotés 22, consacrés aux salles de lecture).

¹⁹¹ Cf. BN/AM/246.

Je suis absolument dépourvu de titres universitaires – même pas bachelier, ce qui paraît-il ne suffit pas, ni publiciste ce qui suffit. J’ai dit tout cela à M. votre secrétaire et j’ai ajouté que je m’occupais de chimie industrielle et commerciale. Depuis plusieurs années en effet, j’ai suivi en France la fabrication des produits pharmaceutiques et chimiques et je voudrais maintenant étudier cette question au point de vue de la concurrence étrangère. Sans vous donner de chiffres à l’appui j’espère que vous voudrez bien reconnaître avec moi qu’un tel travail présente un intérêt général considérable et en conséquence m’accorder pour quelques mois la carte que j’ai l’honneur de vous demander. Recevez M. l’administrateur, mes respectueuses salutations¹⁹² ».

Demande d’un père pour son fils (23 janvier 1892)¹⁹³ :

Un père a demandé pour son fils, étudiant en médecine, l’autorisation d’accéder à la salle de travail du département des imprimés. L’administration a répondu une première fois par la négative « sous prétexte qu’ils [les étudiants] possédaient une bibliothèque spéciale¹⁹⁴. Or, vous n’ignorez pas que, huit fois sur dix, dans ces établissements de second ordre, on ne trouve pas le livre demandé ».

Léopold Delisle donne une deuxième réponse à ce père, conçue en ces termes : « Il y a à la Bibliothèque nationale, rue Colbert numéro 3, une salle publique où se trouvent réunis la majeure partie des livres nécessaires à la préparation des examens de médecine ». L’administrateur évoque la possibilité d’accorder, en cas de nécessité, une autorisation exceptionnelle d’accès à la salle de travail mais celle-ci ne pourrait être qu’exceptionnelle car sans cela « il n’y aurait plus de place pour les savants, magistrats, hommes de lettres dans la salle de travail si l’on y admettait **les étudiants qui doivent obtenir satisfaction dans la salle publique de lecture** ».

2. Articles de presse relatifs à la salle publique¹⁹⁵

La question de l’ouverture en soirée¹⁹⁶ :

Le journal commence par reproduire un courrier de lecteur :

« Ne vous semble-t-il pas qu’une bibliothèque publique devrait être, avant tout, aisément accessible à tous, et à toutes les heures de la journée ? Il ne s’en va pas ainsi à notre Bibliothèque nationale. La salle commune de lecture est il est vrai ouverte tous les jours, même le dimanche, de dix heures à quatre heures. Mais, à ces heures, elle n’est et ne peut être fréquentée que par un public spécial.

Les oisifs en constituent la majeure partie ; à ceux-là se joignent les ouvriers en chômage, les commis sans emploi, les amateurs de romans ; il s’y rencontre aussi des littérateurs, des savants, mais ceux-ci se rendent plus communément à la salle de travail, et d’ailleurs ils peuvent généralement disposer de toute leur journée.

¹⁹² Léopold Delisle répondra que le lecteur doit se conformer au Règlement.

¹⁹³ Cf. BN/AM/251, dossier 22.

¹⁹⁴ Le père de famille fait allusion aux bibliothèques universitaires.

¹⁹⁵ Comme précédemment, les articles mentionnés ici sont pour la plupart conservés dans le registre NAF/13027.

¹⁹⁶ Cf. BN/AM/123, *La ville de Paris*, « La Bibliothèque nationale ouverte le soir », 6 février 1881.

Si, au contraire, la salle de lecture était ouverte, comme presque toutes les autres bibliothèques, le soir, de six heures à dix heures, un tout autre public viendrait la visiter.

Tous les travailleurs retenus par leurs occupations de la journée, ouvriers, employés de commerce, d'administration, tous viendraient chercher un délassément à leurs fatigues, dans une soirée toujours intéressante et instructive, à la bibliothèque, qui serait alors, j'en suis persuadé, trop petite pour contenir le nombre des lecteurs. Et ce ne serait plus un public indifférent, venant lire pour lire mais un public curieux, chercheur, désireux de pénétrer, vérifier, contrôler, les mille théories dont il tire chaque jour des applications inconscientes.

Les bibliothèques des mairies, celle de Sainte-Geneviève, de l'Ecole de médecine, etc. sont ouvertes le soir, et sont des plus fréquentées, et cependant, on n'y trouve, dans les premières, qu'un nombre très restreint d'ouvrages ; dans les secondes, que des livres tout à fait spéciaux. De plus, elles sont situées dans des quartiers excentriques.

Notez encore que les cours du conservatoire des arts et métiers, ceux de l'association philotechnique, les salles de réunions, de conférences, sont comblés tous les soirs d'un public avide de tout ce qui touche aux arts, aux sciences et à la littérature.

Ne voilà-t-il pas de bons exemples et des motifs suffisants pour que l'administration cède enfin à un désir, très souvent manifesté par l'opinion publique, et tienne ouverte tous les soirs la salle de lecture de la Bibliothèque nationale. ».

Puis, le journaliste donne sa réponse : « Et d'abord notre correspondant oublie que l'ouverture de la Bibliothèque nationale le soir ne dépend pas de l'administration, mais bien du ministre de l'Instruction publique. L'utilité d'une telle mesure a d'ailleurs été prévue par l'architecte qui doit construire la nouvelle salle sur l'emplacement des maisons prochainement expropriées. Les travaux et les dépenses à cet égard ne sont pas de médiocre importance. Pour ouvrir seulement la salle publique de lecture le soir, il faudra installer les appareils, ce qui ne peut se faire qu'au moyen d'un crédit à voter par les Chambres, sur la proposition du ministre, et, de ce chef, on peut au moins prévoir une dépense de 50 000 francs. Il faudra encore un personnel double, car le personnel actuel, déjà surmené, est incapable évidemment de suffire à une seconde séance, et on ne peut demander à un employé douze heures de travail pour ainsi dire consécutif. Et, de ce chef encore, on peut compter sur une dépense de 50 000 francs. Et quand bien même, dès demain, la salle publique serait ouverte le soir, elle ne ferait pas double emploi avec les bibliothèques municipales. Ces dernières ne sont en effet composées que d'ouvrages facilement remplaçables. Il n'en est pas de même pour la Bibliothèque nationale qui prête à ses lecteurs de la salle publique des ouvrages de valeur et qui ne sont plus depuis longtemps dans le commerce. Les projets de l'administration et ceux de l'architecte Pascal sont bien autrement importants. La salle de lecture qu'il s'agit de construire prochainement sera au moins aussi grande que la salle de travail actuelle et contiendra pour le moins 300 places.

Elle sera ouverte même le soir ; on y communiquera, non seulement les ouvrages de la salle actuelle de lecture mais ceux de la salle de travail ; on y pourra également consulter les cartes et les mss dont on aura demandé la communication dans la journée. Il va sans dire qu'un personnel spécial, nombreux et trié sur le volet, sera mis à même de répondre à toutes les exigences des lecteurs.

Quant à la grande cour intérieure, il est question de la couvrir par un immense vitrage et de la transformer en une sorte de jardin d'hiver où les travailleurs pourraient trouver un moment de repos au milieu de quelques-uns des magnifiques monuments antiques que possède le cabinet des médailles et qui seraient exposés avec des inscriptions, des statues, des objets d'art de manière à faire de cette cour le véritable vestibule du temple de la science ».

Description de la salle publique à sa réouverture après travaux en 1881¹⁹⁷ :

« Le 1^{er} janvier, la salle de la Bibliothèque nationale, rue Colbert, était fermée pour cause de déménagement. C'est aujourd'hui lundi qu'elle sera ouverte. Quinze jours n'ont pas été de trop pour transporter dans le nouveau local les vingt mille volumes qui forment son fonds propre, sans compter ceux en nombre encore plus considérable qui garnissaient les anciennes armoires, et qui, doubles, forment une seconde bibliothèque, dont le public n'est malheureusement pas admis à profiter. Le nouveau bâtiment que la salle Colbert occupe forme un rectangle allant depuis le coin de la rue Richelieu jusqu'au milieu de la rue Colbert. L'entrée du public n'est pas changée.

Aussitôt après avoir franchi une sorte de petite antichambre, où le concierge vous débarrasse de votre canne ou de votre parapluie, vous entrez dans une salle étroite et obscure, peinte à la chaux et sur laquelle s'ouvrent plusieurs portes. A droite monte *majestueusement* un escalier qui n'a rien de monumental, -oh non ! En madriers de sapin à peine équarris, et l'on parvient au premier étage.

Devant vous, une porte, - c'est curieux le nombre de porte qu'on rencontre,- vous la poussez et vous entrez dans un nouveau vestibule dont la décoration n'a rien de pompeux.

A droite, encore une porte, au-dessus de laquelle on lit enfin l'inscription : Salle publique provisoire de lecture. On pénètre alors dans une pièce octogonale de dix mètres sur dix qui est réservée à la lecture des journaux. Avec des coffres qui contiennent la collection du Moniteur et des Débats est installée une table sur laquelle huit lecteurs au plus peuvent développer ces immenses volumes. Peut-être, en disposant autrement le mobilier, eût-il été possible de gagner quatre places, ce qui n'était pas à dédaigner car ce nombre de huit places ne semble pas répondre aux besoins réels.

Cette première pièce n'est éclairée que par une fenêtre donnant sur l'étroite rue Colbert. Si l'on regarde devant soi, on a la perspective riante d'une galerie de trente mètres de long, largement éclairée de chaque côté par sept fenêtres, dont trois sont à plein cintre et forment le motif milieu de la façade sur la grande cour intérieure.

Si cette salle, toute fraîche et coquettement décorée, est admirablement éclairée, par cela même, le peu de largeur des trumeaux ne laisse aux livres qu'une place tout à fait insuffisante. On a donc coupé la salle en hauteur par un balcon en fer ; ce qui a permis d'installer deux services : en bas la littérature ; sur l'étagère, la théologie et la jurisprudence.

¹⁹⁷ Cf. Ibid. *La ville de Paris*, « Réouverture de la salle de lecture de la Bibliothèque nationale », 17 janvier 1881.

Mais comme il restait deux services, et les plus importants quant au nombre des volumes et à l'accroissement qui leur est donné tous les jours, l'histoire et les sciences, il a fallu les loger dans les combles, où nous les retrouverons tout à l'heure.

Au milieu de la galerie et adossé à la façade sur la cour, se dresse le bureau central où siègent les employés chargés de distribuer les demandes dans les différents services. Des catalogues rédigés avec le plus grand soin sont mis dans les embrasures des baies à la disposition du public, qui trouve également dans cette salle un certain nombre de revues littéraires et scientifiques.

Par malheur, cette galerie ne pourra donner asile qu'à 102 lecteurs. Il avait été question d'augmenter ce nombre d'une quarantaine de places par l'adjonction d'une table qui aurait été placée dans l'axe de la salle, mais le conservateur des imprimés, M. Thierry-Poux, a dû, bien à regret, vu l'insuffisance numérique du personnel, renoncer provisoirement à donner satisfaction à un besoin qui se traduit quotidiennement aux yeux des passants par une véritable *queue* de lecteurs attendant sous la pluie ou la neige qu'une place soit devenue vacante.

Cette insuffisance numérique du personnel saute aux yeux lorsqu'on sait que la première année normale du fonctionnement de cette salle de lecture, en 1869, 34 472 lecteurs ont demandé 57 353 volumes, tandis qu'en 1879, 88 169 volumes ont été communiqués à 61 380 lecteurs. C'est dire qu'en dix ans le travail a doublé bien que le nombre des employés soit resté le même, et cette progression n'a pas encore subi le moindre arrêt.

A l'extrémité de la galerie, derrière des barreaux de fer et un vitrage dépoli, se cache une salle semblable comme dimension et comme décoration à celle que nous avons rencontrée tout d'abord ; seulement son éclairage est meilleur, car deux larges fenêtres s'ouvrent sur la place Louvois et la rue Colbert. C'est là que se fait la *cuisine*, que se mettent en ordre les périodiques, que se préparent les trains de reliure, que se confectionnent les catalogues, que s'inscrivent sur des registres spéciaux les volumes qui entrent, tous travaux impossibles à faire en présence du public. C'est, en un mot, l'officine et le laboratoire de la salle de lecture.

Nous n'avons dit que deux mots de la décoration de la salle mais ils suffisent pour faire pressentir que l'architecte, M. Pascal, dont le talent n'est plus à vanter, a su parfaitement tirer parti d'une disposition qui lui était imposée par son prédécesseur, l'emploi du fer apparent.

Il faut également se louer de l'obligeance avec laquelle M. Pascal a fait droit aux réclamations du personnel de la salle, qui, au courant des besoins du public, a réclamé certaines modifications de détail aux projets primitifs et a obtenu gain de cause toutes les fois que les nécessités de la construction ne s'y sont pas opposées.

Les arcs surbaissés qui marquent les différentes parties de la salle de lecture sont ornés de cartels décorés de feuillages de chêne, de laurier, de guirlandes de capucines ou de palmes au milieu desquels figurent les noms d'imprimeurs et de bibliographes célèbres. Dans le pavillon à l'entrée, ce sont Nicolas Jenson (1470-1481), Urbin Gering (1470-1509), Antoine Vérard (1485-1511). Dans la galerie se lisent les noms des Etienne XVI et XVIIe siècles, et des Didot XVIII et XIXe siècles ; dans la salle du catalogue, ceux de Van Praet (1764-1837) et de dom Maugérard (1735-1815).

Quant aux combles auxquels on parvient par un escalier intérieur donnant sur la cour, ils sont aménagés comme tous ceux de la bibliothèque et nous devons avouer que le séjour n'y doit pas être agréable à cause du froid en hiver et de la chaleur en été.

Telles sont, en résumé, les dispositions de la nouvelle salle de lecture.

A côté des avantages que nous avons signalés, le public trouvera à la nouvelle organisation des inconvénients sensibles. C'est ainsi qu'il ne sera plus en rapport direct avec les employés qu'il pouvait consulter sur l'objet de ses recherches et que les communications, grâce à cette dissémination des services, deviendront infiniment moins rapides.

Qu'il prenne patience cependant, ce bon public, la nouvelle salle n'est que provisoire, - il est vrai que l'ancienne, également provisoire, a duré douze ans, de 1868 à 1880. - Mais l'architecte tient, lui aussi, à ériger son monument le plus rapidement possible, et c'est sur cette pensée consolante que nous terminerons cet article, en rêvant au jour où M. Pascal aura pu, selon son très vif désir, éclairer, le soir, la nouvelle salle à l'électricité, essai qu'il ne lui a pas encore été permis de faire, bien que certains industriels soient venus mettre gratuitement leurs appareils à sa disposition. ».

Critique de la salle publique provisoire¹⁹⁸ :

« Dans la salle de travail, tout finit par s'arranger, grâce à la courtoisie du personnel. Les employés cherchent, ne trouvent pas et paraissent si désolés qu'on les console en mettant tout sur le malheur des temps. [...] Si vous voulez voir le côté sordide de ces économies, allez à la salle de lecture publique. Des escaliers branlants, des portes mal jointes qui semblent empruntées à une agence de démolitions, une salle qui a l'air d'un chauffoir de maison centrale, voilà ce que le premier établissement scientifique et littéraire de France offre aux pauvres gens, aux ouvriers, au grand public en un mot. Je demandais là la *Gazette des Tribunaux* ; elle n'y était pas naturellement, mais quel ton dans la réponse ! Comme on est loin des égards de la salle de travail ! Palsambleu ! Qu'on est heureux de ne pas être prolétaire dans une république qui se prétend démocratique ! Qu'on est content d'avoir un journal, une plume, de pouvoir se défendre un peu à l'occasion ! Ainsi je pensais en battant précipitamment en retraite à travers ces couloirs où tout est hostile, malveillant, où tout semble crier aux visiteurs : « Qu'est-ce que vous venez faire ici ?¹⁹⁹ ».

Cela dure depuis quinze ans et personne, à la Chambre, n'a demandé, ne fût-ce que pour le principe, une salle de lecture publique digne de la capitale. On a voté, il est vrai, trois millions pour des travaux d'isolement d'ailleurs parfaitement inutiles, et j'en suis encore à me demander comment. [...] **L'argent que le budget actuel prend par milliards aux contribuables semble avoir le caractère particulier de l'argent que certaines filles prodiguent sans arriver à constituer une maison cossue. Elles ont des robes tapageuses et pas de linge dans les armoires ; au sortir d'une pièce luxueusement meublée, on est stupéfait de trouver sur une étagère une bougie figée dans un goulot de bouteille.**

¹⁹⁸ Cf. Ibid. Article publié dans la rubrique « Causerie » sous le titre « La Bibliothèque nationale », 30 mars 1885.

Notre pauvre bibliothèque nationale ressemble un peu à ces intérieurs. Les objets de première nécessité y manquent quoiqu'on n'épargne pas l'argent pour les superfluités. On a exproprié les maisons voisines à grands frais, mais on ne s'est pas occupé de mettre à la disposition des travailleurs un vestibule, une galerie couverte où ils puissent attendre l'ouverture des portes. L'hiver, sous la neige et sous la pluie, on voit des savants à cheveux blancs, des prêtres, des vieillards bien légèrement vêtus souvent, qui battent la semelle à l'entrée ou se mettent à l'abri sous les portes cochères voisines. C'est navrant. Les députés, il est vrai, ont une excuse ; bien peu sont venus travailler là, et la plupart, j'imagine, sont convaincus que la bibliothèque est comme l'Obélisque dans lequel on ne pénètre pas... ».

Article paru dans la presse anglo-saxonne au sujet de la salle publique en général²⁰⁰ :

« The reader who comes to work at the National Library must obtain an entrance card if he wishes to gain admittance into the private reading room, another room in the rue Colbert is open free to everyone and, so to speak, reserved to the poorer class of people or stray visitors, who seek its shade in summer and its congenial atmosphere in winter. This distinction is somewhat arbitrary, for it is certain that the intellectual level of the private reading room does not surpass, if even it attains, the level of the room where the less fortunate are relegated. Matthew Arnold, while travelling in the US was astonished to find himself in a library at NY seated beside a boy with naked feet who was absorbed in his book: in France, the dignity of a reader in frock coat would be more than astonished: he would be scandalized in the highest degree by such promiscuousness, because our manners and our institutions are at complete variance ».

Des lecteurs de la salle publique, de l'ouverture le soir et des risques d'incendie²⁰¹ :

« L'esprit démocratique dit-on. On ne croit pas possible de refuser à qui veut s'instruire l'entrée du tabernacle : il faut que tout homme puisse, après son labeur, avoir accès à la bibliothèque. Ne l'ouvrir que le jour, c'est ne la rendre accessible qu'à un certain groupe ; l'égalité proteste contre l'arbitraire de cette sélection. Tel est l'argument. Il plaint aux simplistes. Le lieu commun, qui ne manque point de séduction, y a sa part très large. Vous convient-il que nous raisonnions un peu et qu'au sentiment, décevant guide, nous opposions la logique – hors laquelle il n'est point de salut, s'il est des aventures.

Il y a deux classes de travailleurs à pour les bibliothèques. La première est composée d'érudits plus ou moins acharnés ou sérieux ; la seconde d'amateurs à des titres divers qui ne font pas de l'étude leur seule occupation. Il y a une troisième classe qu'on peut voir à la salle de lecture publique à la nationale et ailleurs, de laquelle il n'y a rien à dire : elle est formée des lazzaroni du livre, qui s'étalent sur les ouvrages comme leurs pareils sur le sable.

Ils lisent, bâillent, se pouillent, s'endorment, calmes vagabonds vaguement teintés de littérature dont l'idéal oscille entre le Coureur des Bois et Balsamo. Ils sont sans intérêt et ce n'est point sur ces obscurs lecteurs que la démocratie, si douce qu'elle soit aux déshérités, a eu l'intention de verser des flots de lumière.

²⁰⁰ Cf. BN/NAF/13027, *The Sun*, 18 mai 1890.

²⁰¹ Cf. Ibid. *L'Eclair*, « Le feu à la Bibliothèque nationale », 14 septembre 1891.

Elle s'en tient aux autres, qui savent, des bons livres, extraire la substantifique moelle. Les premiers, les vrais travailleurs de bibliothèque, les érudits représentent une population assez limitée, puisque le nombre de places privilégiées mises à la disposition de ceux qui les désirent est quasi-suffisant en toute saison et à toute heure. Ceux-ci ont tout loisir, en hiver, de travailler six heures, et huit en été. C'est un raisonnable maximum de labeur pour ces travaux appliqués. Prolonger du tiers ou du double cette tâche, ce serait au-dessus des forces de la plupart des lecteurs assidus. A quoi l'on objecte que si les érudits qui n'ont pas d'autres occupations peuvent jouir des facilités de la bibliothèque, il n'en est pas de même des autres de la seconde catégorie, retenus dans le jour par un travail matériel et qui n'ont que le soir à consacrer à leurs études. Ceux-là, en effet, sont dignes d'une profonde sympathie, et la démocratie a le devoir de faciliter leur tâche dans la plus large mesure. Mais considérez que la b ne leur est d'aucune utilité exclusive. Les travaux qu'ils font, en dehors de leurs travaux matériels, sont évidemment secondaires, n'exigent point le secours de ces docs rares, précieux, uniques, qu'on ne trouve qu'à la nationale. En ce cas, les nombreuses bibliothèques municipales ou spéciales leur sont ouvertes. Ils y peuvent puiser jusqu'au soir fort tard : ils peuvent même emporter à domicile les ouvrages dont ils ont besoin.

Qui viendrait à la Bibliothèque nationale ouverte le soir ? Les érudits paresseux pour se lever tôt, qui rattraperaient à la lumière le temps perdu au jour du matin. Seraient-ils une cinquantaine, une centaine ? Peut-être. Mais voyez-vous qu'il y ait absolue nécessité pour ces messieurs qui en prendraient à leur aise, d'organiser un dangereux et coûteux service d'éclairage sans parler d'un surcroît de personnel ? [...] Notre bibliothèque n'a pas les moyens de courir des chances d'incendie, si minimes soient elles, uniquement pour complaire à quelques potasseurs désireux de faire la grasse matinée ».

Typologie des lecteurs de la salle publique après les nouveaux aménagements de 1898²⁰² :

« La Bibliothèque nationale a rouvert les portes de la salle publique de lecture, rue Colbert. Le local a revêtu une apparence de fraîcheur, de jeunesse qui lui sied à merveille par cette saison printanière. Quant au personnel, enfin reposé et toujours aimable, il attend de pied ferme ses lecteurs d'été. **Car il y a dans cette partie éternellement provisoire du vaste établissement, une clientèle qui, aux dires d'observateurs compétents mais malicieux, se modifie selon les variations de la température. On a même remarqué que chez un certain nombre d'individus la passion de la lecture semblait croître en raison directe de la baisse du thermomètre... à l'extérieur.** Ceux-là vont sans doute profiter des beaux jours pour faire un peu d'école buissonnière et feuilleter ce grand livre de la Nature en marge duquel le Soleil a coutume de mettre d'éblouissantes enluminures. De sorte que la bibliothèque appartiendra pendant quelques temps à ses véritables habitués ; à ceux qui, par toutes les saisons, prennent plaisir à y venir travailler ou se distraire : érudits, écrivains en quête d'un renseignement, journalistes à la recherche d'une date, jeunes gens emprisonnés dans la grande cité et qui tentent, ne pouvant voyager, de prendre une bouffée d'air exotique en des récits d'excursions à travers les continents et les mers. Fait intéressant à noter : autrefois, cette partie du gros public s'adonnait de préférence à l'émotion des romans d'A Dumas, d'E Sue ou de Frédéric Soulié. Aujourd'hui, la génération nouvelle est irrésistiblement portée vers les relations des aventures lointaines, en des pays d'autant plus beaux qu'ils sont plus inconnus.

²⁰² Cf. Ibid. *Le Petit journal*, « A la Bibliothèque », 3 mai 1898.

Certes, cette salle publique de lecture ne peut donner à aucun visiteur l'idée de **la véritable Bibliothèque** ; de celle où des savants, aux tons d'ivoire jauni, pâlisent sur des manuscrits hiéroglyphiques, des incunables ou des in-quarto terrifiants. Les mœurs y paraissent plus simples, les habitudes plus terre à terre. **Là, le Larousse règne en souverain maître et tranche toutes les questions avec une autorité indiscutée. Là, également, bien des mains de travailleurs, plus habituées à manier l'outil que la plume, tournent les pages de livres simplement destinés à récréer un peu l'esprit, tandis que le corps se repose.** Mais on aperçoit cependant, à quelques places privilégiées, choisies après de mûres réflexions et de sages comparaisons, les vrais et rares fidèles du lieu ; c'est-à-dire ceux qui y fréquentent avec l'assiduité du plus parfait des bureaucrates et dans l'existence desquels les périodes de fermeture causent des vides lamentables. Ceux-là, dont la résignation est à toute épreuve et dont la modestie n'a pas besoin de fauteuil rembourré qu'il faut obtenir par voie d'autorisation directoriale, ont voué quelquefois toute leur vie à une œuvre qu'ils ne finiront jamais. [...] Un de ces admirables adeptes de l'idée bizarre a consacré tout ce qu'il possédait de forces à relever les erreurs de géographie commises par nos plus grands écrivains. [...] Un autre spécialiste de la statistique a travaillé toute l'année dernière à relever les calembours dans l'œuvre complète de V. Hugo et il veut maintenant établir le nombre exact de fois que le grand poète fit rimer ombre avec sombre. Mais le plus original parmi les hôtes assidus de la salle publique de lecture fut certainement cet homme d'un âge assez avancé qui [...] venait régulièrement chaque matin à la bibliothèque et lisait le numéro du *Journal des Débats* correspondant à la date du mois où l'on se trouvait, mais antérieur de 40 années. [...] Il s'habillait à la mode de l'époque mais toujours en noir et, à part sa singularité d'esprit bien inoffensive, ne donnait aucun signe de déséquilibre. [...] Mais ces clients singuliers de la bibliothèque disparaissent de plus en plus et le dernier d'entre eux aura probablement cessé d'exister avant que l'Etat se décide à terminer les travaux prévus et à donner au monument le développement qu'il doit avoir, selon les règles de l'architecture la plus élémentaire ».

Critiques concernant la salle publique de lecture (reprise des leitmotivs habituels concernant le lectorat) et remarques sur l'ouverture à terme d'une nouvelle salle publique :

« Les futurs travaux de reconstruction concerneront trois lots. Le premier comprend les locaux situés sur les rues Vivienne et Colbert qui serviront au dépôt des journaux et des imprimés. Le second lot comprendra une grande salle publique de travail, de forme ovale, inscrite dans le rectangle occupé à l'heure présente par les terrains vagues. Elle renfermera 350 places. Un large vestibule, une entrée au moins aussi importante que l'entrée actuelle de la rue Richelieu donnera accès de la rue Vivienne dans cette nouvelle salle. Les bâtiments du 3^e lot formeront rectangle du côté de la rue Vivienne et du jardin. Le Rez-de-chaussée recevra les deux fameux globes de Coronelli qui ont servi à l'éducation du grand dauphin et que le manque de place avait fait reléguer depuis 12 ans dans une salle retirée de la Bibliothèque. Tout autour sera disposé une sorte de musée épigraphique formé de mille objets curieux aujourd'hui épars dans toutes les parties de la Bibliothèque. Le premier étage comprendra le cabinet des médailles. Enfin, les locaux occupés aujourd'hui par la salle publique seront affectés au service des manuscrits. C'est nécessaire. Les deux salles publiques de lecture ne peuvent contenir tous ceux qui veulent profiter des richesses de l'établissement de la rue de Richelieu. **La salle populaire, où l'on est admis sans carte, sans formalité aucune, est ridiculement exigüe. On y a accès par un escalier vermoulu qui doit être provisoire depuis bien des années. Je ne me suis risqué que bien rarement dans cette salle et encore n'était-ce point pour y travailler : les vieux bouquins (rebut des catalogues) qu'on peut y trouver, sont dénués du moindre intérêt. J'y suis allé passer quelques heures pour étudier le public très spécial qui la fréquente : des vagabonds au visage terreux, à la barbe inculte, des déclassés en redingote grasseuse, au faux-col défraîchi, sont affalés**

sur les longues tables et le nez dans de vagues dictionnaires, se reposent des fatigues de la nuit passée en pérégrinations à travers Paris. Cette salle présente parfois l'aspect d'une cour des miracles silencieuse où les misérables ont des physionomies exagérément sérieuses d'écoliers en retenue et surveillés par un pion sévère [...] ²⁰³ ».

« Actuellement, il y a deux façons d'entrer à la Bibliothèque nationale, section des imprimés : par une carte très libéralement accordée, qui donne accès à la salle de travail et dans laquelle on peut se faire apporter tous les ouvrages existants ; ou en se présentant tout de go à la salle publique, où l'on tient à la disposition de ceux qui y pénètrent environ trente mille volumes de lecture courante. Qui n'a pas vu, surtout en hiver, la population qui s'y presse, ignore ce que peut être un asile de jour. Là, le loqueteux, qui fuit la bise glaciale des ponts, en attendant la soupe que lui servira la caserne ou Fradin, vient se nourrir de la littérature populaire des Sue et des Dumas. Les sièges sont confortables, l'atmosphère tiède, et le ronronnement des périodes romanesques incitent à une réparatrice somnolence. Le front s'incline sur la page ouverte et le volume prêté, sous le coude replié du cheminé, devient une clef des songes. Les privilégiés de ce docte dortoir sont juste cent, chaque jour.

Lefas ²⁰⁴ a paru croire que la salle en construction qui va occuper un espace si précieux n'a d'autre but, alors qu'ils auront quitté l'asile temporaire de la rue Colbert promise aux manuscrits, que de mettre à la disposition de ces dormeurs 300 places de plus. « Il s'agit, dit-il, de faire construire sur les terrains destinés à l'agrandissement de la bibliothèque nationale une seconde salle du public de 300 ou 400 places, très belle et par conséquent très chère ». Ce serait une hérésie d'autant plus flagrante que la salle actuelle des travailleurs est insuffisante, et qu'en somme Paris est assez pourvu en bibliothèques où le peuple peut aller se distraire, sans disputer à nos collections et aux érudits une place dont l'on a un sérieux besoin sur un terrain désormais inextensible. [...] M. Coeycque vient, à nouveau, de rouvrir ce débat en termes nets et colorés : La salle publique, dit-il, constitue aujourd'hui une curiosité parisienne du même ordre que le cabaret du Père Lunette ou celui de Château-Rouge ; or, l'administration n'a rien trouvé de mieux que d'affecter une notable partie du terrain de la rue Vivienne à la construction d'une nouvelle salle publique, une salle immense et luxueuse comme il convient à toute œuvre d'architecture officielle et l'on trouvera bientôt tout le confort de Fresnes. Ainsi donc, à la tribune de la Chambre et dans les papiers publics, on dénonce l'emploi abusif du terrain de la bibliothèque nationale voué à la construction d'une salle de travail qui coûtera plusieurs centaines de mille de francs pour hospitaliser 400 ou 500 loqueteux qui viennent lire là ces *Mystères de Paris* dont ils sont au dehors les héros. [...]

Renseignements pris auprès de M. Marchal, conservateur du département des imprimés, et de ses collègues, il apparaît que loin de songer à conserver une salle de lecture publique, ouverte à tout arrivant qui ne vient que s'y chauffer, on songe à faire disparaître cette institution parasitaire, absorbant une place qui serait mieux employée, et un personnel qui fait défaut ailleurs. La salle qui se construit en ce moment et qui sera sans doute éclairée le soir sera ouverte très libéralement, mais à des travailleurs qui auront sollicité leur admission, dont on connaîtra les titres, et qui viendront non profiter de l'abri, mais des richesses qu'on y aura accumulées. Il sera mis à leur disposition 100 000 ouvrages, constituant un fonds suffisant pour tant de ces études auxquelles se livrent actuellement la moitié des habitués de la grande salle. Celle-ci, qui est envahie par un public de plus

²⁰³ Cf. Ibid. *L'Évènement*, Notes parisiennes, « A la nationale », 21 janvier 1899.

²⁰⁴ Il s'agit d'un journaliste.

en plus parasitaire et qu'il est impossible d'éliminer, se verrait, de la sorte, débarrassée de ces hôtes qui tiennent le milieu entre le béat endormi de la rue Colbert et le véritable érudit qui fait œuvre laborieuse et n'a pas ses coudées franches dans la salle construite autrefois pour lui et fâcheusement envahie.

On voudrait, en somme, renvoyer le lecteur bénévole qui pourrait tout aussi bien sommeiller dans son square ou sous son pont, voire s'il a l'amour de l'art, aux musées et dans les bibliothèques municipales, très répandues ; et dans la seconde catégorie des travailleurs faire une sélection : ceux dont les travaux coutumiers se bornent à des références faciles seraient accueillis libéralement dans la salle que l'on construit ; la salle actuelle, allégée de cette clientèle, resterait le sanctuaire des véritables travailleurs. L'idéal n'est point de ce monde : on l'éprouve à seulement exposer de tels projets. Que le départ sera malaisé entre les clients des 100 000 volumes et les privilégiés de tous le dépôt ! On voit bien le moyen d'écarter le vagabond, simplement en lui posant deux ou trois de ces questions auxquelles il n'aime pas répondre. Mais les inutiles, les maniaques, les flâneurs, est-on sûr de pouvoir les tous diriger sur la sale au dépôt restreint ? En réalité, la Chambre et M. Coyecque ont eu raison : c'est bien en principe pour les habitués pittoresques de la salle Colbert qu'on édifie à grands frais la salle de la rue Vivienne, mais les administrateurs se flattent qu'une fois terminée, elle ne leur servira pas. Il est agréable de l'espérer ; quant au contraire, par le temps qui court, est-on si fou de le craindre ?²⁰⁵ ».

Suite des typologies de lecteurs de la Bibliothèque nationale :

Discours fictif, rapporté par un journaliste, d'un poète illuminé ayant passé quatre années entières à travailler à la Bibliothèque nationale :

« **La Bibliothèque nationale c'est comme la morphine.** [...] on entre à la Bibliothèque pour cueillir une simple petite note. Les livres féroces et endormeurs guettent le nouveau venu. Le premier bouquin ne suffit pas, on en demande un autre, puis dix, vingt, cent, mille... On ne peut plus penser sans avoir là sous la main la pensée d'un autre. Et crac ! On est fichu ! **On devient bouquinier.** Il m'a fallu pour me soustraire à cette passion, à cette maladie de la lecture, des efforts inouïs, et j'ai toujours peur d'une rechute. N'entre pas à la Bibliothèque si tu tiens à conserver une vision originale et personnelle des êtres et des choses. N'entre pas je t'en supplie. Va plutôt au café-concert, aux Montagnes russes... Livre-toi à la débauche ; mais ne te lance pas dans la fatale passion des bouquins, cette hideuse passion qui rend chauve avant l'âge, qui fait blanchir la barbe des éphèbes, qui tord les membres, voûte le dos, trouble la vue et détruit la volonté et la pensée. [...] On se trouve dans une sorte de solitude en face des vieux livres dont vous entendez le langage silencieux. Dès lors on conçoit que des gens se passionnent pour la vie presque monacale du bouquinier et qu'ils oublient le but de leurs travaux, pour le plaisir du travail lui-même. Oui, mais aussi, sous le jour blafard qui tombe des hautes baies, on voit des êtres à demi-aveugles, blanchis, courbés, qui semblent être morts depuis longtemps. Ces lecteurs ne semblent point appartenir au monde actuel, ils ont l'air d'être momifiés. Quelques-uns font des gestes de revenants, d'autres toussotent comme on devait le faire avant 89 ; certains, dès qu'ils se remuent, craquent comme de vieux meubles. [...] Mais ces gens-là semblent si heureux dans leur douce folie. Pourquoi voudrait-on la leur arracher ?²⁰⁶ ».

²⁰⁵ Cf. Ibid., *L'Eclair*, L'actualité, « Les agrandissements de la Nationale », 6 mai 1903.

²⁰⁶ Cf. Ibid. *La France*, 10 octobre 1890.

« La population qui fréquente assidûment la bibliothèque nationale se recrute dans toutes les classes de la société, bien que généralement elle s'occupe surtout de littérature, de science et d'art. [...] On y trouve la coquette qui entre voilée, s'assied, se dévoile et se revoile à demi, aux trois quarts, tout à fait ; se gante, se dégante et se regante, s'étire une mèche, la déplace et la replace, prend des poses ou s'aspire. On y voit la femme de lettres piochant un volume d'érudition avec autant d'ardeur qu'un paysan normand en met à retourner sa terre. Il y a l'institutrice faisant courir sa plume avec la prestesse qu'elle employait à manier son aiguille ou son crochet une heure auparavant. On y sourit du bas-bleu qui demande et lit avec componction ses propres volumes. Il y a les discrètes ; mais il y a les babillardes ; les vraies et les fausses veuves. Le côté des hommes n'est pas moins récréatif lorsque l'on a le loisir de l'analyser d'un coup d'œil. En face du rentier qui ronronne doucement sur un ouvrage de Voltaire, après un trop succulent déjeuner, il y a l'infortuné professeur au cachet qui, tout en parcourant un journal du matin, oublie en somnolant que son estomac bat vainement le rappel. Entre le licencié d'hier, frais ganté et le savant asthmatique, vient s'asseoir éreinté le courtier d'annonces. A droite, l'un admire ses ongles ; à gauche, l'autre tousse et expectore une bouffée d'air froid, la troisième s'affaisse de fatigue [...] ²⁰⁷ ».

« C'est un petit monde spécial que la clientèle de la Bibliothèque nationale. De vieux prêtres, des demoiselles âgées, des érudits respectables qu'on aperçoit toujours aux mêmes places constituent le fonds solide de la maison. A côté de ces fidèles se groupe l'armée flottante des intermittents. Ceux-ci n'ont point coutume de parler entre eux ; ils ne sont pas néanmoins, des étrangers les uns aux autres. Quelquefois, en voyant pénétrer dans la grande salle une petite dame à la tenue sévère ou un monsieur en chapeau haut de forme, un habitué, penché sur une vieille édition des Pandectes, songe : « Tiens, en voilà un, ou une, qu'on n'avait pas vue depuis longtemps ! » Et il replonge son nez dans l'in-folio. La Bibliothèque est une grande famille dont les membres ne se connaissent point mais se sentent tout de même unis par une sorte de parenté secrète ²⁰⁸ ».

III. VERS UNE BIBLIOTHEQUE MODERNE

1. Articles de Presse

Réflexions architecturales sur la bibliothèque « de l'avenir » ²⁰⁹ :

« La plupart des grandes bibliothèques publiques de l'Europe sont des édifices primitivement destinés à d'autres usages et adaptés après coup à leur destination présente. Tel est notamment le cas pour la Bibliothèque nationale, à Paris, et pour celle du British Museum, à Londres. [...] Quoi qu'il en soit, il serait digne de notre Ecole des Beaux Arts de mettre au concours, dans une de ses prochaines épreuves d'architecture, le plan idéal d'une **bibliothèque publique établie selon des principes véritablement modernes et rationnels**. En attendant qu'elle le fasse, ou qu'un artiste inspiré trouve spontanément la meilleure formule d'exécution, M. Magnusson, de Cambridge, suggère

²⁰⁷ Cf. Ibid. f. 52.

²⁰⁸ Cf. Ibid., *La Liberté*, 20 juillet 1901.

²⁰⁹ Cf. Ibid., *Le Temps*, Lectures étrangères, « La bibliothèque de l'avenir », 20 mars 1880.

dans l'*Athenaeum* un plan qui paraît ingénieux et bien conçu. [...] Il pense que la forme la plus convenable et la plus simple est *une coupole centrale entourée d'une galerie qui la contourne en manière de colimaçon* et qui peut s'allonger au fur et à mesure des besoins. La coupole centrale sert de salle de travail ; la galerie en colimaçon, de magasin à livres ; des couloirs rayonnants la coupe de distance en distance, de manière à permettre dans le minimum de temps l'accès des employés à un segment quelconque. La ventilation, le chauffage et l'éclairage de l'édifice sont des plus aisés ; il en est de même de la surveillance, au point de vue de l'incendie. Enfin, toutes les fois qu'un accroissement des magasins est jugé nécessaire, il suffit de continuer l'allongement de la galerie en spirale, au point où il était resté, sans que les aménagements ou les travaux ordinaires de la maison en souffrent le moins du monde. Quant à la coupole centrale, en s'élevant quand cela devient nécessaire, elle peut fournir en hauteur autant d'étages de salles de travail qu'il en faut au nombre croissant des lecteurs. Il n'y a probablement pas de plan qui puisse mieux se prêter, sur un espace donné, à des développements quelconques, et abriter un chiffre égal de volumes et de travailleurs ».

Des journaux de la Bibliothèque nationale²¹⁰ :

« La salle des journaux autrefois annoncée devait donner asile dans un corps de bâtiment de la bibliothèque nationale à tous les journaux de Paris, des départements, et aux principales feuilles étrangères, mais encore **recevoir les lecteurs et les travailleurs venus uniquement et spécialement à la bibliothèque pour consulter les journaux**. La bibliothèque a fait tout son possible mais les fonds ont manqué pour acheter les quelques tables et chaises nécessaires pour admettre le public au milieu de ces collections. [...] **Il ne s'agissait pas bien entendu d'établir une sorte de cabinet de lecture pour les journaux du jour ; ces journaux-là s'achètent chez les marchands et, s'ils remontent à une semaine ou deux, au bureau du journal**. Quand il s'agit d'un journal récent, d'ailleurs, on sait ce qu'on veut y voir ; on n'a pas oublié le jour de la publication de l'article que l'on cherche. Il en est tout autrement quand il s'agit d'une recherche à faire dans les journaux d'une époque plus ou moins déterminée. [...] Dans le projet un instant ébauché, **une longue table et quelques fauteuils devaient être disposés dans le magasin même des journaux** mais, à moins de ressources budgétaires imprévues, le projet est aujourd'hui irréalisable. [...] La communication des journaux dans la salle de travail est aussi gênante pour les lecteurs que pour ses voisins, surtout quand chaque place est occupée par un travailleur, ce qui arrive généralement tous les après-midi ; alors les coudes et les volumes se serrent forcément et le grand et bruyant déploiement des journaux effraye les uns et agace les autres.

De la mise en place de nouvelles structures de convivialité : buvette, buffet, fumoir

« Nous voulons parler de l'installation d'une buvette pour ceux qu'un labeur de longue haleine occupe des journées entières dans les salles de travail. Les tempérants et la buvette. C'est semble-t-il une question de détail, que cette question de la buvette. Détail qui a bien son importance cependant si l'on songe que la plupart des habitués de bibliothèques sont gens de mœurs sédentaires et de profession assise ; ce qui, chacun le sait, développe ou fait naître les maladies de l'estomac. C'est en effet chose connue aujourd'hui que les gens de lettres sont fatalement voués à la douloureuse dispepsie et aux autres variantes des affections qui troublent les fonctions digestives.

²¹⁰ Cf. Ibid., *Le Petit journal*, « La salle des journaux à la Bibliothèque nationale », 19 avril 1886.

Lorsqu'il s'agit d'installer une buvette à la bibliothèque nationale, deux camps se trouvèrent en présence. Imbus de nous ne savons quelles fausses idées d'outre-océan sur la réglementation de l'intempérance publique, d'aucuns imaginèrent que la buvette, pour ne point se transformer en cabaret, devait ne livrer aux consommateurs que du café, du thé ou du chocolat.

D'autres pensaient avec raison que les inconvénients redoutés par leurs adversaires ne pouvaient pas être raisonnablement mis en ligne de compte et que, d'ailleurs, toutes les personnes munies de cartes de travail ayant accès à la buvette, il était juste qu'elles y pussent trouver les aliments variés qui leur sont nécessaires.

Contrairement aux informations de nos confrères, c'est cette seconde manière de voir qui a été adoptée et le vin ne sera pas prohibé, ainsi qu'on l'a prétendu. Pour ce qui est de l'époque à laquelle cette buvette sera mise à la disposition des travailleurs, nos confrères, là encore, ont été induits en erreur. La buvette, qui est installée comme on sait à droite en entrant dans le grand vestibule, n'est pas encore achevée et ne le sera vraisemblablement pas avant les premiers mois de l'année 1889 [...] ²¹¹ ».

« Informations prises, et naturellement aux bonnes sources, il paraît qu'en effet la grande ruche littéraire de la rue de Richelieu va subir une transformation notable et que les travailleurs recevront satisfaction sur quelques points. On assure notamment que l'administration, cédant aux réclamations réitérées du public serait à la veille d'ouvrir une buvette analogue – analogue à celle des députés – où l'on pourra luncher moyennant finance bien entendu, mais à des prix extrêmement modérés. Voilà un perfectionnement dont le besoin, c'est le cas de le dire, se faisait sentir dans l'estomac de tous ceux qui passent des journées entières à la nationale. On sait que les séances de travail dureront de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Malheureusement, à moins de se lester par un déjeuner ultra-matinal, ce travail était jusqu'à présent interrompu par la sortie de midi. On allait chez soi prendre son repas et l'on revenait en hâte. Que de temps perdu ! Et non seulement le temps, mais vous sentez bien que les distractions de la route, les idées étrangères à la besogne en train doivent entrer en ligne de compte. Avec la buvette installée dans les bâtiments de la bibliothèque, ces divers inconvénients disparaîtront. Il faudra dix minutes pour avaler deux œufs sur le plat et une tranche de viande froide. Et puis chacun retournera à sa place retrouver le travail commencé. On n'aura pas à rendre les volumes et à les redemander ; on n'aura qu'à reprendre sa lecture à l'endroit où on l'aura laissée. C'est l'âge d'or, surtout, si comme je l'espère on pousse la complaisance jusqu'à donner aux fumeurs un petit coin où de griller une cigarette ils aient la liberté. On parle aussi d'une installation provisoire et à titre d'essai de la lumière électrique. Cela permettrait les séances du soir et satisferait une foule de gens que leurs occupations quotidiennes éloignent des recherches bibliographiques. Je sais que M. Léopold Delisle ne négligera rien pour amener ce résultat ²¹² ».

« Nous avons l'autre jour, tout en reconnaissant l'utilité d'un buffet permettant aux travailleurs de la bibliothèque nationale de déjeuner, pour ainsi dire, sur le champ de bataille, prévenu une fois encore l'administration du danger qu'il y avait à cuisiner si près de tant de trésors... en papiers. Cet avertissement a été entendu. Nous savons en effet que ladite administration étudie en ce moment un projet grâce auquel le restaurant incriminé serait complètement isolé dans un hall vitré, construit en fer, et placé à distance respectable des

²¹¹ Cf. Ibid., Paris, « La Bibliothèque nationale », 26 août 1888.

²¹² Cf. Ibid., Paris qui passe, « La Bibliothèque nationale », 28 août 1888.

salles de lecture. En attendant ce transfert, les précautions les plus minutieuses sont prises contre l'incendie. Le buffet, notamment, ne pourra servir de repas qu'à des heures déterminées et le feu ne restera allumé dans les cuisines que le temps strictement nécessaire. Celles-ci devront être évacuées dès que le service sera terminé (vers 2 heures). De cette façon, il n'y aura pas péril direct en la demeure des livres, et les bibliophiles, après déjeuner, pourront dormir tranquilles sur leurs bouquins²¹³ ».

« Pour diminuer les risques d'incendie, le buffet voisin de la salle de travail ne sert plus désormais que des repas froids. Mais basta ! Les livres valent bien ce léger sacrifice ! (en attendant que le buffet-restaurant soit isolé dans un petit bâtiment contigu à l'annexe en construction, rue Colbert)²¹⁴ ».

« Parmi les chercheurs qui travaillent régulièrement à la Bibliothèque nationale, il y a évidemment de nombreux fumeurs et même des fumeurs enragés. Or, ces derniers réclamaient, depuis des années déjà un fumoir où en paix ils pussent en griller une. L'administration le leur avait toujours refusé par prudence. Or, voici que le fumoir est accordé ! Mais il sera isolé et construit de telle façon qu'aucun danger d'incendie ne sera à craindre du fait des fumeurs négligents. Et la Société contre l'abus du tabac, qu'est-ce qu'elle devient dans tout cela ?²¹⁵ ».

Installation d'un registre autogéré par les lecteurs :

« « A l'instar » de l'Angleterre, on a placé récemment à la porte de la salle de travail de la Bibliothèque nationale un registre décidé à répondre autant que possible à l'idée d'une bourse des lettres. Ce registre procède par demandes et réponses. Vous avez besoin d'un renseignement que vous n'avez pu trouver nulle part, ou bien encore d'un collaborateur pour un travail difficile ; vous inscrivez dans une case votre question, votre nom, votre adresse, si vous le voulez, et les personnes que la question intéresse y répondent dans un autre compartiment. Il est évident que ce registre peut faciliter toutes les recherches des érudits ou même des simples curieux et des flâneurs de lettres. Cette sorte de « Bourse de la littérature et de la science » fonctionne depuis deux mois environ et on peut déjà se rendre compte des résultats qu'elle a donnés. Comme l'administration de la bibliothèque se désintéresse absolument de la chose et qu'elle n'intervient que pour remplacer le registre et fournir les plumes et l'encre, il est certain que des propositions assez inattendues et des demandes assez étranges peuvent se produire [...] ²¹⁶ ».

Considérations de journalistes sur les livres récents et les romans²¹⁷ :

« Il est idiot de ne pas communiquer les livres récents (ou de les communiquer huit mois seulement après leur parution) et les romans. **Ce règlement est une des vieilles et stupides chinoiserie que nous devons aux monarchies. Et le plus comique, c'est que, dans le principe, ce refus avait pour but de ne pas faire du tort aux cabinets de lecture ! Ces cabinets ont passé, comme tant d'autres, mais le règlement reste. On a peur qu'on ne**

²¹³ Cf. Ibid., *Le Gaulois*, « La tête et l'estomac », 13 décembre 1900.

²¹⁴ Cf. Ibid., *Le Soleil*, 12 janvier 1901.

²¹⁵ Cf. Ibid., *Le Gaulois*, « Un fumoir à la Bibliothèque nationale », 7 février 1901.

²¹⁶ Cf. Ibid., *L'Eclair*, Bourse des lettres, « Les curiosités du registre de la Bibliothèque nationale », 20 août 1891.

²¹⁷ Cf. Ibid., *La Marseillaise*, « Bavardage », 26 avril 1893.

viens à la bibliothèque pour lire des livres tout actuels : c'est la vieille rubrique du despotisme qui n'entendait pas qu'on sût l'histoire contemporaine. On craindrait encore d'entraver la vente des livres chez les éditeurs et par conséquent de leur porter un préjudice. Mais, je vous demande pardon, les bibliothèques publiques ne sont créées et mises au monde que pour cela. Ceux qui n'ont pas d'argent pour s'acheter des livres paient des contributions pour avoir des bibliothèques où on trouve tout. Mais dans les actualités il y a des romans... la bibliothèque n'est pas faite pour qu'on s'y amuse à des lectures futiles. Mais, bibliothécaire de mon cœur, est-ce que tu pourrais me dire où commence et où finit la futilité ? Toujours d'après ton fameux règlement tu te refuses même absolument à me communiquer les romans. Eh bien ! Ne t'en déplaie, le roman tient dans notre littérature une place trop grande pour que tu puisses te permettre de le frapper d'ostracisme. [...] En un seul point tu aurais raison si la bibliothèque était ouverte à tout venant. Tu aurais les bons flâneurs qui viendraient s'évanouir pendant des heures sur tes tables de chêne ciré, à lire des histoires fantaisistes. En somme, ça vaudrait mieux que d'aller boire des bocks dans des brasseries multiples. Mais cette objection même ne tient pas debout puisqu'à moi, qui ai une carte pour la salle du Travail, qui suis par conséquent un privilégié que l'on connaît et que l'on sait avoir besoin de lire pour tout savoir, on me refuse les romans. Tout cela est absurde. Malheureusement, tous les gens qu'on place à la tête ou à la queue des bibliothèques sont des arriérés dont la montre s'est arrêtée il y a cinquante ans : pour eux, il n'y a de vrai, de sain, d'utile, que le vieux bouquin moisi. Le jour où on mettra un homme vivant à la place d'une momie honorable mais faisandée au poste de directeur tout cela disparaîtra. Uniquement parce que la montre dudit nouveau sera à l'heure ».

2. Suggestions de lecteur

Il arrive que des lecteurs aient des idées très précises concernant les améliorations à apporter au fonctionnement de la Bibliothèque nationale, tel un certain J. Maret Leriche, ancien rédacteur de la *Fédération artistique, revue européenne de l'art social* et président honoraire de l'académie d'aérostation et du journal *la France aérienne* (d'après ses dires) qui fait parvenir à l'administration un véritable essai, écrit semble-t-il au fil de la plume (et par conséquent presque entièrement dépourvu de construction) sur la Bibliothèque, le 17 novembre 1892. En voici quelques extraits²¹⁸ :

« Vous voulez autant que possible conserver à la Bibliothèque le caractère d'un établissement consacré aux études sérieuses ? Bravo. Est-ce bien possible, même dans une mesure restreinte ? On en peut douter. Qui sera juge du sérieux des études ? A quel signe le reconnaître et même si elles sont ou peuvent être dangereuses, et dans quelles proportions ? A quel autre signe certain peut-on aussi discerner si le fréquentateur de bibliothèque n'est qu'un oisif, un désœuvré, un flâneur, un pédant, un fou, un imbécile ou, passez-moi le mot, un polisson ? Rien, plastiquement, ne ressemble à ceux qui le sont comme ceux qui ne le sont pas. Qu'est-ce aussi qu'un livre ou qu'une estampe dangereuse ? Pour qui le sont-ils ou le peuvent-ils être ? C'est au moins fort délicat et conjoncturel, en tout cas arbitraire. Exemple. A tort ou à raison, supposons que je tienne la bible pour un livre obscène, l'évangile pour un roman mal fait équivalent à une émission en fausse monnaie. C'est soutenable ; et que, bibliothécaire, je les refuse à qui me les demanderait en communication. Que dirait celui qui, armé de son droit serait l'objet de mon refus ? Pourtant la Bible est obscène et l'Évangile dangereux par sa fausseté romanesque.

²¹⁸ Cf. BN/AM/251, dossier 22.

Auprès de ces deux livres funestes à tant de points de vue, ne pourrais-je pas tenir une grande partie de la littérature du XVIII^e siècle, et les estampes du même temps, pour une littérature innocente ? Milliers d'estampes, de gravures de cette époque sont extra suggestives : *l'Embarquement pour Cythère* de Watteau est aussi sadique que *Thérèse philosophe* pour ne citer que cela. Ces deux œuvres de la plume ou du pinceau et du burin, ne fussent-elles pas des chefs d'œuvre, sont certes moins dangereuses, si même elles le sont, que l'histoire de Loth, le poème de la Sulamite et les Cantiques de Saint-Sulpice, bien que quelques-uns soient dus à Fénelon, ils n'en sont pas moins fort indécents, au même titre que le sont les indécences de Dorat, de Bertin, de Passy, de Lafontaine, de Brantôme et de tout autres écrivains ou graveurs quelconques. Si je les demande, et quel qu'en soit la raison, en quoi pourrait-on être fondé à en exiger les motifs, en vue d'une permission spéciale pour les obtenir ?

Le demandeur seul est son propre juge à cet égard, et ne doit avoir ni censeur ni juge permissionnaire, encore que celui-ci ne refuserait pas sa permission. Le demandeur a droit de la part du conservateur à l'éclectisme le plus absolu. Que, à l'homme prive on dise pourquoi on veut communication de n'importe quoi, rien de mieux, mais au conservateur, à vous-même M., et quelle que soit votre courtoisie, on n'a rien à dire, rien à motiver, rien à justifier, aucune permission spéciale à demander ni à recevoir ; il me le semble du moins.

Vous entourez de certaines difficultés la communication de romans ? Il vaudrait mieux qu'il n'y ait aucun à communiquer ; mais enfin il y en a hélas ! Ils doivent donc, moraux ou non, obscènes même, être communiqués à ceux qui les demandent d'autant, vous le constatez ainsi que moi, qu'une bibliothèque n'est pas ou doit être le moins possible un cabinet de lecture mais au moins en apparence un atelier de travail et de consultation, de compulsation rapides. Donc, sauf à de très ou trop jeunes gens qui d'ailleurs ne brillent pas par l'ingénuité en quoi que ce soit, on devrait à tous risques, et ils ne sont pas effrayants, communiquer carrément tout ce qui est demandé. Cela ne tire pas à grandes conséquences, non. J'ai vu, moi, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu, en mains de femmes et d'ecclésiastiques encore fort jeunes, les illustrations des trente sonnets de l'arétin par Marc Antoine. C'est assez raide ? Ils ou elles en avaient demandé sans doute la permission, avaient excipé de motifs ; vous les avez trouvé bons, ou avez par courtoisie fait semblant de les trouver plausibles ; ils l'étaient peut-être. C'étaient peut-être des sages femmes sinon des femmes sages, peut-être bien que leurs motifs n'étaient pas de fallacieux prétextes. De quel droit les pouvait on suspecter, et moi-même je n'en ai rien conjecturé pour ou contre, de valable ou de répréhensible. Dieu seul sonde les siens et lit au fond des cœurs, il n'est pas bibliothécaire, pas encore du moins.

[...]

Dans notre Bibliothèque nationale, il le faut redire, on y fait des façons ; on oppose des difficultés, on impose des entraves, non insurmontables il est vrai ; mais réalisent-elles les espérances en exaucement desquels on les suscite ? On en peut douter. Qui donc ne sait que le fait d'y rester plus de deux heures implique, pour qui y séjourne davantage, qu'il n'y a rien à faire de sérieux. Mais quoi, et en fut-ce certain, peut-on lui dire de s'en aller, qu'il encombre ? Lui peut-on refuser des avalanches de livres qu'il demande, inutilement à n'en pas douter ? Non, on les lui donne et on l'on les lui doit donner. Il ne faut pas que, pour éviter un inconvénient indéniable, on atteigne à un droit imprescriptible ; et quoi qu'il puisse demander de bizarre. **Les musées sont dans le même cas, sur cent visiteurs, combien y en a-t-il qui savent y voir ce qui y est à**

apprendre (à prendre ?), et qui ne le sauront jamais ? Qui n'y viennent que pour s'y chauffer l'hiver, y gêner les copistes et y salir les parquets ? Les faut-il consigner à la porte, leur demander des motifs à leur feinte ou réelle curiosité ? Nullement. C'est à tous, c'est leur droit absolu d'aller y chercher la chaleur douce à leur oisiveté et à leur incompetence. Ils y ambulent des journées entières ! Eh bien, qu'y faire ? Rien. C'est comme ça, et ne doit pas être autrement. Aux musées nationaux comme à la bibliothèque nationale, tout le monde est chez soi, et toutes mesures quelconques, pour qu'il en soit autrement, et pour éviter l'encombrement de ceux qui n'y ont rien à faire de bon pour tous ou pour eux, a le caractère du plus répréhensible arbitraire.

En telle occurrence, c'est tout ou rien, ou il faut éliminer tous les romans et leurs lecteurs, ou les donner à ceux-ci quels qu'ils soient, sans exposés de motifs ni de prétexte, à tous risques, et il n'y en a pas ou peu. [...] Si ce dont je puis avoir besoin était à vous personnellement, je n'hésiterais pas mais je ne puis raisonnablement vous demander ce qui est à moi, ce qui est à moi ne vous étant que confié pour le tenir à ma disposition toutes les fois où j'en réclame la communication. [...] Comme la police, la bibliothèque se montre donc plus pudibonde que vertueuse, plus prudhommesque que décente, ne sont-elles pas sœurs d'Arsinoé ? « Qui fait dans les tableaux voiler les nudités, mais dont le goût est fort pour les ... réalités ? ». [...] **Le rôle de la bibliothèque en fait de morale, c'est la neutralité la plus éclectique. Donner à tous, tout ce qu'elle contient, tout simplement.** Tout autre procédure fait fausse route, va à l'encontre du principe et de son but. Elle n'a rien à refuser, personne à proscrire [...] Pouvez-vous modifier, non pour moi mais pour tous, vos règlements dans le sens le plus libéral ? Je le crois, sans en être certain [...] ».